

TABLE DES MATIÈRES

Le mot du Président	5
INTRODUCTION	7
Gestion de l'institution	8
1 Conseil d'Administration de l'ONE	8
2 Comités subrégionaux	9
3 Contrat de gestion et charte de management	10
Les task-forces	10
Vers une nouvelle identité visuelle	11
Développement de synergies avec nos partenaires	12
Organisation	13
1 Composition du collège de l'Administrateur Général	14
2 Schéma organisationnel	15
3 Schéma organisationnel subrégional	16
Organes d'appui scientifique & d'avis	17
1 Le Conseil scientifique	17
2 Le Conseil d'avis	19
3 Le Collège des conseillers gynécologues	20
4 Le Collège des conseillers pédiatres	21
5 Le Conseil médical	22
6 Le Fonds Houtman	23
MISSION ACCOMPAGNEMENT	25
Secteur prénatal	27
Secteur des consultations pour enfant	36
L'Action Enfance Maltraitée	40
1 Le secteur SOS Enfants en chiffres	41
2 Les données de l'action enfance maltraitée	42
L'Adoption	47
Le professionnalisme	51
La formation	54
La qualité	56
Bilan et perspectives du secteur Accompagnement	57
MISSION ACCUEIL	59
Secteur 0 - 3 ans	61
1 Offre de services et accessibilité	61
2 La qualité de l'accueil et soutien à l'activité des milieux d'accueil	70
Secteur 3 - 12 ans	74
1 Offre de services et accessibilité	74
2 La qualité de l'accueil 3-12 ans et soutien à l'activité	79
Le professionnalisme	81
1 Coordinateurs accueil	81
2 Agents conseils	82
3 Conseillers pédagogiques	83
4 Evènements marquants de soutien et d'accompagnement des milieux d'accueils, développés en 2011 dans les subrégions	84
La formation des professionnels de l'accueil	87
Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE) 0-7 ans	90

MISSIONS TRANSVERSALES.....	97
1 Des initiatives en matière de parentalité	98
2 BDMS	101
3 Communication vers les usagers	103
4 L'inclusion des enfants porteurs de Handicap : Premier bilan de la Task Force Handicap	108
5 La santé à l'ONE : Activités de protection pré, péri et post natales	109
Mais encore	112
ANNEXES.....	117
Budget	117
Références légales des activités de l'ONE	118
Adresses	120
Table des Abréviations	121

MOT DU PRÉSIDENT



Pour l'Office de la Naissance et de l'Enfance, l'exercice 2011 a surtout été une année de célébrations et d'approfondissement des acquis, dans un contexte budgétaire général difficile auquel l'Institution n'a pas échappé :

- célébrations de l'année du volontariat (cf. p. 115), des 20 ans d'ONE Adoption (cf. p. 112) et de la décennie d'activités du Conseil d'avis (cf. p. 113).
- poursuite des actions entreprises dans nos deux grands pôles d'activités que sont « l'accompagnement » et « l'accueil ».

En ce qui concerne l'accompagnement, je relève entre autres la réflexion entamée avec l'ensemble des acteurs concernés, qui a abouti à un projet de réforme des consultations prénatales (CPN) soumis au Gouvernement (cf. p. 57), la mise sur pied d'un dispositif de suivi prénatal comprenant la création d'une plateforme prénatale en province de Luxembourg (cf. p. 34), le renouvellement de l'agrément de la quasi totalité des consultations pour enfants (CE) pour un nouveau terme de 5 ans (cf. p. 39).

S'agissant de l'accueil, je mentionnerai plus spécialement le soutien financier apporté à 33 Haltes-accueil au départ d'un appel à projets lancé en mars 2011. Cette action vise à préserver l'existence et le développement de ce type d'accueil, dans l'attente de la reconnaissance structurelle du secteur, indispensable à mes yeux.

Je citerai encore, pour ce qui est de l'accueil des enfants de 3 à 12 ans, le premier renouvellement massif de la reconnaissance pour près de 280 Ecoles de devoirs.

Enfin, le présent rapport fait aussi ressortir l'effort important réalisé en matière de qualité de l'accueil, à travers la mise en œuvre d'outils d'accompagnement des équipes, jumelée au développement d'un programme de formation continue à l'attention des professionnels du secteur.

Pour le reste, l'année 2011 a vu le démarrage du processus de réflexion, tant interne qu'externe à l'ONE, préparatoire à la conclusion d'un nouveau contrat de gestion; elle a connu aussi la mise en place d'actions et de recherches spécifiques à la lutte contre les inégalités : ne fût-ce qu'au travers de ces dernières initiatives, l'ONE est, tout au cours de l'exercice considéré, resté profondément ancré dans l'irremplaçable mission sociale qui est la sienne.

Georges Bovy

L'ONE POURSUIT DEUX GRANDES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC :

- **L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT** dans son milieu familial et son environnement social. Cette mission se traduit par l'organisation de consultations prénatales, de consultations pour enfants, d'un accompagnement à domicile, le suivi des équipes SOS Enfants conventionnées par l'Office, ainsi que l'organisation d'ONE Adoption (p. 26).
- **L'ACCUEIL DE L'ENFANT** en dehors du milieu familial. Dans ce cadre, l'ONE agréée, subventionnée, crée ou gère des institutions et des services, leur fournit de l'aide et des conseils et les contrôle (p. 60).

D'autres **missions transversales** lui sont également assignées (le soutien à la parentalité, l'éducation à la santé, l'information des parents et des futurs parents, la formation et l'accompagnement des acteurs de terrain, etc. (p. 98).

Ces missions sont exercées selon les orientations et modalités définies par le Décret portant réforme de l'ONE du 17 juillet 2002 ainsi que par le Contrat de gestion 2008-2012 conclu entre le Conseil d'Administration de l'ONE et le Gouvernement.

Elles se déclinent également dans la Charte de Management ONE, rédigée en 2009 à l'intention du personnel même de l'Office, qui vise tout à la fois à rendre un service optimal aux enfants et à leur familles, accroître en quantité et en qualité «l'offre métier» au bénéfice des enfants et de leur famille et enfin, rendre plus efficace encore la gestion de l'institution (cf. p. 10).

INTRODUCTION

GESTION
DE L'INSTITUTION 8

ORGANISATION 13

ORGANES D'APPUI
SCIENTIFIQUE & D'AVIS 17

GESTION DE L'INSTITUTION

Organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique, l'Office est un parastatal de type B, ce qui signifie qu'il dispose d'une autonomie de gestion, tout en restant sous la tutelle du Ministre de l'enfance.

Le Conseil d'Administration (CA) est l'organe central de gestion de l'Office.

Il a notamment pour compétence de définir la politique de l'ONE, de statuer sur les propositions émises par l'administration quant à la gestion de l'Office, d'approuver le Contrat de gestion, le budget, les comptes annuels, d'approuver les avis rendus au Gouvernement, etc.

Les membres du CA (six membres effectifs) sont nommés, pour la durée d'une législature, par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en fonction de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles (en application de la clef d'Hondt). Sont également invités aux séances du Conseil d'administration, avec voix consultatives : le Président du Conseil d'avis, celui du Conseil scientifique ainsi que le Coordinateur de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ). Assistent également aux séances, l'Administrateur général de l'ONE, un secrétaire désigné au sein du personnel de l'Office et deux Commissaires du Gouvernement.

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION (Situation au 30 juin 2012)

Président	Monsieur BOVY Georges	
Vice-Président-e-s	Madame DECOUX Dominique Monsieur MARIQUE Jean-Pierre Madame ROBERTI Sylvie	
Membres	Madame CAMUT Claudia Madame TUTS Thérèse	
Commissaires du Gouvernement	Monsieur DELFOSSE Philippe Monsieur SIMON Xavier	
Invités permanents	Monsieur ANDRIANNE Philippe Monsieur SCHAAPS Jean-Pierre Monsieur VANDEKEERE Michel	Président du Conseil d'avis Président du Conseil scientifique Coordinateur ad interim OEJAJ

Application du décret portant sur la transparence des Organismes Publics (M.B du 14.08.2003)
Situation de juillet 2011 à juin 2012

Monsieur Benoît PARMENTIER Traitement : Brut = 120.759,77 euros	Administrateur général de l'ONE
Monsieur Georges BOVY Indemnités : Brut = 22.452,16 euros	Président du Conseil d'administration de l'ONE Président de l'asbl Archives et Musée de la Littérature (mandat non rétribué)
Monsieur Jean-Pierre MARIQUE Jetons annuels : Brut = 4.013,97 euros Frais de déplacement = 2.006,99 euros	Chimiste aux Usines Solvay Conseiller Communal à Aiseau-Presles Président de la Section locale de la Croix-Rouge
Madame Dominique DECOUX Jetons annuels : Brut = 4.013,97 euros Frais de déplacement = 2.006,99 euros	Présidente du CPAS de Schaerbeek
Madame Sylvie ROBERTI Jetons annuels : Brut = 4.013,97 euros Frais de déplacement = 2.006,99 euros	Psychologue
Madame Claudia CAMUT Jetons annuels : Brut = 1.356,38 euros	Secrétaire générale adjointe de la Mutualité Solidaris Mons-Wallonie Picarde Secrétaire régionale FPS
Madame Thérèse TUTS Jetons de présence : Brut = 600,51 euros	Directrice adjointe de l'Institut de Formation Judiciaire

2. COMITÉS SUBRÉGIONAUX (Situation au 30 juin 2012)

Six comités subrégionaux répartis sur les six zones géographiques correspondantes à chaque administration subrégionale (cf. p. 13) constituent des organes de gestion décentralisés venant en appui au CA. Un Comité subrégional est composé de maximum neuf membres nommés par le Conseil d'Administration sur propositions des services agréés par l'ONE. Ses membres sont nommés pour une période de cinq ans, sur base de la complémentarité de leurs compétences dans les matières de l'enfance et de la gestion publique.

Les Comités subrégionaux prennent notamment en première instance les décisions relatives à l'octroi ou au retrait d'autorisation de l'ensemble des services des milieux d'accueil dans le secteur de l'accueil. En outre, ils agréent les projets santé-parentalité et remettent un avis sur l'agrément des consultations dans le secteur de l'accompagnement.

6 COMITÉS SUBRÉGIONAUX

DU BRABANT WALLON

Présidente	Madame Natacha VERSTRAETEN
Vice-Président-e-s	Monsieur Vincent DE LAET Madame Christiane MARCHAL Monsieur Quentin VERNIERS
Membres	Madame Isabelle DECROYERE Madame Vinciane DULIERE Madame Célinie LEMAN Monsieur Benoît MALEVE Docteur Luc DECORTE

DE LIÈGE

Présidente	Madame Denise NIHON
Vice-Présidentes	Madame Martine BODEN Madame Pascale SCHMITZ Madame Brigitte TAETER
Membres	Madame Anny BRAUERS Madame Véronique DRIESEN Monsieur Raymond MARECHAL Monsieur Eric WISLEZ Docteur Ibrahim OUHADID

DE LA RÉGION DE BRUXELLES

Présidente	Madame Séverine ACERBIS
Vice-Président-e-s	Madame Josseline BOYEN - GHION Monsieur Grégory DESBUQUOIT Monsieur Hoang NGUYEN TRAN
Membres	Madame Jadwiga BORUTA Madame Carine COPPIN Madame Delphine HERTZ Madame Chantal HISSEL Docteur Philippe THIEFFRY

DU LUXEMBOURG

Président	Monsieur Bernard BONBLED
Vice-Président-e-s	Madame Jeannine GRIBOMONT Monsieur Jean-Pierre HAQUIN Madame Nadine MAQUA
Membres	Madame Véronique BIORDI Monsieur Sylvie LEFEBVRE Madame Sophie MAGNETTE Monsieur Gaëtan SALPETEUR Docteur Anne MAQUINAY

DU HAINAUT

Présidente	Madame Anne-Marie HAGON
Vice-Présidentes	Madame Chantal BERTOUILLE Madame Chantal THOMAS Madame Christine VANDERVOORDE
Membres	Monsieur Frank DELCROIX Monsieur Christian HOLLEMAERT Madame Brigitte PODEVYN Madame Maryse SEHEQUE Docteur René ANCIAUX

DE NAMUR

Président	Monsieur Philippe DETRY
Vice-Présidentes	Madame Fabiola FRIPPIAT Madame Véronique SNAUWAERT
Membres	Madame Bernadette DEMOUSTIER Madame Carine GEORGERY Monsieur Olivier NYSSSEN Madame Anne TEHEUX Docteur Kazandi DAIE

3. CONTRAT DE GESTION ET CHARTE DE MANAGEMENT

L'OFFICE ENTAME SA RÉFLEXION EN VUE DU NOUVEAU CONTRAT DE GESTION

Depuis 2003, l'ONE exerce ses missions selon les orientations et les modalités définies dans un Contrat de gestion conclu entre son Conseil d'administration et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Contrat de gestion fixe sur une période pluriannuelle, les objectifs que l'Office s'engage à mettre en œuvre ainsi que les moyens pour les atteindre. L'actuel Contrat de gestion - couvrant la période 2008-2012 - comporte trois priorités : le renforcement de l'accompagnement des familles avant, autour et après la naissance ; l'accroissement de l'offre d'accueil pour les enfants de 0 à 12 ans ; le renforcement de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement au service des familles et des enfants.

Au cours de l'année 2011, l'Office a entamé une réflexion tant en interne qu'en externe quant aux priorités à retenir pour le prochain contrat de gestion 2013-2017. Cette réflexion a notamment été impulsée dans le cadre de la journée d'études organisée par le Conseil d'avis pour ses 10 ans de fonctionnement (cf p.113).

Par ailleurs, l'Office dispose d'un outil de pilotage et de management interne : la Charte de management. La Charte 2010-2014 élaborée par les fonctionnaires

généraux de l'ONE s'enracine notamment dans les missions de l'Office telles que fixées par son décret ainsi que dans son Contrat de gestion. Elle s'inspire en outre de divers travaux et études préalablement menés au sein de l'institution.

A ce titre, la Charte de management constitue le véritable fondement de l'action des fonctionnaires généraux, en collaboration avec l'ensemble des agents de l'Office.

La Charte de management se présente sous la forme de 7 objectifs stratégiques majeurs : les premiers se concentrent sur les « métiers de l'Office » au service des enfants et de leur famille. Les autres s'attachent à rendre plus efficace encore le fonctionnement même de l'ONE.

A travers la Charte, **les fonctionnaires généraux ont l'ambition de mettre l'ensemble des agents de l'ONE en projet de management, de les unir autour d'une vision commune** : rendre un service optimal aux enfants et à leur famille. Ce service est notamment rendu par un soutien permanent et l'établissement d'une relation de partenariat entre les porteurs de projets. La Charte de management permet également de mieux identifier les acteurs institutionnels avec lesquels une collaboration est à établir, en particulier avec le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

LES TASK-FORCES

Avec la Charte de management 2009-2010, l'Office a systématisé la gestion par projets pour réaliser certaines missions et objectifs. Cette approche n'est pas neuve au sein de l'ONE mais la Charte met en évidence la volonté de renforcer la démarche et de mieux l'intégrer dans le fonctionnement de l'Institution.

La gestion par projets permet une action plus efficace dans un certain nombre de domaines (appel aux compétences transversales, plus grande souplesse, modalité de collaboration plus simple, concentration des ressources...).

A l'ONE, cette gestion par projets se traduit notamment par la mise en place de Task Forces. Celles-ci ont été créées pour atteindre des objectifs identifiés par chaque Direction comme propices à une dynamique de gestion par projets, comportant une dimension transversale (chaque Task force est composée de personnes de différentes Directions). Citons par exemple : les Task forces « environnement », « réforme des consultations prénatales », « informatisation », « handicap » (cf p. 111)...

VERS UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

En 2010, l'ONE a défini ses 5 valeurs institutionnelles à l'aune des réalités professionnelles de son personnel. Ces valeurs sont la qualité, l'équité, l'éthique, la bienveillance et la continuité (voir rapport d'activités 2010). Elles ont fait l'objet d'une importante campagne de communication interne.

Sur cette base, les questions suivantes ont été posées : les missions, les valeurs, les projets, la dynamique organisationnelle spécifique de l'ONE transparaissent-ils dans la manière dont l'Office se présente à ses publics-cibles (les familles) et à ses partenaires ? L'image de l'institution, c'est-à-dire la représentation qu'ont de l'Office ses publics et partenaires, est-elle fidèle à l'Institution que le personnel de l'ONE anime par son travail quotidien ?

Pour répondre à ces questions, pour mesurer l'image de l'ONE, un échantillon de personnes a été interrogé parmi le personnel de l'Office ainsi que des représentants de partenaires et, bien sûr, des parents et futurs parents.

L'ONE est très connu mais...

Que disent les résultats de ce diagnostic d'identité ? Si l'Office bénéficie d'une grande notoriété et d'une image sérieuse, les familles et futures familles peinent à identifier toute l'étendue de son offre de services. Par ailleurs, certaines prestations (comme le service de liaison) offertes et certains outils développés (en association avec des partenaires, comme le carnet de l'enfant) ne sont pas systématiquement attribués à l'ONE. Par ailleurs, l'identité de l'Office n'est pas suffisamment harmonisée dans les supports de communication qu'il utilise. Une « marque de fabrique » s'impose donc. Il convient dès lors prioritairement de promouvoir une identité visuelle cohérente et pérenne, respectueuse de la spécificité et de la richesse d'une organisation professionnelle comme l'ONE.

Le défi est de taille : demain plus encore qu'aujourd'hui, il sera nécessaire de donner de la visibilité aux actions menées par l'Office ainsi qu'aux services rendus. A l'attention des différents publics-cibles, tout d'abord, dont les besoins sont multiples, en matière d'accueil et d'accompagnement.

A l'attention des partenaires, ensuite. A l'attention des Politiques, enfin.

Une signature graphique

Le premier signe graphique d'une organisation professionnelle, sa signature institutionnelle, c'est son **logo**.

Partant du précédent logo de l'ONE (qui datait de 1987), des résultats du travail sur les valeurs et du diagnostic d'identité, l'Office a retravaillé sa signature graphique. Sachant que le logo d'alors était connu et reconnu par les

familles, il n'était pas question de partir d'une page blanche, mais de faire évoluer l'existant. Après analyse, il est apparu que les caractéristiques suivantes du logo devaient être conservées :

- son aspect général,
- les couleurs rouge et bleu participant à sa reconnaissance,
- la forme ronde symbolisant le ballon.

Dévoilé tout d'abord au personnel de l'ONE, le nouveau logo a reçu un accueil très favorable. Il est plus dynamique, plus moderne, plus professionnel, plus en phase avec notre réalité organisationnelle quotidienne. Il apparaîtra progressivement sur l'ensemble des productions de l'Office jusqu'à remplacer le précédent.

PRÉCÉDENT LOGO



NOUVEAU LOGO



Un logo seulement ?

Le logo est la partie visible de l'iceberg, la première pierre à l'édifice d'un univers graphique complet et cohérent. Le travail de redéfinition de l'identité visuelle ONE aura lieu en 2012. Il s'agira de **revisiter** progressivement **l'ensemble des signes graphiques**, des supports qui véhiculent l'identité de l'institution : les brochures, les invitations, les affiches, les panneaux des consultations, l'habillage des véhicules, la devanture des sites Internet et Intranet, les courriers, les enveloppes...

Jusqu'à présent, il n'y a pas d'harmonie entre les supports qui représentent l'Office : les formes, les couleurs, les polices de caractères, l'agencement de tous ces éléments entre eux.

L'ONE rédigera, pour l'été 2012, une **charte graphique**, c'est-à-dire un ensemble de principes, de règles et d'outils qui permettront à chacun de faire vivre une identité visuelle commune. Cette identité visuelle revisitée et uniformisée permettra à l'ensemble de l'institution d'être mieux identifiable, que l'on y entre par la porte d'une consultation, que l'on se penche sur l'une de ses publications, que l'on passe devant une Administration subrégionale, etc.

DÉVELOPPEMENT DE SYNERGIES AVEC NOS PARTENAIRES

Protocoles de collaboration

Afin de consolider les synergies avec ses partenaires, l'ONE a entamé depuis quelques années un processus de formalisation de ses collaborations par le biais de protocoles. En 2010, le protocole de collaboration ONE - AWIPH a été signé en vue de soutenir des projets facilitant l'inclusion d'enfants porteurs de handicap (p. 108).

En 2011, un partenariat similaire avec la Commission communautaire française (COCOF) et l'administration PHARE pour la région de Bruxelles-Capitale a permis de compléter ce dispositif.

Il vise le renforcement du travail effectué au bénéfice des enfants en situation de handicap et de leur famille, dans tous les lieux de vie fréquentés par ceux-ci (milieux d'accueil, consultations pour enfants...). Pour en savoir plus sur ce protocole, cf p. 109).

Un protocole de collaboration similaire est engagé depuis plusieurs années entre les équipes SOS Enfants et les Conseillers et les Directeurs de l'Aide à la Jeunesse.

Dans le secteur ATL, différentes conventions ont été signées avec les Provinces et la COCOF pour soutenir les Coordinateurs ATL.

Convention de collaboration ONE-DG05 de la Région wallonne

De nombreux contacts existent entre l'ONE et la Région wallonne, tant dans le domaine de l'Accueil (financement des infrastructures, aides à l'emploi...) que dans celui de l'Accompagnement (services de santé mentale supervisant les TMS, interprètes sociaux...).

Ces collaborations concernent tout particulièrement la Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé (DG05) du Service Public de Wallonie. Ses modalités sont aujourd'hui définies dans un projet de convention de collaboration.

Le projet de convention porte notamment sur :

- les études, les statistiques et l'échange de données,
- la formation et l'information des professionnels des 2 secteurs,
- la supervision des TMS de l'ONE par les services de santé mentale agréés par la Région wallonne,
- le soutien aux initiatives communes, notamment la mise en place d'un guichet unique destiné à recueillir, en un lieu central, les demandes de subventions des milieux d'accueil organisés par le secteur associatif, les centres publics d'action sociale et les associations soumises à la loi organique des CPAS. Ce guichet unique sera coordonné par l'ONE,
- le travail sur des thématiques communes, comme des recherches d'intérêt commun ou des outils de prévention en santé mentale destinés aux enfants de 0 à 6 ans,
- la communication, l'information et la sensibilisation du grand public à propos des nouvelles politiques développées en faveur des familles et des enfants de 0 à 12 ans.

Les parties se sont également accordées pour favoriser l'extension du guichet unique aux autres administrations concernées de la Région wallonne (aides à l'emploi, infrastructures communales...).

ORGANISATION

ADMINISTRATION CENTRALE (AC)

L'Office est organisé dans sa gestion quotidienne par une administration centrale dont le siège se trouve à Bruxelles et de 6 administrations subrégionales décentralisées dans 6 régions distinctes : Namur, Brabant Wallon, Liège, Hainaut, Luxembourg et Bruxelles Capitale.

L'organisation de l'Administration centrale s'articule autour des départements « Accueil » et « Accompagnement ».

Ceux-ci bénéficient de l'appui d'un ensemble de Directions supports (Etudes et Stratégies, Développement des Ressources Humaines, Finances, Juridique, Technologies de l'information, Logistique, Service Communication, ...) qui sont également en charge, pour certaines d'entre-elles de(s) mission(s) transversale(s) (cf p. 97).

ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL (AG)

Les services administratifs de l'ONE sont dirigés par un Administrateur Général qui assure la direction et le contrôle global de l'institution, sous l'autorité du Conseil d'Administration.

LE COLLÈGE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (CAG) cf p. 14

Le Règlement organique de l'ONE a instauré un Collège de l'Administration générale. Celui-ci est présidé par l'Administrateur Général et est animé par le Conseiller auprès de l'Administrateur Général.

Les missions de ce Collège sont notamment :

- la coordination et l'échange d'informations ;
- la préparation et le suivi des dossiers au Conseil d'Administration ;
- la réponse aux avis demandés par l'Administrateur Général;
- les questions de gestion interne à l'institution.

Il est composé des Responsables des Départements Accueil et Accompagnement, de la Responsable de la Direction Logistique, de la Responsable de la Direction Finances-Comptabilité-Budget, de la Responsable de la Direction Etudes et Stratégies, du Responsable de la Direction du Développement des Ressources Humaines.

Y siègent également en tant qu'invités : le Responsable de la Direction de la Coordination Accueil, le Responsable de la Direction Milieux d'Accueil 0-3 ans, le Responsable de la Direction ATL, la Responsable de la Direction Médicale, la Responsable de la Direction psychopédagogique, le Responsable de la cellule Audit interne, le Responsable de la Direction des Systèmes d'Informations, le Responsable de la Communication interne, la Responsable du Service de Communication externe et la Responsable de la Direction Juridique.

ADMINISTRATION SUBRÉGIONALE (AS)

L'Office est décentralisé en six Administrations subrégionales dont la compétence territoriale s'étend aux provinces du Brabant wallon, du Hainaut, de Liège, du Luxembourg, de Namur et à la Région de Bruxelles-Capitale. Au sein de chaque Administration subrégionale, un(e) Coordinateur-trice assure l'implication et la synergie des activités

de l'ONE en matière de politique de la petite enfance. Il (elle) développe une concertation avec les acteurs institutionnels sociaux, en participant activement à la réflexion sur les moyens à mettre en œuvre.

Il (elle) assure en outre un rôle de coordination des intervenants ONE au sein de sa subrégion (les conseillers médicaux gynécologues et pédiatres, les coordinateur-trice-s accueil, les coordinateur-trice-s accompagnement, les référent-e-s en Education à la santé, les conseiller-e-s pédagogiques, les agents conseil, les référent-e-s maltraitance et une cellule administrative). Les Administrations subrégionales apportent également leur appui aux travaux des Comités subrégionaux.

CRÉATION DE LA DIRECTION PSYCHOPÉDAGOGIQUE

La Direction psychopédagogique a été créée dès août 2011. Elle rassemble l'équipe de la formation continue des professionnels de l'accueil, les conseillers pédagogiques et la gestionnaire des projets soutenus par le FSE, visant l'inclusion des enfants en situation de handicap.

La Direction a pour vocation de :

- souligner la place de la dimension psychopédagogique dans les missions de l'Office
- développer les synergies et assurer la transversalité des actions, en collaboration étroite avec les départements Accueil et Accompagnement, les autres directions, ainsi que les organes de gestion et d'avis
- assurer l'équilibre des missions de terrain et d'études : maintenir la qualité l'effectivité du travail de terrain, tout en optimisant les contributions aux activités d'étude et de recherche

1. COMPOSITION DU COLLÈGE DE L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL (CF P. 13)

Situation au 30 juin 2012

ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL

Conseiller auprès de l'Administrateur général

BENOÎT PARMENTIER

Xavier MELCHIOR

DÉPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT

Direction de la Coordination Accompagnement
Direction des Consultations et Visites à Domicile

JEAN-LUC AGOSTI

Catherine LATIERS
Guy FRANSOLET

DÉPARTEMENT ACCUEIL

Direction de la Coordination Accueil
Direction des Milieux d'Accueil 0-3 ans
Direction Accueil Temps-Libre
(Accueil extrascolaire, Ecoles de devoirs, Centres de Vacances)

MARIE-PAULE BERHIN

Brigitte MARCHAND
Eddy GILSON
Emile PIRLOT

DIRECTION LOGISTIQUE

YOLANDE DELEUZE

DIRECTION FINANCES - COMPTABILITÉ - BUDGET

ISABELLE DESMET

DIRECTION ETUDES ET STRATÉGIES

GENEVIÈVE BAZIER

DIRECTION MÉDICALE

MARIE-CHRISTINE MAUROY

DIRECTION PSYCHOPÉDAGOGIQUE

VALÉRIE DEVIS

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

JEAN-PIERRE SURQUIN

DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

MICHEL LALIEU

DIRECTION JURIDIQUE

TANIA DUBRULE

SERVICE COMMUNICATION EXTERNE

CATY GUILLAUME

CELLULE AUDIT INTERNE

FRANÇOIS CLAERHOUT

CELLULE CONTRÔLE DE GESTION

N.

D'autres services spécialisés s'ajoutent également aux différents départements :

Service SOS Enfants

Déborah DEWULF (DÉPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT)

Service ONE-Adoption

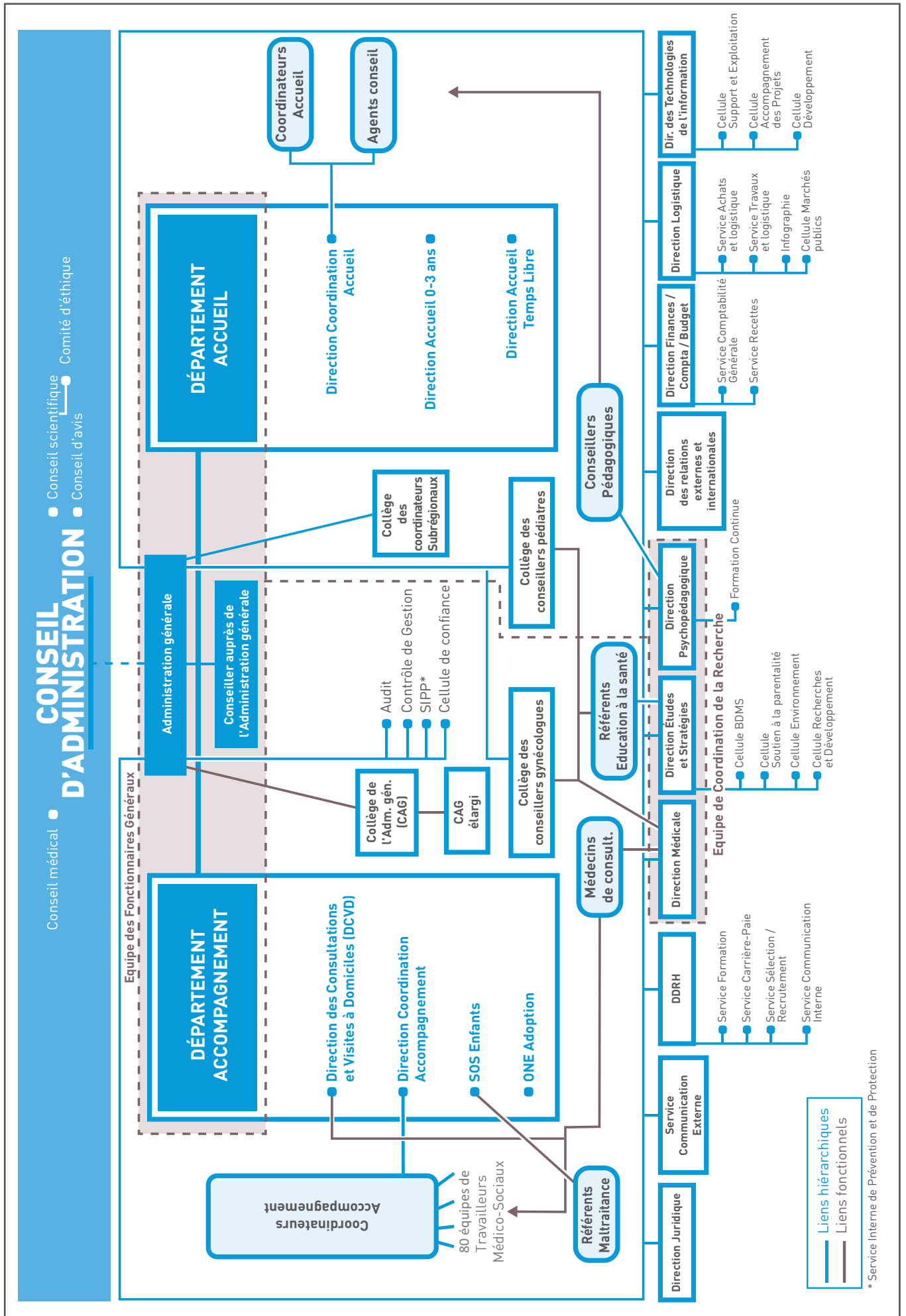
Sabrina MARTIN (DÉPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT)

Services d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE)

Jean-Marie CABY, Evelyne DELBROUCK (DÉPARTEMENT ACCUEIL)

Un organigramme détaillé est accessible via :
ONE.be

2. SCHÉMA ORGANISATIONNEL Situation 30 juin 2012

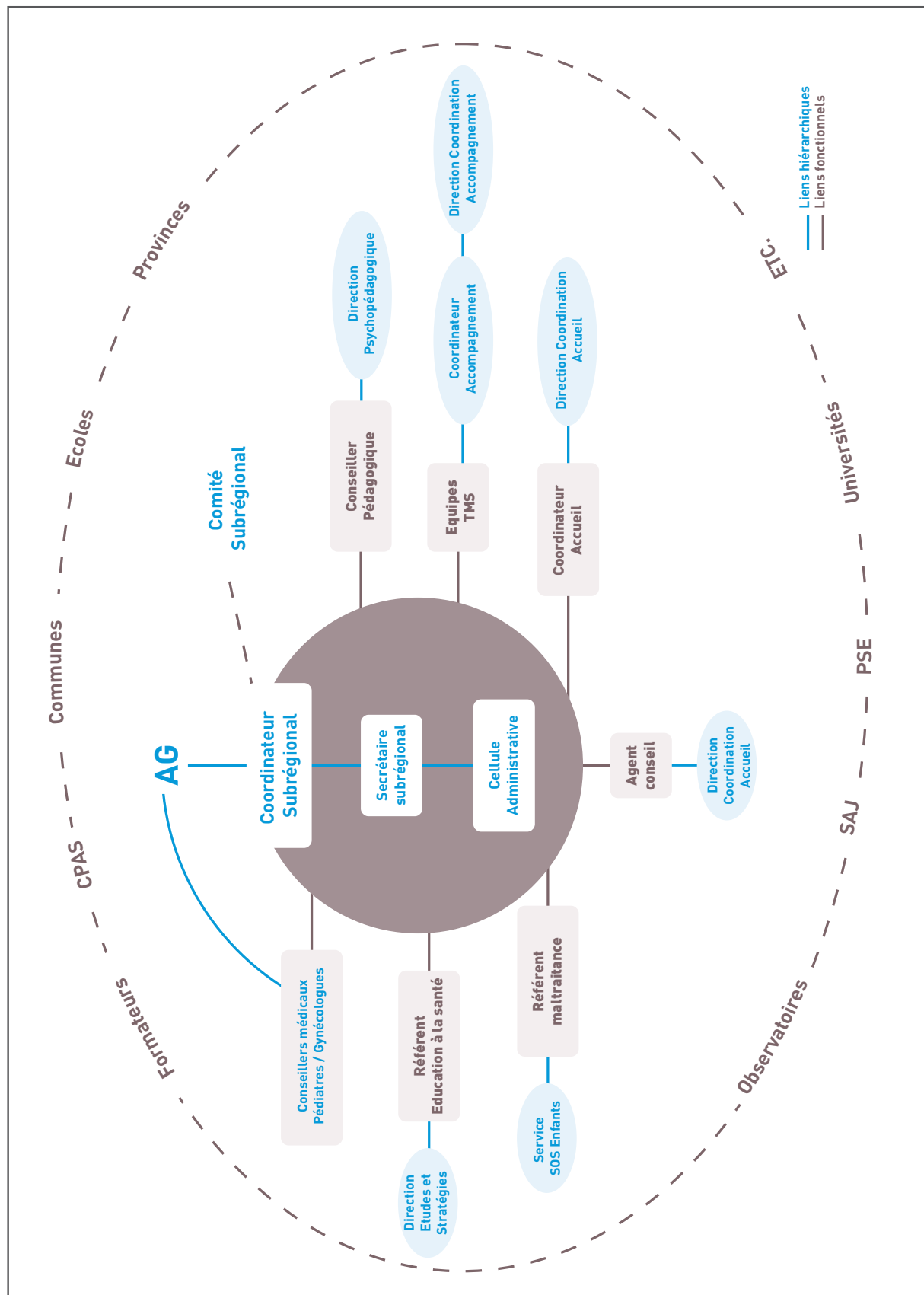


3. SCHÉMA ORGANISATIONNEL SUBRÉGIONAL Situation 30 juin 2012

COORDINATEURS SUBRÉGIONAUX (CF P. 13)

BRUXELLES
BRABANT WALLON
HAINAUT
LIÈGE
LUXEMBOURG
NAMUR

DOMINIQUE FIEVEZ
MAURY LIBOUTON
SYLVIE ANZALONE
HUGO SNACKERS
STÉPHAN LEYDER
KAMAL AZZOUC



ORGANES D'APPUI SCIENTIFIQUE ET D'AVIS

**LES ORGANES
CONSULTATIFS :
CONSEIL SCIENTIFIQUE,
CONSEIL D'AVIS,
COLLÈGES MÉDICAUX,
ET CONSEIL MÉDICAL
CONTRIBUENT
À L'ADAPTATION
DES MISSIONS
DE L'OFFICE**

Par ailleurs, pour piloter sa stratégie à l'attention des enfants et de leur famille, l'Office s'entoure de différents organes consultatifs (Conseil scientifique, Conseil d'avis, Collèges médicaux, Conseil médical). Ceux-ci veillent à ce que les missions de l'ONE rencontrent et s'adaptent aux progrès scientifiques et médicaux ainsi qu'à l'évolution des enjeux rencontrés par la société civile.

L'ONE bénéficie également de l'expertise et de l'appui du Fonds Houtman notamment par le biais des actions et recherches-actions pour l'enfance en difficulté auxquelles il apporte son soutien (cf p. 23).

1. LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil scientifique est un organe d'avis du Conseil d'Administration. Il est composé de dix-huit membres nommés par le Conseil d'Administration de l'Office après un appel public publié au Moniteur belge.

Il appartient à cette instance d'étudier les questions soumises par le Conseil d'Administration et

d'effectuer les recherches qu'il lui confie ; de faire au Conseil d'Administration toutes propositions qu'il juge utiles et pertinentes à l'organisation des services en matière d'accompagnement ; d'étudier l'adaptation des missions de l'ONE aux progrès scientifiques et à l'évolution de la société.

En 2011, le Conseil scientifique a notamment **apporté son expertise scientifique** aux différentes recherches lancées par l'ONE, parmi celles-ci :

- **« Le parcours des jeunes enfants et de leurs parents à travers les différents services de prévention de la santé, de soutien à la parentalité et d'accueil »** qui englobe également l'enquête auprès des usagers et non usagers de l'ONE ;
- **« Le soutien des parents dans l'apprentissage du langage aux tout petits »** qui vise la mise sur pied, dans le cadre d'activités de soutien à la parentalité, de projets associant les parents dans la relation d'apprentissage avec leur(s) enfant(s) dans les divers domaines de la communication et du langage afin de répondre aux besoins des enfants et leur permettre de bénéficier d'une stimulation adéquate ;
- **« L'intégration des enfants à besoins spécifiques dans les milieux d'accueil »**, qui a notamment pour objectif de formuler des propositions de recommandations en vue d'accompagner et de soutenir les professionnels face aux enfants en situation de handicap et leur famille ;
- **« L'évaluation du dispositif Coaching des Maisons d'enfants »**, dont l'objectif est de mieux cerner les apports du dispositif de coaching mis en place et plus particulièrement son impact sur la prise de risque des candidats à la création d'une Maison d'enfants ainsi que les leviers sur lesquels l'ONE peut agir ;

- et enfin, **« L'analyse des dispositifs de formations initiales relatives au secteur de l'accueil de l'enfant »** en lien avec l'article 114 du Contrat de gestion.

Outre le suivi des recherches, le Conseil scientifique a été sollicité pour apporter un éclairage utile sur l'ensemble du processus d'adoption mis en place par le service ONE-Adoption. Les questions d'ordre éthique ont été confiées au Comité d'éthique, Comité organisé au sein même du Conseil scientifique.

Enfin, le Conseil scientifique a suivi en 2011 l'état d'avancement des travaux et réflexions menés dans les secteurs suivants :

- État d'avancement de la plate-forme de formation en ligne des médecins (Excellencis)
- Projet de plate-forme prénatale dans le Luxembourg
- Réforme des consultations prénatales
- Enjeux principaux du département de l'accueil
- Campagne thématique «Qualité de l'air intérieur et Cellule Eco-conseil
- Programme de dépistage visuel développé à l'ONE ainsi que le bilan 2010
- Débat concernant les nouveaux critères de dépistage du diabète gestationnel.

Le Conseil scientifique a installé le **Comité d'éthique de l'ONE** le 18 décembre 2009 (Président : Michel Mercier).

Dans la foulée du Colloque : « L'éthique, la santé et le bien-être » organisé en 2008 à l'initiative de l'ONE et du Fonds HOUTMAN, il était apparu à l'évidence qu'un cadre formel était à organiser dans lequel seraient abordées et traitées les questions d'ordre éthique auxquelles l'Office est régulièrement confronté (cf infra, GT 'régulation des naissances').

Le Comité d'éthique aborde des problématiques concernant les secteurs de l'Accompagnement et de l'Accueil (matières transversales).

Il défend les valeurs éthiques qui traversent l'Institution, étudie et analyse les questions d'ordre éthique qui se posent dans le cadre de l'exercice des missions de l'ONE ainsi que le questionnement éthique qui pourrait surgir dans le cadre des recherches soutenues en son sein.

Cette nouvelle instance fonctionne en tant que groupe de travail émanant du Conseil scientifique de l'ONE. Elle ne dispose pas du statut de Comité d'éthique à avis unique, seuls 34 Comités de ce type sont reconnus en tant que tel en Belgique.

Cela signifie notamment que les avis émis sur les projets de recherches sont à avaliser par l'un des 34 Comités à avis unique.

Le Comité d'éthique s'exprime et mène ses débats en parfaite indépendance. Ses membres ne sont pas mandatés par un service ou par une institution, ils expriment leur opinion en leur propre nom. Les avis remis au CA peuvent refléter une opinion consensuelle clairement motivée, mais s'il existe des divergences, celles-ci doivent apparaître clairement.

Il comprend outre des membres du Conseil

scientifique, des personnes de l'Administration et des professionnels de terrain œuvrant tant dans les secteurs de l'accompagnement que de l'accueil.

En 2011, le Comité d'éthique s'est réuni à cinq reprises. A côté de ces séances plénières, quatre groupes de travail (GT) ont été institués.

Le GT 'demande des étudiants' (Président : Dr Deflandre) a pour objectif de revisiter la procédure actuelle traitant des différentes demandes d'étudiants et/ou des chercheurs relatives à des recherches impliquant l'ONE. Il a également pour mission de parvenir à proposer une « charte » éthique (qui se basera sur les principes qui guident un comité d'éthique) à l'ONE.

Le GT 'régulation des naissances' (Présidente : M-C Mauroy) s'est intéressé au positionnement que doivent adopter les TMS face à diverses thématiques (contraception, avortement, régulation des naissances).

Le GT 'adoption' (Présidents : Ph. Beague et M. Sommer) et le GT 'adoption/questions médicales' (Présidente : M-C Mauroy) ont tous deux travaillé sur les questions liées à la réalité de travail d'ONE-Adoption (santé et statut de l'enfant, procédure d'adoption, demandes des candidats adoptants, etc.) Les résultats du travail de ces quatre GT devraient être soumis courant 2012 au Conseil scientifique puis au Conseil d'Administration de l'ONE.

En 2011, le Comité d'éthique a également été sollicité par le Ministre de tutelle au sujet de la problématique de l'ouverture d'un « spa pour enfants » ainsi que sur le phénomène des Mini-miss.

2. LE CONSEIL D'AVIS

Le Conseil d'avis accompagne l'instance dirigeante de l'Office par sa réflexion et ses questionnements. Le Conseil d'avis organise ses débats et mène ses travaux sur toute question en rapport avec les missions de l'ONE.

Ses membres volontaires [31], sont des représentants de la société civile issus de différents secteurs, acteurs ou utilisateurs des services et actions de l'Office.

Le Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique de la FWB, et le Conseil d'Administration de l'ONE (CA), sont les destinataires des avis rendus par le Conseil en réponse à leur demande précise ou d'initiative.

BILAN DE L'ANNÉE

Pour le Conseil d'avis, l'année 2011 s'est organisée autour de deux grands axes de travail : l'activité consultative habituelle et l'organisation d'un événement phare commémorant la décennie d'activités du Conseil (cf p. 113).

Activités consultatives

En 2011, le Conseil a communiqué trois avis dont un rendu d'initiative (Avis 2011/01), un autre à la demande du Ministre de tutelle (Avis 2011/02) et le dernier suite à une demande de l'administration de l'ONE - Département Accompagnement - (Avis 2011/03). **Tous les avis sont consultables en ligne via www.one.be**

L'Avis 2011/01 portait sur le devenir de l'Intervention accueil (IA), mesure qui s'inscrivait dans un panel de décisions prises conjointement en 2008 par les Gouvernements communautaire et régionaux en faveur d'une amélioration du pouvoir d'achat des familles¹. Globalement, l'Avis 2011/01 demande aux autorités compétentes de ne pas renouveler cette mesure sous la forme d'une Intervention accueil au delà de l'exercice budgétaire, sans une évaluation approfondie.

L'Avis 2011/02, sollicité par le Ministre de l'Enfance début mai, portait sur le projet de plan global « Égalité des chances en Communauté française ». Cette demande d'avis visait à évaluer les propositions concrètes avancées par le Plan d'actions en fonction des axes définis par le GFWB (pertinence, faisabilité, faiblesses des actions, objectifs opérationnels et stratégiques proposés en matière d'enfance).

Étant donné les délais imposés, le Conseil d'avis n'a pu que commenter l'ensemble des axes et des objectifs contenus dans le plan.

Seules des considérations générales ont pu être transmises sur le plan proposé par le Ministre.

L'Avis 2011/03 portait sur l'avant-projet d'Arrêté du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles portant réforme des consultations prénatales de l'ONE.

Dans cet avis, le Conseil a notamment insisté sur l'importance des moyens alloués à cette réforme, le budget affecté aux missions des CPN devant être à la hauteur des ambitions de l'arrêté.

La réussite de la réforme, le bon fonctionnement et la pérennité des CPN en dépendent (nouveaux agréments, augmentation du nombre de TMS, financement des secrétaires médicales, etc.).

Une décennie de travail au service de l'enfance

En parallèle de son travail consultatif, le Conseil s'attela à préparer la commémoration de son dixième anniversaire d'activités. Dans les politiques menées lors des législatures successives, des actions et mesures limitées dans le temps se sont développées. Le Conseil d'avis se devait, dans le cadre de ses dix ans d'existence, de dépasser les contraintes liées à l'agenda politique et développer une réflexion sur la décennie passée mais surtout préparer des propositions pour les 10 années à venir. Le Conseil a souhaité inscrire cet événement dans la ligne du prescrit du Contrat de gestion de l'Office².

Un groupe de travail spécifique a été créé pour préparer cet événement et identifier les différents éléments à mettre en débat lors de cette journée et définir des axes forts visant à ancrer ce travail dans une vision prospective.

Suite à une rencontre avec l'Administrateur Général de l'ONE et la Responsable de la Direction Études et Stratégies de l'ONE, le Président du Conseil d'avis a soumis une note au Conseil d'Administration de l'ONE. Il fut proposé d'inscrire le colloque du 22 novembre 2011 dans le cadre du lancement des États généraux de l'enfance (EGE). Les précédents EGE furent plus orientés sur l'offre de services (enquête usagers notamment), les EGE 2012 se tiendront en partant plus des différents besoins. Pour plus d'informations, cf p. 115.

LA COMPOSITION DU CONSEIL AINSI QUE TOUS LES AVIS PARUS DEPUIS 2008 FIGURENT SUR LE SITE ONE : WWW.ONE.BE

¹ cf Avis 2008/07, accessible via www.one.be

² Art 183 « Un débat public est mené sous la forme d'États généraux de la petite enfance organisés au cours du premier semestre 2012 et sur base d'une enquête réalisée auprès des usagers, voire des usagers potentiels en fonction des moyens disponibles, après concertation avec le Gouvernement et le Conseil d'avis, dans le courant du quatrième trimestre 2011 ».

3. LE COLLÈGE DES CONSEILLERS GYNÉCOLOGUES ET SAGE-FEMME

Le Collège des Conseillers médicaux gynécologues et sage-femme constitue un organe d'avis de l'Administration générale.

Il lui appartient dans ce cadre d'informer et/ou de donner des avis relatifs à la politique médicale préventive périnatale et à la promotion de la santé de la future mère et de son enfant, dans un objectif général de qualité et d'efficacité des activités et services, ainsi que sur toute question susceptible d'avoir un impact sur la politique menée en la matière par l'ONE.

Cette fonction comprend notamment des activités et des initiatives en matière de formation, d'évaluation, de propositions et recommandations en relation directe avec l'ensemble des professionnels de la grossesse.

Chaque Conseiller est appelé dans ce contexte à intervenir activement dans sa subrégion.

Depuis 2009, une Conseillère sage-femme pour la Fédération Wallonie-Bruxelles a intégré le Collège. Il lui revient de conseiller l'Administrateur Général en matière de prévention et de santé publique périnatale en relation avec le métier de sage-femme.

Le Collège se réunit mensuellement avec comme membres permanents : l'Administrateur Général, les Responsables du secteur de l'Accompagnement et de la DCVD ainsi que le Médecin Directeur et comme invités ponctuels d'autres membres de l'Administration ainsi que des professionnels ayant une expertise dans le suivi préventif périnatal. La présidence est assurée par le Professeur Sophie Alexander. La composition du Collège se trouve sur le site Internet de l'ONE.

BILAN 2011

Parmi les nombreuses activités, on épinglera : l'implication des Conseillers gynécologues dans la genèse et le suivi de la réforme des prénatales. Le Collège a inscrit à l'ordre du jour de plusieurs de ses réunions, une réflexion concertée avec la Direction Accompagnement sur les articles constitutifs de la réforme des prénatales et sur leurs modalités d'application. Le texte définitif en a été transmis au Gouvernement en fin de deuxième semestre 2011.

En coordination avec le Collège des Conseillers pédiatres, une réflexion a été menée sur les **sorties précoces de maternité**. La sortie post-partum de la mère et du bébé dans les 72 heures suivant l'accouchement semble en effet se généraliser et connaît une pratique fréquente dans plusieurs hôpitaux de Bruxelles. Les questions soulevées par cette pratique ont fait, à la demande des Collèges médicaux, l'objet d'une recherche-action à débiter en 2012.

Les conseillers ont porté une attention aigüe aux nouvelles normes proposées par le GGOLFB en matière de dépistage du diabète gestationnel.

Les recommandations en la matière leur semblent mériter une période d'étude et d'observation plus long. Le Collège maintient jusqu'à nouvel ordre en CPN de quartier, les normes de référence décrites dans le Guide de la grossesse.

Plusieurs membres du Collège participent à la réflexion menée par la task force handicap au sein du groupe de travail intitulé : « Avant la naissance ».

La problématique des soins préconceptionnels à laquelle le Professeur Pierre DELVOYE avait consacré ses ultimes forces, continue à être portée par le Collège. Un deuxième colloque sur la question est planifié à Rotterdam les 4 et 5 octobre 2012. La brochure « **La santé préconceptionnelle** » fait suite au Colloque « Preconception care and preconception health » organisé à Bruxelles en octobre 2010. Le document constitue un outil de référence pour l'organisation de consultations pré-conceptionnelles et l'information à donner aux futurs parents, il sera distribué aux médecins généralistes, gynécologues, sages-femmes et plan-nings familiaux.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Contrat de gestion de l'ONE, le Collège a communiqué à l'Administration générale les thématiques auxquelles il lui semble nécessaire d'accorder une pérennité ou de nouveaux développements.

Plusieurs Conseillers ont participé à des capsules 'Air de Familles' et le Collège a proposé nombre de sujets à traiter à l'avenir.

4. LE COLLÈGE DES CONSEILLERS PÉDIATRES

Le Collège des Conseillers médicaux pédiatres constitue également un organe d'avis de l'Administration générale.

Il lui appartient dans ce cadre d'informer et /ou de donner des avis dans le domaine de la politique médicale préventive en petite enfance, sur toute question susceptible d'avoir un impact sur la santé de l'enfant.

La fonction de Conseiller médical pédiatre s'inscrit dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé dans un objectif général de qualité et d'efficacité de l'ensemble des activités et services destinés à la petite enfance.

Cette fonction comprend notamment des activités et des initiatives en matière de formation, d'évaluation, de propositions et recommandations en relation directe avec l'ensemble des professionnels de l'enfance et de la santé.

Chaque Conseiller est appelé dans ce contexte à intervenir activement dans sa subrégion.

Les Conseillers pédiatres se réunissent mensuellement en Collège avec comme membres permanents : l'Administrateur général, les responsables des secteurs de l'Accompagnement et de la DCVD, de l'Accueil, le Médecin Directeur et comme invités ponctuels, selon les matières et questions traitées, d'autres intervenants, membres de l'ONE ou experts extérieurs. La présidence en a été assurée par le Docteur Jean-Marie Dubru jusqu'en décembre 2011.

Admis à la pension en fin 2011, le Docteur DUBRU a été remplacé dans ses fonctions de Président par le Docteur Liliane GILBERT.

Le Docteur Jacques LOMBET, néonatalogue liégeois, a quant à lui été choisi pour reprendre les fonctions de Conseiller pédiatre en région liégeoise.

La composition du Collège figure sur le site Internet de l'ONE.

BILAN 2011

La Direction médicale mise en place fin 2010 a veillé depuis sa création à donner le meilleur développement aux activités médicales préventives présentes tant dans les secteurs de l'Accueil que de l'Accompagnement, s'appuyant entre autre sur une collaboration étroite avec les Collèges médicaux.

Au cours des dix Collèges des pédiatres organisés et tenus au cours de l'année, de très nombreuses questions ont été abordées.

Les communications du Médecin Directeur font partie des points récurrents de l'ordre du jour des Collèges médicaux et y trouvent une écoute attentive. Elles en constituent des éléments dynamiques tant du point de vue de la qualité de l'information apportée que des implications opérationnelles sous-tendues par celles-ci.

La version mise à jour du « **Guide de Médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant** » a été largement diffusée dans le courant du premier semestre 2011, cette publication rappelons-le, décrit précisément les programmes prioritaires de

médecine préventive appliqués dans les consultations pour enfants de l'ONE et en fournit les annexes méthodologiques.

La brochure : « **La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance** » a de la même manière fait l'objet d'une profonde mise à jour et les exemplaires en ont été rendus disponibles à l'intention de tous les professionnels de l'accueil en fin d'année. La première journée de formation des médecins ONE organisée au Centre de formation de la Hulpe le 15 octobre 2011 par la Direction médicale, le Collège des conseillers pédiatres et le Service de formation de l'ONE a rencontré un grand intérêt de la part de la centaine de médecins présents.

Le thème en était : « Prévention et petite enfance » et reprenait plusieurs des programmes préventifs habituels en consultation pour enfants.

Une deuxième journée de formation sera organisée dans cette même optique en 2012.

Le Collège a poursuivi sa participation à la création de modules intégrés dans la plate-forme de formation en ligne **EXCELLENCIS**.

Les Conseillers ont été appelés à se prononcer sur différentes questions. Citons notamment : L'exercice de l'art infirmier et les contraintes liées à cette réglementation en milieux d'accueil ; la problématique du suivi médical en milieu d'accueil : participation au protocole de la recherche-action proposée au CA de l'ONE ; le suivi des mères et du nourrisson à l'occasion d'une sortie précoce de la maternité : la réflexion à ce propos menée en concertation avec le Collège des gynécologues et sage-femme ainsi qu'avec la DCVD et des représentants des maternités a débouché sur une demande de réalisation d'une recherche-action ; la vaccination en collectivité : enjeux et contraintes ; préparation des Etats généraux de la Petite enfance en 2012 ; l'accueil de l'enfant malade.

La proposition du Collège visant à mener des actions de soutien à l'apprentissage du langage dans le cadre de projets santé parentalité, a été retenue dans le plan de recherches de la DES pour 2011-2012.

Plusieurs membres du Collège ont été choisis pour faire partie du Comité d'Accompagnement de cette recherche-action. Outre les différentes activités évoquées succinctement ci-dessus, mentionnons encore la participation des Conseillers à diverses émissions de radio ou de télévision (Airs de famille) où leur expertise en matière de prévention médicale est régulièrement sollicitée.

Par ailleurs les membres du Collège participent également à différents groupes de travail, tant au niveau fédéral que communautaire, en matière de prévention et petite enfance : Comité supérieur de la Santé, groupe vaccination ; Comité fédéral allaitement maternel ; Cellule Provac ; Groupement Belge des Pédiatres francophones et Société de Pédiatrie Sociale...

5. LE CONSEIL MÉDICAL

Organe représentatif des médecins de terrain, le Conseil médical est constitué depuis 2003. Il s'est doté de statuts et d'un règlement d'ordre Intérieur.

Des élections ont été organisées à 4 reprises.

L'Office dispose ainsi d'un interlocuteur fort utile qui lui permet de prendre l'avis des médecins lorsqu'il s'agit d'envisager les améliorations ou les réformes à apporter au secteur.

Afin de favoriser la communication avec les médecins de terrain et l'ONE, un Comité permanent de concertation « Conseil médical-Administration centrale et Présidence de l'ONE » a également été créé.

6. LE FONDS HOUTMAN

Créé en 1989 suite au legs de feu Herman Houtman en faveur de l'ONE, le Fonds Houtman a pour vocation première de financer et d'accompagner des actions, des recherches-actions et des recherches liées à des projets d'actions à réaliser dans le champ de l'enfance en difficulté au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est administré par un Comité de Gestion composé de : trois représentants du Conseil d'Administration de l'ONE, un représentant de chacune des deux branches de la famille du légataire, trois experts des questions de l'enfance désignés par les universités

complètes de la Fédération Wallonie-Bruxelles (UCL, ULB et ULg), un représentant du FNRS, un représentant du Conseil scientifique de l'ONE, un représentant de la Direction Études et Stratégies de l'ONE, un Conseiller médical, un Administrateur Général et un ou plusieurs membre(s) d'honneur.

Le Fonds Houtman travaille sur base d'appels à projets sur des thèmes spécifiques proposés, discutés et sélectionnés par son Comité de gestion. Ces thèmes sont préalablement soumis à l'aval du Conseil d'Administration de l'ONE.

En 2011, le Fonds a ouvert 3 nouveaux thèmes :

- Le premier se consacre aux **enfants de 0 à 6 ans dont la mère est en prison**.
- Le deuxième thème porte sur les **enfants migrants** et la question de la **discrimination en milieu scolaire**.
- Le troisième et dernier thème ouvert s'intéresse à l'**enfant exposé à la violence entre partenaires**, avec un intérêt particulier pour les très jeunes enfants (0-3 ans) et pour la période périnatale.

Le Fonds poursuit par ailleurs en 2011 son soutien à de nombreux projets en cours, sur des thématiques diverses :

- La lutte contre la pauvreté (15 recherches-actions et actions soutenues) ;
- L'accessibilité à l'école pour les enfants handicapés ;
- L'accompagnement des enfants en visite à leur parent détenu (le réseau « Itinérances ») ;
- L'éducation au bien-être dans les écoles secondaires ;
- Le soutien à la parentalité (collaboration avec l'ONE pour l'élaboration d'un référentiel).

Deux « Cahiers du Fonds Houtman » paraissent en 2011 :

- Le n°12 fait le point sur l'évolution du réseau « Itinérances ».
- Le n°13 s'intéresse à la prise en charge des enfants victimes d'abus sexuels et présente les résultats de la vaste enquête menée en 2006 et 2007 grâce au soutien du Fonds auprès de médecins privés, d'hôpitaux et d'équipes SOS Enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



DAVANTAGE DE DÉTAILS SUR LES ACTIVITÉS 2011
DU FONDS ET SUR LES PROJETS EN COURS SUR LE SITE

WWW.FONDSHOUTMAN.BE

CONTACT : HOUTMAN@SKYNET.BE OU 02 543 11 71

MISSION ACCOMPAGNEMENT

SECTEUR PRÉNATAL	27
SECTEUR DES CONSULTATIONS POUR ENFANTS	36
L'ACTION ENFANCE MALTRAITÉE	40
L'ADOPTION	47
LE PROFESSIONNALISME	51
LA FORMATION	54
LA QUALITÉ AU SEIN DU SECTEUR ACCOMPAGNEMENT	56
BILAN ET PERSPECTIVES	57

LA MISSION ACCOMPAGNEMENT

Le décret du 17 juillet 2002 a conforté l'ONE en tant qu'organisme ayant en charge l'ensemble de la protection maternelle et infantile et lui a également confié pour mission de mener des actions de soutien à la parentalité et de promotion de la santé.

Le Département Accompagnement de l'ONE est structuré autour de **deux directions et deux services** :

LA DIRECTION DES CONSULTATIONS ET VISITES À DOMICILE (DCVD)

se charge du suivi administratif et financier de l'ensemble du secteur en ce qui concerne les agréments, les conventions, les contrats des médecins, les honoraires médicaux, les subventions de fonctionnement, les subventions en vue de l'équipement ou de l'amélioration des locaux ainsi que, depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté du 9/6/2004 portant réforme des consultations pour enfants, du projet santé parentalité (PSP) et des programmes annuels d'activités (PAA).

La DCVD est en contact régulier avec les comités des consultations, les médecins, les coordinateurs et les TMS, et leur apporte l'aide administrative la plus efficace possible pour faciliter la gestion de leur structure.

LA DIRECTION DE LA COORDINATION ACCOMPAGNEMENT (DCA)

assure l'organisation, l'encadrement, le soutien et l'évaluation des TMS via les coordinateurs Accompagnement répartis dans les différentes subrégions. Ceux-ci, dans leur mission d'encadrement des intervenants de première ligne, accompagnent et évaluent aussi le fonctionnement des structures de consultations ONE.

LE SERVICE SOS ENFANTS assure la coordination de l'Action Enfance Maltraitée. En 2004, la fonction de référent-e maltraitance (créée début des années 80) a été formalisée et a pris un véritable essor par le soutien et l'accompagnement aux TMS dans leur travail de prévention de la maltraitance. Les référents maltraitance sont rattachés au Service SOS Enfants.

LE SERVICE ONE ADOPTION, auparavant ASBL créée à l'initiative de l'ONE, a été intégré en 2009 au Département Accompagnement.

SECTEUR PRÉNATAL

Deux grands types de consultations assurent le suivi de la grossesse : les consultations prénatales hospitalières et les consultations prénatales de quartier.

Il s'agit de structures assurant la guidance médico-sociale des futurs parents, le suivi des grossesses, la préparation à l'accouchement ainsi que la prise en charge de l'enfant.

Elles organisent, en outre, seules ou en partenariat, des activités de soutien à la parentalité et de prévention médico-sociale.

Dans ce cadre, elles diffusent toutes les informations utiles et relayent les campagnes thématiques de l'ONE.

Les services sont accessibles gratuitement à toutes les familles sans discrimination, avec une attention accrue aux familles les plus vulnérables.

La gratuité est directe ou elle peut découler d'un paiement des honoraires et d'un remboursement équivalent par un système de remboursement de soins de santé.

La surveillance de la santé périnatale vise l'amélioration de l'état de santé des femmes enceintes, des mères et des nourrissons et la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et infantile.

Cet objectif est décliné en actions qui consistent à :

- favoriser l'évolution harmonieuse de la grossesse et de la santé des femmes enceintes, préparer les futures mères qui le souhaitent à l'allaitement maternel ;
- réduire la mortinatalité, la mortalité périnatale et la mortalité infantile ;
- lutter contre la morbidité néonatale et, d'une façon générale, contre toutes les complications de la grossesse et de l'accouchement qui pourraient affecter la santé de l'enfant et/ou de sa mère ;
- dépister en temps opportun et prévenir de façon adéquate les risques de prématurité ;
- fournir à la population des informations concernant la parenté responsable, et soutenir la parentalité plus globalement ;
- être un lieu d'échanges, d'écoute et de dialogue.

Les TMS, acteurs de la relation avec les futurs parents

Le TMS reçoit les futurs parents de manière personnalisée en essayant de créer pour chacun un lieu d'écoute et de soutien dans ce moment particulier de la vie.

La traduction en langage clair du jargon médical, le rappel des conseils de prévention, de diététique, d'hygiène de vie, l'écoute afin de pouvoir répondre aux questions que le futur parent n'ose poser au médecin, sont quelques-unes des activités régulières du TMS.

Il a également un rôle important lors de la découverte d'anomalies ou de maladies graves. C'est un intervenant qui prend le temps d'écouter, de conseiller ou d'orienter les parents vers des services spécialisés.

L'encadrement réalisé est aussi social et juridique. Les futurs parents trouvent chez le travailleur ONE une source importante d'informations et de conseils. D'autre part, ils peuvent, si nécessaire, être orientés vers d'autres services (CPAS, centre de réfugiés, centre d'accueil de crise..).

Le TMS veille à être disponible pour les aspects relationnels.

Il accompagne ainsi les parents pendant cette période de bouleversement et vise à accueillir l'enfant dans les meilleures conditions possibles.

LES CONSULTATIONS PRÉNATALES EN CHIFFRES

Nombre de structures ou sièges de consultations prénatales de quartier et hospitalières et leur ventilation par subrégion de 2007 à 2011

Structures prénatales	2007		2008		2009		2010		2011	
	Quartier	Hospita-lière	Quartier	Hospita-lière	Quartier	Hospita-lière	Quartier	Hospita-lière	Quartier	Hospita-lière
BXL	9	4	9	4	8	5	8	6	8	6
BW	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0
HAINAUT	6	14	6	13	6	14	6	15	3	15
LIÈGE	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4
LUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NAMUR	2	1	3	1	3	1	3	1	3	1
TOTAL	20	23	21	22	20	24	20	26	17	26

Source : Direction des Consultations et Visites à Domicile (DCVD) ONE, 2011

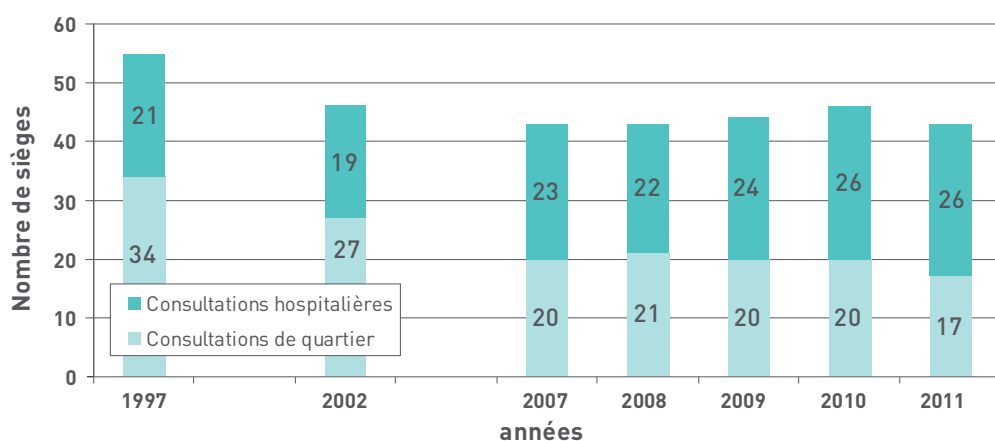
*Les structures conventionnées sont considérées dans la catégorie « consultation prénatale hospitalière »

La hausse du nombre de prénatales hospitalières ces dernières années résultait du renoncement de certains hôpitaux à la politique de fusion.

En 2011, même si le nombre de consultations hospitalières est resté stable, on a connu parmi ces structures une fermeture à Montignies-sur-Sambre sur la Commune de Charleroi et une ouverture à Trazegnies dans la commune de Courcelles.

Toujours dans la province du Hainaut, 2011 a également connu la fermeture de 3 structures de quartier pour raison d'activités insuffisantes.

Evolution du nombre de structures de consultations prénatales de 1997 à 2011



Source : Direction des Consultations et Visites à Domicile (DCVD) ONE, 2011

Le graphique ci-dessus montre l'évolution des deux types de structures (quartier et hospitalières) depuis 1997.

On peut observer la reprise de la baisse du nombre de structures de consultation de quartier, après une relative stabilisation les cinq années précédentes.

Par rapport à il y a 15 ans, on a diminué de 50% le nombre de sièges de consultations prénatales dans les quartiers. Les consultations hospitalières ont quant à elles augmenté de moins d'un quart.

LES CONSULTATIONS PRÉNATALES HOSPITALIÈRES (CPN HOSPITALIÈRES)

Elles sont implantées dans une structure hospitalière et sont chargées du suivi de la grossesse avec pour mission de fournir une information utile, assurer un accompagnement adapté durant la grossesse et préparer à l'accueil de l'enfant.

Ces structures doivent en même temps mettre en œuvre les missions dévolues à l'ONE et s'inscrire dans la dynamique mise en place par l'hôpital.

Plus récemment les CPN hospitalières bruxelloises et des grandes villes de Wallonie ont, en outre, été confrontées à un accroissement important de la précarité des familles qui les fréquentent et à une augmentation significative de la natalité.

Cette situation a généré un surcroît de travail pour les équipes de terrain, TMS, médecins et sages-femmes concernés.

Les inscriptions, présences et examens médicaux dans les consultations prénatales hospitalières sont en progression constante et la demande en évolution permanente.

Le nombre de femmes enceintes suivies dans les consultations prénatales implantées dans les hôpitaux connaît une augmentation constante ces dernières années.

La fréquentation et l'activité dans les consultations prénatales hospitalières de l'ONE en 2011

Structures prénatales	INSCRIPTIONS		Présences***	EXAMENS MEDICAUX	
	Inscrites annuelles*	Nouvelles inscrites**		Examens prénatals	Examens postnatals
BXL	9 075	6 248	37 077	34 359	2 697
BW	0	0	0	0	0
HAINAUT	10 066	5 905	43 063	38 978	3 871
LIÈGE	2 832	2 046	15 881	14 740	1 141
LUX	0	0	0	0	0
NAMUR	907	601	3 931	3 495	436
TOTAL 2011	22 880	14 800	99 952	91 572	8 145
2010	22 070	14 466	97 268	89 002	8 128
2009	19 531	13 528	92 175	84 705	7 427
2008	18 485	12 870	89 750	82 294	7 424
2007	18 027	12 760	90 299	83 153	7 094

* Les inscrites annuelles constituent l'ensemble des femmes enceintes ayant fréquenté la structure au moins une fois pendant l'année civile, c'est-à-dire les inscrites de l'année de référence auxquelles s'additionnent les inscrites de l'année précédente dont la grossesse est toujours suivie.

** Les nouvelles inscrites représentent le nombre de femmes enceintes inscrites pour la première fois au courant de l'année civile référencée.

*** Les présences sont l'ensemble des femmes qui se présentent à la structure au cours de l'année considérée.

La fréquentation est en hausse continue dans les structures hospitalières.

Plus globalement, ce tableau est la somme de données de suivi de la grossesse en consultations prénatales hospitalières et en consultations dites conventionnées.

Comparée à 2010, les variations du nombre de nouvelles inscrites et d'inscrites annuelles, représentent respectivement environ +3,7% et +2,3%

Le nombre moyen d'examen médicaux par femme enceinte suivie est proche de 7.

LES CONSULTATIONS PRÉNATALES DE QUARTIER (CPN DE QUARTIER)

Les CPN de quartier constituent des structures de proximité au sein desquelles les futures mères peuvent faire suivre leur grossesse et bénéficier d'un accompagnement de qualité.

Elles sont implantées dans les quartiers.

Ces structures sont conçues pour offrir des services de protection maternelle et infantile accessibles, tout en réalisant un suivi de la grossesse adéquat.

Elles sont gérées par des Comités, associations de fait, constitués de volontaires communément appelés « bénévoles ».

Contrairement à la tendance observée dans les prénatales hospitalières, les nouvelles inscrites en consultations prénatales de quartier, sont en diminution. Il en est de même des inscriptions annuelles, indicateurs évoluant parallèlement.

Il est important de rappeler que le nombre de structures CPN de quartier est passé de 29 à 17 sièges au cours de la décennie.

La fréquentation et l'activité dans les consultations prénatales de quartier de l'ONE en 2011

Structures prénatales	INSCRIPTIONS		Séances ***	Présences ****	EXAMENS MEDICAUX		
	Inscrites annuelles*	Nouvelles inscrites**			Non examinées	Examens prénatals	Examens postnatals
BXL	1 850	1 188	825	7 875	951	6 212	694
BW	74	49	44	398	42	299	57
HAINAUT	86	50	106	374	0	339	35
LIÈGE	11	9	25	42	0	42	0
LUX	-	-	-	-	-	-	-
NAMUR	250	184	128	956	29	848	79
TOTAL 2011	2 271	1 480	1 128	9 627	1 022	7 740	865
2010	2 155	1 432	1 210	9 651	676	8 040	935
2009	2 418	1 587	1 263	10 680	776	8 782	1 122
2008	2 882	1 871	1 398	12 201	889	10 137	1 175
2007	2 843	1 989	1 412	12 587	700	10 713	1 174

* Les inscrites annuelles constituent l'ensemble des femmes enceintes ayant fréquenté la structure au moins une fois pendant l'année civile, c'est-à-dire les inscrites de l'année de référence auxquelles s'additionnent les inscrites de l'année précédente dont la grossesse est toujours suivie.

** Les nouvelles inscrites représentent le nombre de femmes enceintes inscrites pour la première fois au cours de l'année civile référencée.

*** Les séances sont des durées consacrées aux consultations de femmes enceintes ; il s'agit de plages horaires affectées aux examens médicaux.

**** Les présences sont l'ensemble des femmes qui se présentent à la structure au cours de l'année considérée.

En 2011, la tendance est à l'augmentation tant du nombre de femmes présentes au cours de l'année que des nouvelles grossesses suivies.

Par contre, le nombre de femmes qui se présentent dans les consultations sans être examinées par le médecin est en hausse notable en 2011, après une diminution marquée les 3 années précédentes.

Sur base des données issues des deux tableaux précédents, on peut remarquer que tant pour les consultations hospitalières que pour les consultations de quartier, le nombre moyen d'exams par femme est de 7. Ce nombre d'exams reflète les recommandations du Collège des Conseillers gynécologues de l'ONE liées au suivi de la grossesse.

LA FRÉQUENTATION EN CPN ET SES SPÉCIFICITÉS

L'évolution des nouvelles inscrites en consultations prénatales ONE permet d'observer globalement une tendance à la hausse au cours des dernières années. Si l'on distingue l'évolution selon le type de structure prénatale (CPN de quartier et CPN hospitalière), il apparaît que les CPN de quartier ont connu une diminution en nombre de structures mais, le nombre d'inscrites serait à nouveau en augmentation.

Les prénatales hospitalières quant à elles ont augmenté en nombre de structures et en nombre d'inscrites.

Ce secteur couvre environ 90% du total des inscrites. Des variations importantes peuvent être observées entre les subrégions, mais aussi au sein de la Région ou d'une province.

Evolution du nombre de nouvelles inscrites en consultations prénatales de quartier et hospitalières de 2007 à 2011

Fédération Wallonie Bruxelles	2007	2008	2009	2010	2011
QUARTIER	1 989	1 871	1 587	1 432	1 480
HOSPITALIÈRE	12 760	13 646	13 528	14 466	14 800
TOTAL	14 749	15 517	15 115	15 898	16 280
Naissances	49 494	55 644	55 812	56 462	-
Ratio T/N	29,8%	27,9%	27,1%	28,2%	-

Remarque : Le rapport entre les femmes enceintes suivies et les naissances du tableau ci-dessus est fait à titre indicatif car une grossesse n'est l'équivalent ni d'une naissance, ni d'un accouchement.

Naissances

Il s'agit des naissances des communes des Régions bruxelloise et wallonne, à l'exclusion des communes germanophones et en considérant 90% des naissances (francophones) à Bruxelles.

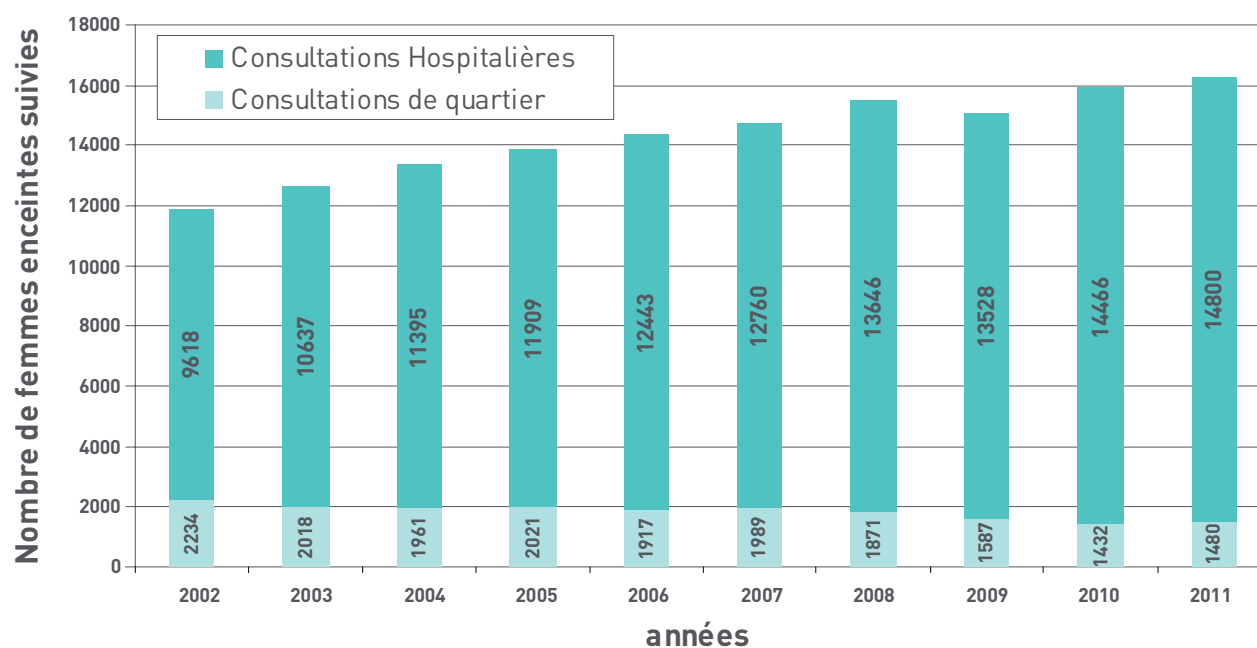
En 2010¹, la Belgique a connu une augmentation des naissances par rapport à 2009 de l'ordre de 1,5%. Avec 129 173 nouveau-nés (derniers chiffres disponibles), la progression est d'environ 2 000 naissances.

Le rapport entre le nombre de grossesses suivies et les naissances, donné à titre indicatif (les naissances n'étant pas le reflet exact du nombre de grossesses ; ces dernières ne sont pas toutes menées à bout,

il se présente un certain nombre de grossesses multiples, etc.), montre une couverture qui se situe autour de 28% d'accompagnement prénatal.

Les chiffres issus du « volet prénatal » de la Banque de Données Médico-Sociales (BDMS) montrent que, comparée à la population générale, cette population de femmes enceintes suivies par l'ONE est plus vulnérable (plus de chômage, faible niveau d'instruction, tabagisme plus marqué, couverture en soins de santé déficiente, etc.).

Evolution des nouvelles inscrites en consultations prénatales de quartier et en consultations hospitalières au cours de la décennie

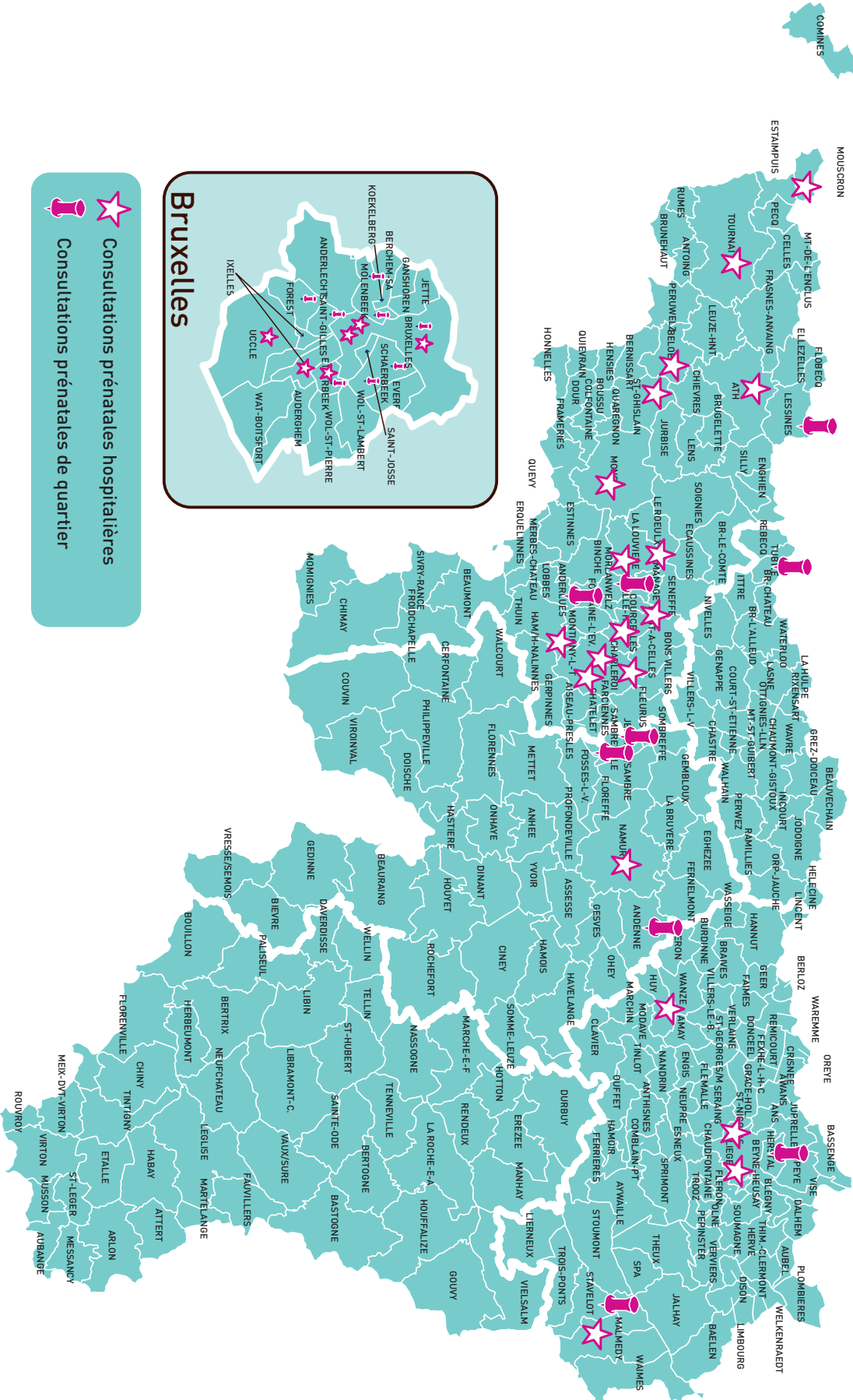


Source : Direction des Consultations et Visites à Domicile (DCVD) ONE, 2011

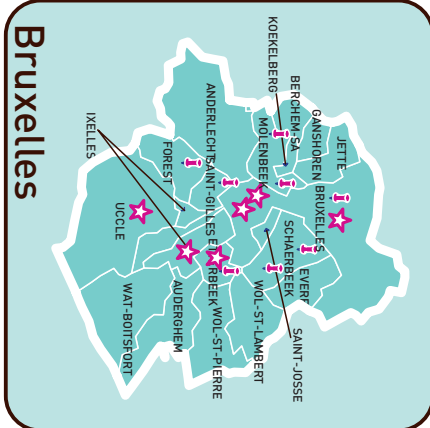
Globalement, le nombre de nouvelles inscrites est en augmentation au cours de la dernière décennie de 27,4%.

En dix ans, les variations ont été de +35% pour ce qui est des femmes enceintes nouvellement inscrites en consultation prénatales hospitalières entre 2002 et 2011, et de -51% pour ce qui est des femmes enceintes suivies dans les structures prénatales de quartier dans la même durée.

¹ http://www.ibz.rn.fgov.be/fileadmin/user_upload/Registre/fr/statistiques_population/2010xls-statistiques-par-commune-province-region.xls



 Consultations prénatales hospitalières
 Consultations prénatales de quartier



EVOLUTION DES NOUVELLES INSCRITES EN CONSULTATIONS POUR FEMMES ENCEINTES

EN RÉGION DE BRUXELLES	2007	2008	2009	2010	2011
QUARTIER	1 563	1 466	1 218	1 086	1 188
HOSPITALIÈRE	4 458	5 241	5 135	5 744	6 248
TOTAL	6 021	6 707	6 353	6 830	7 436
Naissances	14 545	15 957	16 358	16 751	-
Ratio T/N	41,4%	42,0%	38,8%	40,8%	-

Ces 5 dernières années, le nombre de futures mères suivies à Bruxelles a augmenté de 23,5% alors que celui de naissances considérées comme francophones y résidant a augmenté quant à lui de 14,8% (entre 2006 et 2010).

Comparée à la couverture CPN globale, celle observée à Bruxelles est plus élevée que la moyenne de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Par rapport à l'année dernière, une augmentation de 8,9% des femmes enceintes suivies a été observée, avec une activité plus importante dans les structures hospitalières. Les consultations de quartier représentent 16% des effectifs.

DANS LE BRABANT WALLON	2007	2008	2009	2010	2011
QUARTIER	43	40	43	38	49
TOTAL	43	40	43	38	49
Naissances	3 932	4 054	4 102	4 054	-
Ratio T/N	1,1%	1,0%	1,0%	0,9%	-

Le suivi prénatal ONE en Brabant wallon est limité à une consultation prénatale de quartier. Presqu'une cinquantaine de femmes enceintes y ont été suivies en 2011, chiffre le plus élevé depuis 5ans.

EN HAINAUT	2007	2008	2009	2010	2011
QUARTIER	135	98	95	83	50
HOSPITALIÈRE	5 638	5 765	5 616	5 938	5 905
TOTAL	5 773	5 863	5 711	6 021	5 955
Naissances	14 882	15 247	15 055	15 070	-
Ratio T/N	38,8%	38,4%	37,9%	40,0%	-

Ces dernières années, le nombre des femmes inscrites en prénatales du Hainaut n'a cessé de fluctuer.

Les légères variations du nombre de grossesses suivies reflètent celles des naissances.

L'activité dans les Consultations prénatales de quartier est en constante diminution avec un

nombre d'inscrites qui représente seulement 1% de l'ensemble des femmes enceintes suivies dans les structures prénatales ONE du Hainaut.

Globalement, le suivi de la grossesse par l'ONE dans la province représenterait 40% des naissances.

A LIÈGE	2007	2008	2009	2010	2011
QUARTIER	25	15	14	14	9
HOSPITALIÈRE	2 063	2 091	2 148	2 163	2 046
TOTAL	2 088	2 106	2 162	2 177	2 055
Naissances	10 833	11 558	11 609	11 759	-
Ratio T/N	19,3%	18,2%	18,6%	18,5%	-

Le nombre de futures mères suivies est en légère diminution (-5,6%) par rapport à l'année dernière après une augmentation les quatre années précédentes.

Et, la fréquentation des consultations de quartier tend à disparaître.

Les naissances de référence ne prennent pas en compte le nombre de nouveau-nés dont la mère réside dans les communes germanophones. Les naissances francophones de Liège sont en très légère augmentation ces dernières années.

DANS LE LUXEMBOURG

0,2% des femmes enceintes suivies dans les Consultations prénatales de l'ONE en Fédération Wallonie-Bruxelles résident en province de Luxembourg où l'on ne dispose pas de structure prénatale ONE.

Etant donné l'absence de structure prénatale ONE depuis une quinzaine d'années dans la Province de Luxembourg, le Conseil d'Administration a approuvé

en 2011 la mise sur pied d'un dispositif de suivi prénatal (plan d'action relatif à la réforme des CPN) comprenant la création d'une plateforme prénatale de référence pour des gynécologues ayant signé une convention avec l'ONE.

A NAMUR	2007	2008	2009	2010	2011
QUARTIER	223	252	217	211	184
HOSPITALIÈRE	601	549	629	621	601
TOTAL	824	801	845	832	785
Naissances	5 302	5 464	5 438	5 509	-
Ratio T/N	15,5%	14,6%	15,5%	15,1%	-

Par rapport à 2010, la fréquentation des prénatales a connu une légère diminution (plus de 5%). Le rapport entre le nombre de femmes enceintes suivies et le nombre de naissances donne une proportion

d'environ 15%. Le suivi en consultations prénatales de quartier est stable et représente environ ¼ de l'activité prénatale ONE en province de Namur.

Les taux de couverture présentés ci-dessus prennent en compte les femmes enceintes suivies dans les structures ONE rapportées aux naissances de francophones de la province ou de la région. On observe dans les faits que toutes les femmes suivies ne sont pas nécessairement résidentes dans la province ou région considérée. La zone d'influence peut ainsi varier d'une région à l'autre. Les données du « volet prénatal » de la BDMS montrent que 2 à 3% des femmes suivies résident dans une autre subrégion que celle d'implantation de la structure.

BILAN ET PERSPECTIVES DANS LE SECTEUR DES CONSULTATIONS PRÉNATALES

En 10 ans, les CPN ont vu leur fréquentation augmenter de manière sensible à l'instar de ce qui a été observé dans le secteur des consultations pour enfants. Le temps est venu d'actualiser le travail développé dans ce secteur qui constitue (avec les consultations pour enfants dont elles sont une émanation pour devenir une activité à part entière en 1922) l'activité la plus ancienne de l'ONE.

Les CPN gardent, aujourd'hui plus que jamais, toute leur pertinence au moment où les difficultés économiques ont un impact réel sur la manière dont la population fait face aux soins de santé, au moment aussi où de nombreux travaux de recherche, partout dans le monde indiquent combien la précocité de l'intervention psychosociale en soutien et en accompagnement des familles constitue un élément déterminant pour le développement affectif et cognitif de l'enfant.

Une profonde réflexion en ce sens a été entamée avec l'ensemble des acteurs concernés et a abouti à un projet de réforme des CPN qui a été soumis au Gouvernement. Celle-ci concernera les volontaires, les hôpitaux, les médecins, les sages-femmes et les TMS.

Une expérimentation a été menée en 2010 auprès de trois consultations prénatales hospitalières : Jolimont (Haine-St-Paul), Tivoli (La Louvière), CHR Namur, et trois Consultations de quartier : Auvelais, Bruxelles (rue des Tanneurs) et Molenbeek (Chaussée de Gand). Elle portait sur les principes de base de la réforme à venir.

Le travail et l'évaluation réalisés ont permis de conforter et de finaliser le plan d'action lié à la réforme. Celui-ci a été présenté au Conseil d'Administration en 2011.

Les deux principaux éléments du plan d'action

de la réforme des consultations prénatales sont l'élaboration du projet d'accompagnement périnatal (PAP) par les acteurs des CPN (médecins, sages-femmes, TMS) et l'échelonnement de l'accompagnement des futurs parents sur deux niveaux: le service de base et le suivi renforcé dans l'ensemble des CPN, à l'exception de deux ou trois hôpitaux où un projet spécifique pourra être développé.

Celui-ci sera négocié avec les TMS, les médecins, les sages-femmes et les responsables hospitaliers. Le plan d'action de la réforme a fait l'objet d'une large concertation tant interne qu'externe durant le premier semestre 2011.

Il a été traduit dans un projet d'arrêté qui définit les principes de fonctionnement communs à l'ensemble des consultations prénatales (avec, pour clé de voûte, le PAP) et qui institue, pour les CPN hospitalières, une cogestion ONE-hôpital basée sur une convention, et pour les CPN de quartier, un agrément par l'ONE.

PLATEFORME PRÉNATALE EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

Le Conseil d'Administration a approuvé en 2011 la mise sur pied d'un dispositif de suivi prénatal comprenant la création d'une plateforme prénatale qui sera composée de membres permanents (m/f) : TMS prénatal, Conseiller gynécologue, Conseiller pédiatre et Coordinateur accompagnement.

Un TMS prénatal sera spécifiquement affecté à la prise en charge prioritairement de futures mères en grande vulnérabilité qui présentent un très haut risque médical, psychologique et social.

Une évaluation de l'expérience sera réalisée après 12 mois de fonctionnement par la plateforme et l'Administration.

SECTEUR DES CONSULTATIONS POUR ENFANTS

Le secteur des consultations pour enfants comme le secteur prénatal associe différents partenaires indispensables à la réalisation de ses missions :

- les TMS qui sont des agents de l'Office,
- les médecins des consultations, qui sont des vacataires,
- les volontaires (ou « bénévoles »), membres des comités.

Les consultations pour enfants sont régies par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9/6/2004 portant réforme des consultations pour enfants.

Elles ont pour objectif d'accompagner les parents en vue d'assurer à leurs enfants une croissance et un développement physique, psychologique et psychomoteur optimaux.

Une attention toute particulière est réservée aux familles les plus vulnérables afin de favoriser autant que faire se peut l'égalité des chances.

Ce travail est mené sur trois plans complémentaires :

- **Médical** : surveillance régulière de la santé par un médecin pédiatre ou généraliste, sur base des recommandations du Guide de médecine préventive de l'ONE. Il effectue un examen clinique approfondi, procède aux vaccinations, suit l'évolution des indicateurs de santé de base, et s'intéresse au développement psychique de l'enfant, ainsi qu'aux relations entre parents et enfant(s);
- **Psycho-social** : soutien à la parentalité et promotion de la santé par les TMS à l'occasion d'entretiens individuels à la consultation ou à domicile ainsi qu'organisation de séances collectives destinées aux parents et à leurs enfants basées sur une analyse des besoins des familles qui fréquentent chaque consultation via, le cas échéant, des collaborations avec les partenaires du réseau.
- **Éducatif** : diffusion des connaissances dans le domaine de la prophylaxie, de l'éducation des enfants, de la psychologie, valorisation des compétences parentales, etc.

Il faut également souligner le rôle déterminant joué par les volontaires qui assurent la gestion des consultations, l'accueil des familles et souvent des activités telles que la sensibilisation à la lecture et l'éveil musical.

Les principes fondamentaux de ce secteur sont : le maintien d'un service universel (offert à tous) de qualité, à titre gratuit pour tous les enfants de moins de sept ans, complété par l'organisation d'un suivi renforcé à l'intention des familles les plus vulnérables.

La politique de prévention de la santé s'adresse, sur base volontaire, à toutes les familles fréquentant les différentes structures de consultation postnatale de l'ONE (maisons de l'enfance ou MDE, consultations pour enfants ou CE, antennes médico-sociales, consultations périodiques et cars sanitaires).

CONSULTATIONS POUR ENFANTS PROPREMENT DITES

Les consultations pour enfants constituent des lieux de suivi médico-social de la santé de l'enfant et de soutien à la parentalité. Leur mission relève de la médecine préventive. Leur but est de promouvoir et de préserver la santé de l'enfant sain, non de soigner des enfants malades.

Ces consultations sont d'initiative associative ou communale. Elles sont agréées et subventionnées par l'ONE.

MAISONS DE L'ENFANCE

Il s'agit de structures de suivi de l'enfant de 0 à 6 ans ayant les mêmes missions que la consultation pour enfants mais qui doivent développer leurs activités à l'échelle de la commune et en partenariat avec au moins deux consultations pour enfants.

ANTENNES MÉDICO-SOCIALES

Une antenne médico-sociale est une structure satellite souvent de plus petite taille, dépendant d'une consultation pour enfants.

Elle offre les mêmes services qu'une consultation pour enfants.

L'antenne est autorisée et subventionnée par l'ONE dans le cadre de l'agrément de la consultation pour enfants dont elle dépend.

CONSULTATIONS PÉRIODIQUES

Il s'agit de structures organisées par l'Office lorsque d'autres initiatives font défaut.

Les consultations périodiques sont directement gérées par l'ONE à l'initiative d'un TMS et de la DCVD.

CARS SANITAIRES

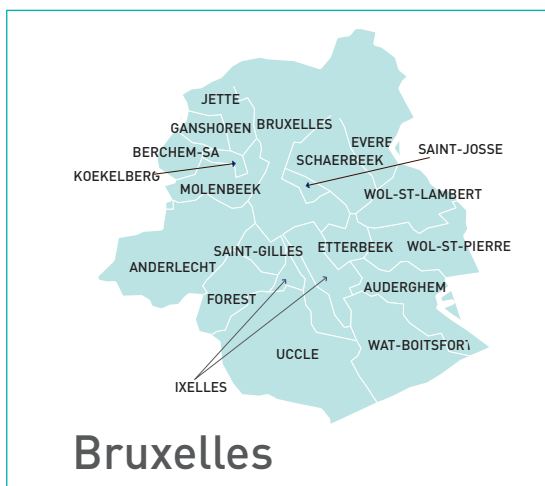
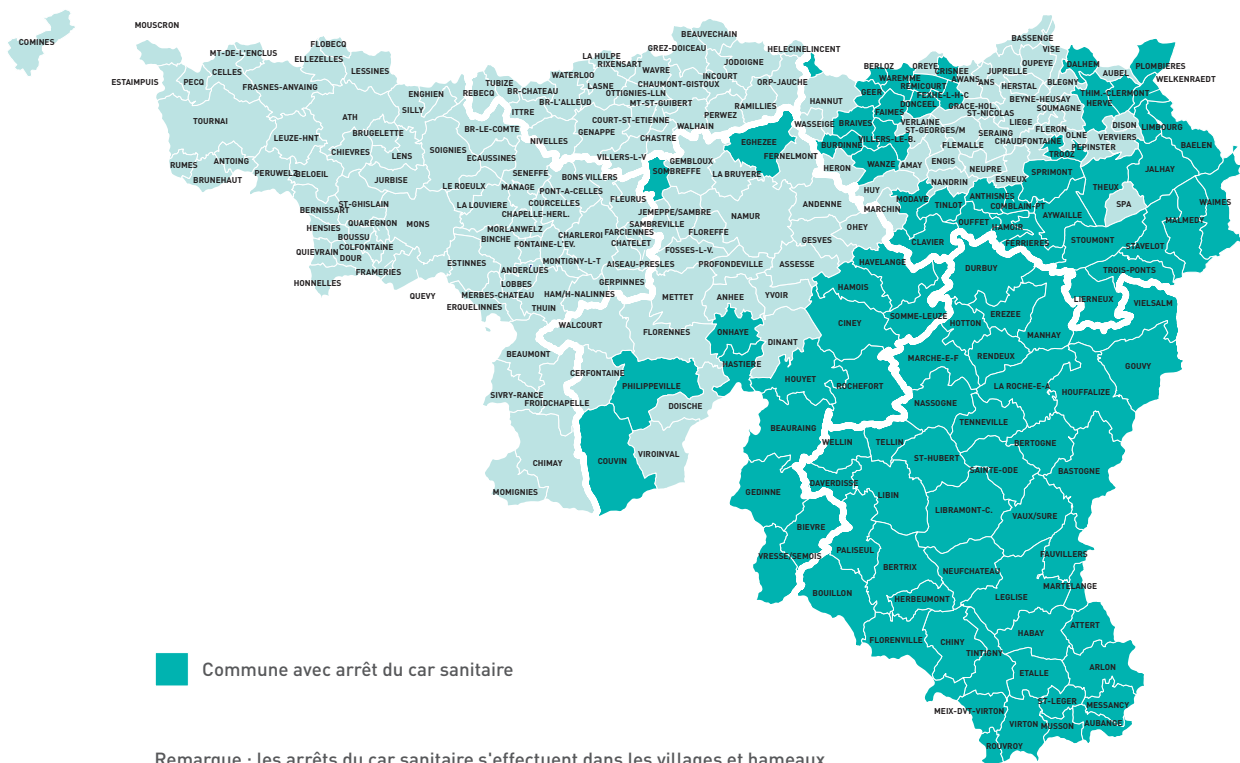
Les cars sanitaires sont des consultations mobiles qui sont directement gérées par l'ONE et circulent dans les régions à plus faible densité de population : en province de Luxembourg et dans les hameaux et villages des provinces de Namur et de Liège.

Evolution du nombre de structures de suivi de l'enfant de 0 à 6 ans

	2007	2008	2009	2010	2011
CONSULTATIONS POUR ENFANTS (CE)	375	373	373	371	369
MAISONS DE L'ENFANCE	2	2	2	2	2
ANTENNES	165	161	161	159	159
CONSULTATIONS PÉRIODIQUES	92	92	92	89	89
CARS SANITAIRES	7	6	6	6	6
TOTAL STRUCTURES	641	634	634	627	625

625
CONSULTATIONS
POUR ENFANTS
EN 2011

Communes avec arrêt de cars sanitaires



AUTRES OFFRES DE SERVICES

En plus des structures de consultations, il existe :

SERVICES DE LIAISON

L'ONE dispose d'un service de liaison dans la quasi-totalité des maternités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce service est réalisé par le TMS de liaison à l'occasion d'un entretien avec la mère à la maternité.

Cet entretien permet d'aborder différentes questions que peuvent se poser les parents et, d'introduire le travail des Consultations pour enfants.

Le TMS va signaler la naissance à son collègue (TMS de secteur) par le biais d'un « avis de naissance ».

Ce document standardisé comporte des données médico-sociales qui font l'objet d'un encodage pour l'établissement des statistiques à visée épidémiologique sur la protection de la santé de la mère et de l'enfant.

Nombre de services de liaison des maternités de Bruxelles et de Wallonie en 2011

	BXL	BW	HAINAUT	LIEGE	LUX	NAMUR	TOTAL
SERVICES DE LIAISON	10	3	17	9	3	4	46
NOMBRE D' « AVIS DE NAISSANCES » *	18 450	2 874	14 652	11 519	2 909	5 021	55 425

* Données de source BDMS. Les « avis de naissance » énumérés ici sont l'ensemble des documents comportant les informations de naissances de fait remplis par les TMS de liaison et encodés au sein des administrations décentralisées ou subrégionales, c'est-à-dire les naissances selon le lieu d'accouchement (maternité), contrairement aux naissances selon le lieu de résidence qualifiées de naissances de droit.

En 2011, on dénombre 46 maternités à Bruxelles et en Wallonie et, dans la plupart de celles-ci, il existe un service de liaison. Les TMS de liaison ont établi pour 2011 environ 55 500 « avis de naissances » de résidents en Fédération Wallonie Bruxelles pour la Banque de données médico-sociales de l'ONE.

SERVICES DE NÉONATOLOGIE

Des TMS exercent une action d'accompagnement et de soutien dans certains centres néonataux de soins intensifs. Le TMS a un rôle important de relais vers les collègues de terrain avec qui il collabore pour la préparation du retour à domicile de l'enfant.

VISITES À DOMICILE

Elles sont proposées à toutes les familles selon les caractéristiques et les besoins du public. Elles consistent en un entretien au lieu de vie de la famille. C'est un moyen d'observation, d'information et de communication nécessitant de la rigueur, de l'empathie et une écoute active.

PERMANENCES

Il s'agit de rencontres au sein de la consultation entre le TMS et la famille en dehors des plages horaires de séances de consultation. Elles permettent la rencontre ou le contact entre le TMS et la population et/ou les partenaires intra ou extra ONE.

ENTRETIENS AU LOCAL

Contrairement à la permanence, les entretiens se font sur rendez-vous. L'entretien au local est un temps consacré à l'écoute et aux échanges avec une famille, sur rendez-vous. Il offre surtout un cadre pour une rencontre qui peut parfois être plus adéquat que le domicile.

A ces actions auprès des familles, s'ajoutent les activités collectives autour des thématiques diverses pouvant être en rapport avec l'existence de problématiques spécifiques au quartier, le soutien à la parentalité, l'éducation à la santé, le développement de l'enfant, etc. Elles peuvent aussi intégrer et favoriser des actions en partenariat, de façon à créer une dynamique entre partenaires locaux. Lors de ces rencontres, les demandes d'informations, de soutien, ou d'orientations sont entendues.

Evolution des inscriptions annuelles dans les structures de suivi de l'enfance de 0 à 6 ans

	2007	2008	2009	2010	2011
CONSULTATIONS POUR ENFANTS (CE - ANTENNES - MAISONS DE L'ENFANCE)	143 657	144 309	146 288	151 187	152 676
CONSULTATIONS PÉRIODIQUES	6 825	6 855	7 385	7 929	7 386
CARS SANITAIRES	-	-	-	-	-
TOTAL INSCRITS ANNUELS*	150 482	151 164	153 673	159 116	160 062

* Le nombre d'inscrits annuels en cars sanitaires n'est pas pris en compte dans ce total.

**160 000 ENFANTS INSCRITS EN 2011
SOIT UNE AUGMENTATION DE 6,4% EN 5 ANS**

Le nombre d'enfants de 0 à 6 ans fréquentant les structures de consultations de l'ONE est en augmentation constante.

Le nombre d'enfants bénéficiant de ce suivi médico-social a augmenté en un an de près de 900 unités, et d'environ 10 000 enfants en 5 ans, ce qui représente une augmentation de 6,4%.

Ce pic est à mettre en lien avec l'augmentation des naissances, et probablement aussi avec l'effort consenti à l'amélioration de l'accessibilité des services offerts par l'ONE, depuis la réforme des consultations pour enfants de 2004.

Si le nombre d'enfants suivis dans les consultations pour enfants est en hausse, leur répartition est en relation avec le volume de naissances.

Ainsi, Bruxelles représente 34,7% de l'ensemble des enfants suivis dans les Consultations pour enfants de l'ONE, le Hainaut 27,1%, Liège 21,7%, Namur 7,0%, le Brabant wallon 6,3% et Luxembourg 3,2%.

Il faut souligner que la part d'enfants suivis en cars sanitaires n'est pas prise en compte ici.

Les 6 cars sanitaires desservent toute la province de Luxembourg et en partie, celles de Namur et Liège.

BILAN ET PERSPECTIVES

DANS LE SECTEUR DES CONSULTATIONS POUR ENFANTS

Cette année 2011 a été consacrée au renouvellement de l'agrément de la quasi totalité des CE pour un nouveau terme de 5 ans. Ce fut l'occasion de remettre à plat l'analyse des besoins de la population fréquentant chaque CE, ses objectifs, ses activités, ses partenariats et de vérifier l'adéquation de ses locaux avec les normes de fonctionnement.

Les problèmes décelés ont fait l'objet d'un accompagnement particulier de la part des coordinateurs et de la DCVD.

L'évaluation de la réforme des consultations pour enfants montre que les objectifs attendus d'amélioration du service ont été atteints de manière très satisfaisante. Cela se manifeste aussi bien dans la satisfaction affichée par les acteurs que dans l'accroissement de la fréquentation des consultations.

Le calendrier des examens médicaux est apprécié majoritairement par les médecins et les TMS, même si près de 40% souhaiteraient qu'il y ait plus d'examens.

Le système des rendez-vous est maintenant bien intégré même s'il peut poser certaines difficultés aux familles les moins favorisées. Les suivis renforcés permettent quant à eux, de faire face aux situations les plus difficiles lorsqu'elles se présentent.

L'implication des volontaires et des TMS dans l'élaboration et la mise en œuvre des PSP (projets santé parentalité) a répondu aux attentes.

La participation des médecins devrait être améliorée grâce à la rétribution possible de 2 heures pour leur

participation à l'élaboration des PSP. Il faut attirer l'attention sur le fait que ces 2 heures sont comprises dans les 4 heures de formation annuelles. Les PSP ont permis de fédérer les acteurs des consultations autour d'un projet commun, de revoir et d'actualiser les objectifs des consultations et de se donner des moments d'évaluation du travail accompli.

Les activités prévues par le PSP ont globalement été réalisées à la satisfaction des acteurs. Un certain nombre de PSP qui présentaient certaines difficultés de fonctionnement ont fait l'objet d'évaluations internes. Celles-ci ont débouché sur des ajustements utiles. Un petit nombre de PSP n'ont pas répondu aux attentes. Il faudra être attentif aux raisons de ces échecs qui pourraient s'expliquer notamment par les absences de TMS et par des remplacements répétés.

Il a été difficile de répertorier de manière exhaustive les concertations communales. L'analyse des PSP et des PAA (programmes annuels d'activités), de même que l'enquête, ont cependant montré le développement d'un nombre important de partenariats. Elles ont eu un succès plus important dans les communes plus peuplées où les consultations sont plus nombreuses, mais ont posé des problèmes spécifiques dans les grandes villes. Le niveau d'implication de l'Administration communale constitue une condition favorable à leur réussite.

**OBJECTIFS D'AMÉLIORATION
DU SERVICE ATTEINTS**

L'ACTION ENFANCE MALTRAITEE

L'ONE déploie une action de prévention de la maltraitance à l'égard des enfants par le biais des TMS d'une part, et des équipes SOS Enfants, d'autre part, dont le service SOS Enfants de l'ONE subventionne et encadre le travail. Ce service s'occupe également du soutien et de l'accompagnement des TMS confrontés à des situations de maltraitance par le biais des référents maltraitance, de la publication des brochures relatives à la maltraitance, mais aussi du suivi de l'organe d'avis, le Comité d'Accompagnement de l'Enfance Maltraitée (CAEM).

LES ÉQUIPES SOS ENFANTS

Suite à une recherche action initiée par l'ONE à partir de 1979, les constats que la prévention et la prise en charge des différentes formes de maltraitance devaient prioritairement se faire hors du cadre judiciaire et avec une vision pluridisciplinaire centrée sur l'intérêt de l'enfant ont permis l'adoption à partir de 1985 par la Communauté française de différents décrets instituant le modèle des équipes SOS Enfants comme acteurs incontournables et spécialisés en la matière.

Ces équipes pluridisciplinaires agréées et subsidiées par l'ONE ont développé depuis des modalités spécifiques de prise en charge et de traitement des différentes situations recouvrant la notion de maltraitance en mettant prioritairement le focus sur l'intérêt de l'enfant et en veillant à travailler prioritairement avec son entourage proche et avec le réseau d'aide local.

Le décret relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance du 12 mai 2004 est celui qui régit actuellement l'activité des 3 équipes SOS Enfants anténatales et des 14 équipes SOS Enfants post-natales réparties sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Depuis près de 30 ans, le législateur communautaire a ainsi voulu donner l'accès à tous, c'est-à-dire tant aux victimes qu'aux auteurs de maltraitance, à un lieu de parole et soins hors du cadre judiciaire. C'est cette approche définitivement centrée sur l'humain et sur la non diabolisation du passage à l'acte maltraitant qui permet aux équipes depuis de nombreuses années d'effectuer un travail de qualité.

QUALITE

LE CAEM (COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANCE MALTRAITEE)

Le décret du 12 mai 2004 relatif à l'Aide aux enfants victimes de maltraitements institue au sein de l'ONE un Comité d'Accompagnement de l'Enfance Maltraitée. Ce comité est le référent scientifique pour toute question relative à l'aide à l'enfant victime de maltraitements et aux équipes SOS Enfants. Il accompagne et évalue le travail des Equipes SOS, notamment en remettant des avis soit à la demande, soit d'initiative, sur différents aspects de leur travail.

En 2011, le Gouvernement a procédé au renouvellement de cette instance d'avis pour un nouveau terme de 5 ans.

LE CCEM (COLLÈGE DES COORDINATEURS DE L'ENFANCE MALTRAITEE)

Le CCEM est une instance informelle de concertation et de coordination entre les équipes SOS Enfants et l'ONE. Il vise à assurer une information ascendante et descendante ainsi qu'à contribuer à l'harmonisation des pratiques administratives et cliniques du secteur. Il veille à assurer la cohérence globale de l'action enfance maltraitée.

LES COMMISSIONS DE COORDINATION MALTRAITEE

Afin d'harmoniser le fonctionnement des différentes commissions et de faire en sorte que les projets développés par chacune d'entre elles puissent être diffusés, l'ONE s'est associé à la DGAJ pour rédiger une circulaire commune.

Les objectifs de cette circulaire visent à renforcer les synergies entre les différents acteurs au niveau du fonctionnement de ces commissions, de rendre plus cohérentes les pratiques de chacune en tenant compte des spécificités locales, via notamment des directives claires quant aux contenus des rapports d'activités annuels et quant aux balises méthodologiques à respecter en ce qui concerne le dépôt de projets annuels pour la diffusion de leurs travaux au niveau local et l'octroi d'un subside.

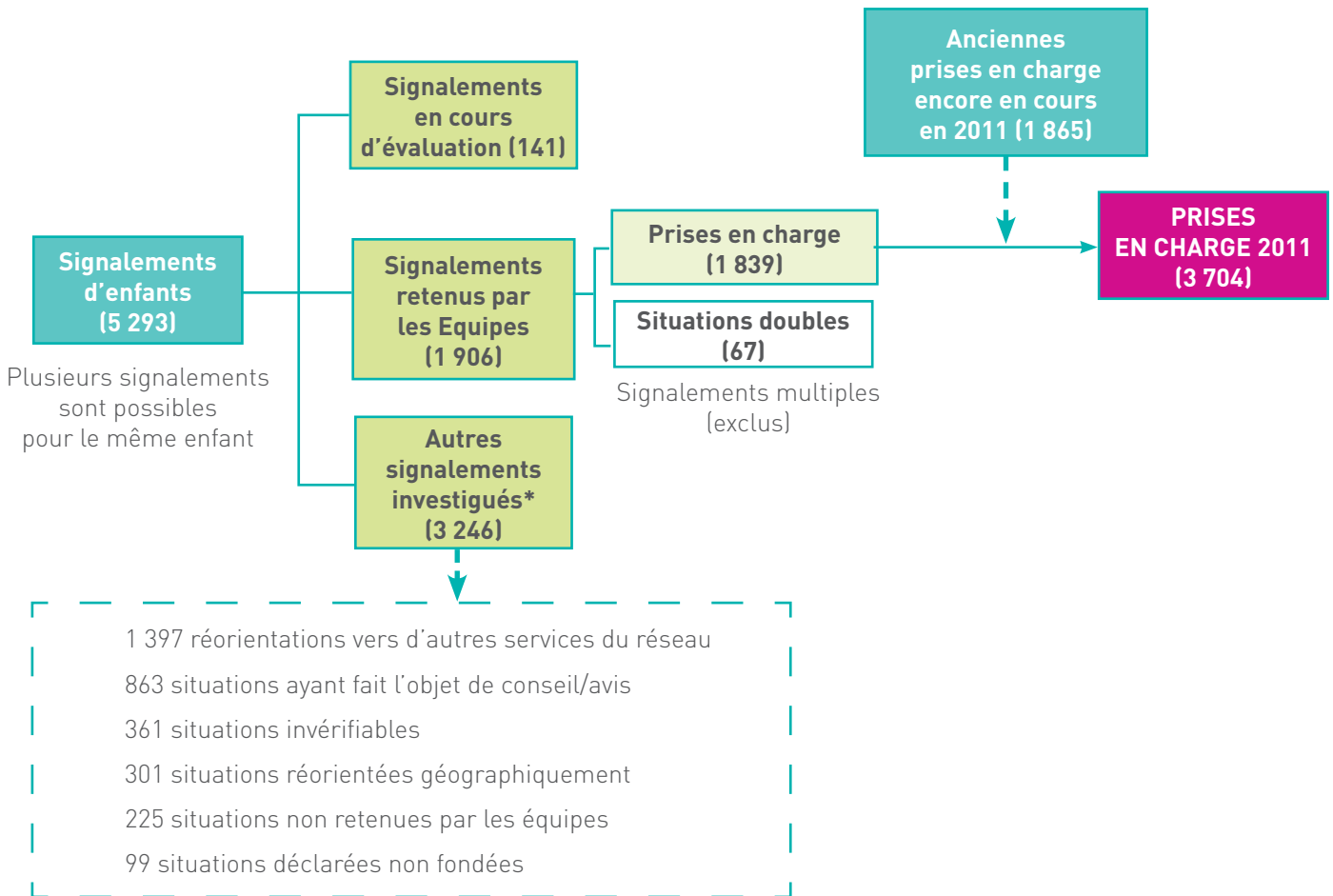
Ces commissions sont un des éléments essentiels à l'émergence d'une culture de travail en réseau.

1. LE SECTEUR SOS ENFANTS EN CHIFFRES

LE SYSTÈME DE COLLECTE D'INFORMATIONS

Pour bien comprendre le flux des données de l'action enfance maltraitée à l'ONE, un schéma explicatif est proposé. Il montre la trajectoire empruntée par un enfant dans la sphère de la maltraitance, mais aussi la distinction dans la lecture entre les données de signalement et celles de prise en charge.

DU SIGNALEMENT À LA PRISE EN CHARGE PAR LES ÉQUIPES SOS ENFANTS ONE 2011



Situations investiguées ne donnant pas suite à une prise en charge directe, donc pas d'ouverture de dossier.

Le schéma explicatif ci-dessus quantifie le suivi des enfants de 0 à 18 ans signalés au courant de l'année 2011 jusqu'à leur prise en charge concrète par les équipes SOS Enfants de l'ONE.

Dès le signalement d'une situation de maltraitance à la prise en charge par les équipes SOS Enfants de l'ONE, le relevé des données d'enfants victimes de maltraitance permet d'appréhender la charge globale du travail des 14 équipes postnatales SOS Enfants en 2011.

2011 est l'année de référence en termes de signalements et d'ouverture de dossiers, mais pour ce qui est des données de prise en charge, les enfants dont le suivi est toujours en cours sont pris en compte.

2. LES DONNÉES DE L'ACTION ENFANCE MALTRAITÉE

Les données des tableaux qui vont suivre résultent des informations de type psychosocial liées à la maltraitance, récoltées par les 14 équipes SOS Enfants postnatales réparties sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Après une augmentation en 2009, le nombre de situations pour l'année 2011 se maintient au niveau de 2010 avec 5293 signalements.

Origine de signalements

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
NON PROFESSIONNELS	2 407	2 357	2 580	2 821	2 456	2 317
	50,2%	51,1%	50,9%	53,1%	46,4%	43,8%
PROFESSIONNELS	2 345	2 220	2 464	2 422	2 782	2 941
	48,9%	48,1%	48,6%	45,6%	52,5%	55,5%
ANONYMES	43	39	27	71	59	35
	0,9%	0,8%	0,5%	1,3%	1,1%	0,7%
TOTAL SIGNALEMENTS	4 795	4 616	5 071	5 314	5 297	5 293
	100%	100%	100%	100%	100%	100%
TOTAL ENFANTS SIGNALÉS	4 198	4 164	4 504	4 495	4 831	4 804

9,2% des enfants font l'objet d'un double signalement en 2011.

Comme déjà amorcé en 2010, la proportion des signalements de source professionnelle est plus importante que celle de source non professionnelle.

Cette inversion est expliquée par plusieurs éléments :

- L'inversion du rapport entre professionnels et non professionnels du point de vue des signalements montre que les situations signalées aux équipes sont de plus en plus connues d'autres professionnels du réseau.
- Devenant de plus en plus reconnues par le réseau de première ligne pour leur spécificité, les équipes SOS Enfants sont plus spécifiquement sollicitées dans des cas complexes où les premiers intervenants ont besoin de soutien et d'expertise. Après de nombreuses séances de sensibilisation des professionnels du réseau de première ligne par les équipes SOS Enfants à la gestion des situations de maltraitance, il apparaît que la référence vers ces structures spécialisées que sont les équipes SOS est de plus en plus importante.

Les non professionnels signaleurs de maltraitance

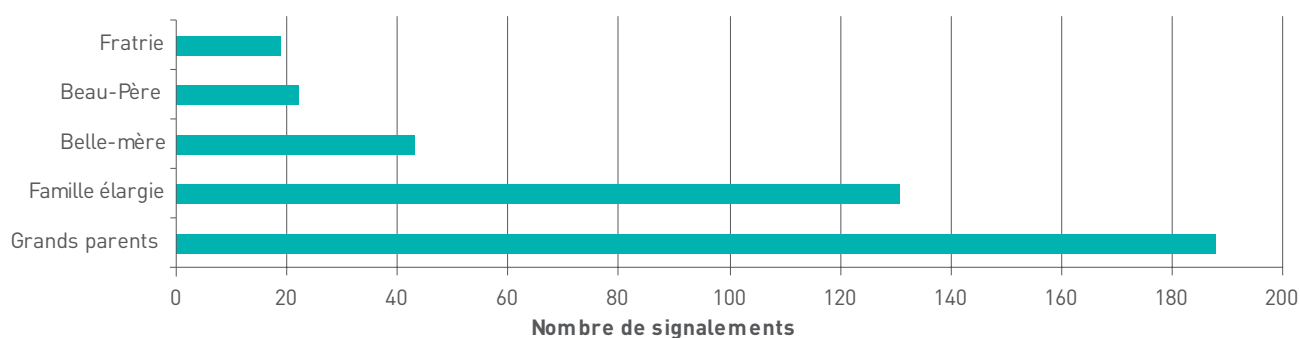
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
MÈRE	1 251	1 216	1 324	1 244	1 289	1 250
	52,0%	51,6%	51,3%	51,4%	52,5%	53,9%
PÈRE	404	352	419	421	431	403
	16,8%	14,9%	16,2%	17,4%	17,5%	17,4%
COUPLE PARENTAL	64	48	48	73	48	53
	2,7%	2,0%	1,9%	3,0%	2,0%	2,3%
ENTOURAGE FAMILIAL	432	499	491	530	458	403
	17,9%	21,2%	19,0%	21,9%	18,6%	17,4%
ENFANT LUI-MÊME	26	29	36	40	34	23
	1,1%	1,2%	1,4%	1,7%	1,4%	1,0%
AUTRE	230	213	262	114	196	185
	9,6%	9,0%	10,2%	4,7%	8,0%	8,0%
TOTAL	2 407	2 357	2 580	2 422	2 456	2 317

La part de signaleurs non professionnels (43,8% par rapport à l'ensemble des signalements) est répartie selon le tableau ci-dessus.

Les parents (mère, père ou couple parental) représentent près des $\frac{3}{4}$ des signaleurs (73,6%) et l'entourage familial 17,4%.

Dans cette dernière catégorie, tel que le montre le graphique ci-après, on retrouve par ordre d'importance, les grands parents, la famille élargie, les beaux parents et la fratrie.

L'entourage familial signaleur de maltraitance



Source : Données SOS Enfants ONE

Les professionnels signaleurs de maltraitance

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
SAJ	448	441	566	689	696	734
	19,1%	19,9%	23,0%	24,4%	25,0%	25,0%
RÉSEAU SCOLAIRE	446	399	412	470	517	477
	19,0%	18,0%	16,7%	16,7%	18,6%	16,2%
RÉSEAU PSYCHOSOCIAL	338	370	327	412	425	390
	14,4%	16,7%	13,3%	14,6%	15,3%	13,3%
RÉSEAU MÉDICAL	424	423	436	484	423	467
	18,1%	19,1%	17,7%	17,2%	15,2%	15,9%
JUSTICE	261	207	305	293	262	357
	11,1%	9,3%	12,4%	10,4%	9,4%	12,1%
TMS ONE	132	122	157	121	116	144
	5,6%	5,5%	6,4%	4,3%	4,2%	4,9%
INSTITUTION D'HÉBERGEMENT	108	85	110	115	114	156
	4,6%	3,8%	4,5%	4,1%	4,1%	5,3%
AUTRE ÉQUIPE SOS	98	94	73	124	134	109
	4,2%	4,2%	3,0%	4,4%	4,8%	3,7%
AUTRE PROFESSIONNEL	56	47	43	67	66	55
	2,4%	2,1%	1,7%	2,4%	2,4%	1,9%
AUTRE (CRÈCHE, ...) OU NON PRÉCISÉ	18	26	23	21	20	37
	0,8%	1,2%	0,9%	0,7%	0,7%	1,3%
EQUIPE ANTÉNATALE	14	0	3	22	6	9
	0,6%	0,0%	0,1%	0,8%	0,2%	0,3%
TÉLÉ-ACCUEIL, TÉLÉPHONE VERT, CHILD FOCUS,...	2	6	9	3	3	6
	0,1%	0,3%	0,4%	0,1%	0,1%	0,2%
TOTAL	2 345	2 220	2 464	2 821	2 782	2 941

Le SAJ reste le principal signaleur professionnel avec une augmentation notable du nombre de signalements. Cette augmentation continue de signalements, est la résultante du protocole de collaboration entre les SAJ/SPJ et les équipes SOS Enfants.

Environ 5% des signalements sont le fait des TMS de l'ONE.

L'intégration de la sphère médicale comme membre invité permanent dans les commissions maltraitance pourrait également avoir à terme un impact mesurable. La proportion de signalements issus du réseau médical pourrait alors être interprétée comme un marqueur de reconnaissance du travail des équipes SOS Enfants (hors sphère hospitalière) du point de vue de l'élaboration de diagnostics multidisciplinaires.

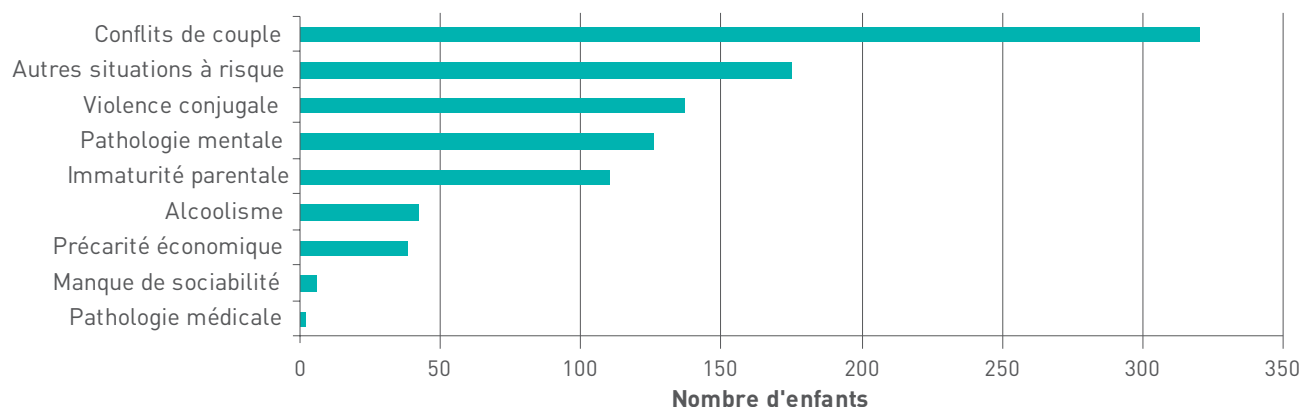
Evolution des maltraitances principales signalées

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
SEXUELLE	1 447	1 408	1 395	1 438	1 353	1 399
	30,2%	30,5%	27,5%	29,5%	27,7%	28,1%
PHYSIQUE	808	774	813	949	973	1 048
	16,9%	16,8%	16,0%	19,4%	19,9%	21,0%
PSYCHOLOGIQUE	280	360	431	445	525	406
	5,8%	7,8%	8,5%	9,1%	10,7%	8,2%
MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE	26	15	18	12	11	10
	0,5%	0,3%	0,4%	0,2%	0,2%	0,2%
NÉGLIGENCE GRAVE	412	377	440	468	460	412
	8,6%	8,2%	8,7%	9,6%	9,4%	8,3%
CONTEXTE INQUIÉTANT, À RISQUE	1672	1508	1716	1317	1361	1492
	34,9%	32,7%	33,8%	27,0%	27,8%	30,0%
INADÉQUATION ÉDUCATIVE	130	161	241	228	193	191
	2,7%	3,5%	4,8%	4,7%	3,9%	3,8%
ABANDON	20	13	17	25	12	22
	0,4%	0,3%	0,3%	0,5%	0,2%	0,4%
TOTAL	4 795	4 616	5 071	4 882	4 888	4 980

Les enfants à risque et évoluant dans un contexte inquiétant est la catégorie de maltraitance la plus signalée. Elle est en augmentation ces 3 dernières années avec une proportion de 30% parmi les maltraitances principales signalées en 2011.

La maltraitance sexuelle est la catégorie qui arrive en second lieu avec 28,1% de signalements. Ensuite viennent la maltraitance physique (21,0%), la négligence grave (8,3%) et la maltraitance psychologique (8,2%).

Catégorisation du contexte inquiétant, enfant à risque : Maltraitances signalées en 2011



Source : Données SOS Enfants ONE

Dans la catégorie « contexte inquiétant et enfant à risque de maltraitance », on remarque une évolution des cas de maltraitance trouvant leur origine dans un contexte de violence conjugale ou de conflit de couple. En effet, un travail de sensibilisation a été mené auprès des équipes SOS Enfants et des services de première ligne sur la problématique de la violence conjugale et les risques liés notamment au développement global des enfants évoluant dans pareil contexte.

L'augmentation de signalements liés à une violence de couple de plus de 20% traduirait l'importance de relayer ces situations en vue d'une évaluation adaptée et une prise en charge adéquate de l'enfant.

Les suites données aux signalements

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
RETENUES-OUVERTURE DOSSIER	2 007	1 832	1 879	2 056	1 906	1 906
	41,9%	39,7%	37,1%	38,7%	36,0%	35,1%
AUTRES SITUATIONS INVESTIGUÉES	2 680	2 668	3 081	3 130	3 265	3 246
	55,9%	57,8%	60,8%	58,9%	61,6%	62,2%
EN COURS D'ÉVALUATION	108	116	111	128	126	141
	2,3%	2,5%	2,2%	2,4%	2,4%	2,7%
TOTAL ENFANTS SIGNALÉS	4 795	4 616	5 071	5 314	5 297	5 293

En 2011, la tendance à la baisse des situations retenues avec ouverture de dossiers semble se confirmer. Ces situations représentent tout de même 35,1% de l'ensemble des signalements.

62,2% des signalements adressés aux équipes SOS Enfants sont investigués mais ne donnent pas lieu à une ouverture de dossier. Ces situations nécessitent néanmoins beaucoup d'énergie et du temps aux professionnels du secteur.

DIAGNOSTIC

Les situations prises en charge

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
NOUVELLES SITUATIONS	1 892	1 744	1 798	1 908	1 891	1 839
	48,2%	47,0%	45,6%	48,0%	46,9%	49,6%
ANCIENNES SITUATIONS	2 033	1 968	2 143	2 067	2 144	1 865
	51,8%	53,0%	54,4%	52,0%	53,1%	50,4%
ENFANTS PRIS EN CHARGE	3 925	3 712	3 941	3 975	4 035	3 704

Les situations prises en charge sont celles qui donnent lieu à une ouverture de dossier. Dès cette étape, une situation correspond à un enfant.

En 2011, on observe un retour à l'équilibre entre les anciennes situations toujours prises en charge et les situations nouvelles.

Les auteurs de maltraitements principale diagnostiquée

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
PARENTS (PÈRE ET/OU MÈRE)	2 019	2 011	2 186	2 369	2 507	2 350
	51,44%	56,50%	56,57%	59,97%	62,68%	63,5%
BEAUX PARENTS/COHABITANTS	197	213	214	224	220	201
	5,02%	5,98%	5,54%	5,67%	5,50%	5,4%
FRATRIE	117	122	147	152	141	106
	2,98%	3,43%	3,80%	3,85%	3,53%	2,9%
AUTRE MEMBRE DE LA FAMILLE	169	202	199	203	195	185
	4,31%	5,68%	5,15%	5,14%	4,88%	5,0%
AMIS DE LA FAMILLE/VOISINAGE	96	89	76	73	78	76
	2,45%	2,50%	1,97%	1,85%	1,95%	2,1%
MINEUR/AMI DE LA VICTIME	210	219	254	244	236	180
	5,35%	6,15%	6,57%	6,18%	5,90%	4,9%
EXTRAFAMILIAL	58	53	47	47	33	38
	1,48%	1,49%	1,22%	1,19%	0,83%	1,0%
PROFESSIONNEL (ÉCOLE/INSTITUTION)	20	27	30	18	30	26
	0,51%	0,76%	0,78%	0,46%	0,75%	0,7%
INVESTIGATION EN COURS	660	338	427	321	255	269
	16,82%	9,50%	11,05%	8,13%	6,38%	7,3%
PAS DE MALTRAITEMENT	276	203	216	220	236	230
	7,03%	5,70%	5,59%	5,57%	5,90%	6,2%
INVÉRIFIABLE/NON IDENTIFIÉ	103	82	68	79	69	36
	2,62%	2,30%	1,76%	2,00%	1,73%	1,0%
TOTAL	3 925	3 559	3 864	3 950	4 000	3 697

L'étape diagnostique permettant d'identifier l'auteur de la maltraitance est essentielle dans les relais thérapeutiques envisagés.

Les parents biologiques représentent la part la plus importante d'auteurs de maltraitance (63,5%). La sphère familiale au sens large représente un pourcentage de plus de ¾ des auteurs de maltraitance et plus précisément 76,8%.

Ces chiffres définissent le lien entre la maltraitance et la proximité de l'enfant. Ce diagnostic est capital pour l'accompagnement de la famille et la reconstruction de celle-ci après un acte maltraitant que l'on vise à diminuer ou faire cesser. Ce travail de sensibilisation a également pour objectif d'éviter la récurrence.

BILAN ET PERSPECTIVES DU SERVICE SOS ENFANTS

Il apparaît clairement que l'articulation, la connaissance et la reconnaissance des différents intervenants œuvrant dans le champ de la maltraitance est un élément important pour la prise en charge des enfants et leur famille. Néanmoins, cette culture de travail en réseau ne va pas de soi et chaque professionnel, là où il est, se doit de sans cesse l'entretenir. Les différents protocoles de collaboration intersectoriels organisant les prises en charge des situations de maltraitance sont en cours d'évaluation (les résultats devraient être disponibles en 2012) et sont sans aucun doute, comme les commissions de coordination maltraitance, de bons incitants à ce travail de partenariat autour de situations toujours plus complexes et lourdes.

L'ONE, via son service SOS Enfants, soutient les liens inter équipes SOS et aussi entre l'ONE et

le secteur via notamment des projets communs (formation, réflexion en groupe de travail mixtes et multidisciplinaires,...).

Différents outils de communication favorisant des échanges dynamiques dans le secteur ont été pérennisés en 2011 (journal interne SOS Info, ...) et semblent rencontrer les besoins de nos professionnels.

Le système de récolte de données des équipes SOS Enfants connaît cependant certaines faiblesses et difficultés notamment en termes de requêtes valides. Il existe une réelle volonté institutionnelle de pouvoir évaluer cet outil et de le faire évoluer afin qu'il soit plus en adéquation avec les besoins du secteur. Cette mise en œuvre devrait se réaliser dans le courant de l'année 2012.

L'ADOPTION

L'ASBL ONE Adoption a été créée en 1991 par l'Office de la Naissance et de l'Enfance. ONE Adoption est un service d'adoption interne qui a pour mission d'accompagner et de guider des parents de naissance souhaitant confier leur enfant en adoption, ainsi que de recevoir et d'examiner la candidature de parents adoptants. Les enfants confiés doivent être nés ou résider en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le but de ses activités s'inscrit dans le champ de la prévention infantile.

Cette année encore, l'intégration récente du service au sein du Département Accompagnement (en 2009) a permis d'intensifier les synergies avec les autres secteurs de l'ONE.

L'activité de ce service est très spécifique et ne peut se développer qu'au prix d'une remise en question permanente des procédures et méthodes de travail qui doivent s'adapter à chaque situation, tant il est vrai que l'adoption demeure fondamentalement une question extrêmement sensible que ce soit du point de vue des parents de naissance aussi bien que des parents adoptants.

En 2011, **ONE Adoption a fêté ses vingt ans.** (Voir partie « Mais encore... »)

LES BASES LEGALES ET LES MISSIONS

La loi du 24 avril 2003 réformant l'adoption a profondément modifié la législation, tant pour souscrire aux principes de la Convention de la Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, que pour actualiser le Code civil.

Par ailleurs, la loi précise les compétences des Communautés, et leur confie d'importantes missions : préparation des candidats adoptants, réalisation des enquêtes sociales, encadrement de toute demande individuelle d'adoption interne et internationale, en collaboration avec les autorités compétentes du pays d'origine des enfants.

Le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption, et légèrement modifié le 1^{er} juillet 2005, vise tant à offrir les garanties exigées par la Convention de La Haye et la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, à mettre en place des mécanismes compatibles avec le prescrit de la loi fédérale du 24 avril 2003, qu'à assurer une continuité avec la politique menée en Communauté française depuis une dizaine d'années.

Le Service ONE Adoption a quatre missions principales :

- L'accompagnement des parents de naissance ;
- L'encadrement des enfants pendant le délai de réflexion légal des parents de naissance ;
- La sélection et l'encadrement des candidats adoptants ;
- L'accompagnement des enfants adoptés, des parents adoptants, et l'accompagnement dans les recherches d'origine.

LES TYPES D'ADOPTIONS

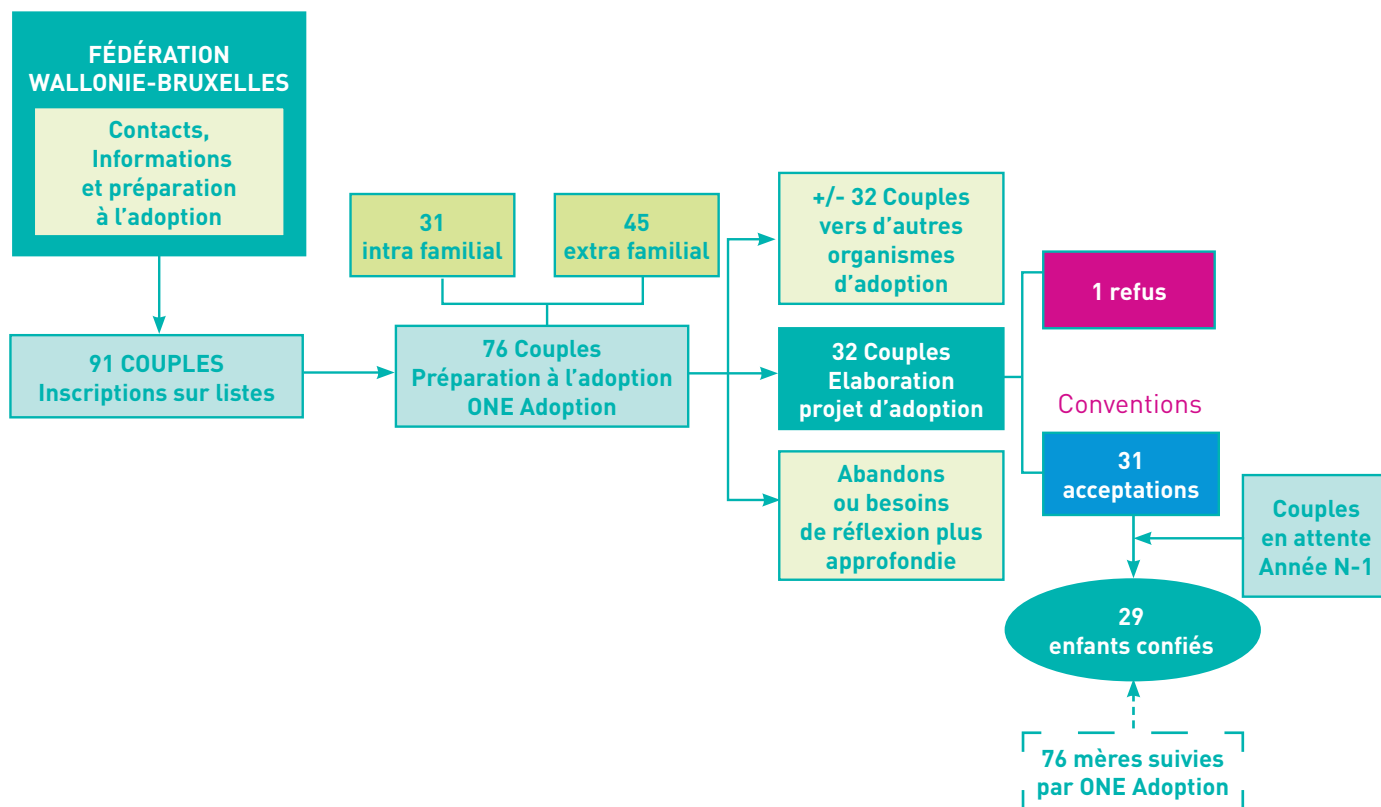
L'encadrement des parents adoptants s'oriente selon deux types d'adoption. Tout d'abord il existe des adoptions dites intra-familiales. Celles-ci consistent en l'adoption par l'un des membres du couple de l'enfant de son conjoint ou bien à l'adoption d'un enfant qui est un familier du couple. Lors des entretiens menés au cours de ces adoptions intra-familiales, l'accent est mis sur ce que l'enfant maîtrise des données de sa propre existence, de l'implication de ce savoir ou de ce non-savoir dans ses relations familiales actuelles et sur les possibilités d'évolution de la situation familiale lorsque celle-ci est emprunte de tabous et de non-dits. Ces entretiens donnent lieu à un rapport demandé par le Tribunal de la Jeunesse.

Le second type d'adoption concerne les adoptions extra-familiales. Il s'agit ici de l'adoption d'un enfant non connu du couple d'adoptants et né sur le territoire belge. Lors de ces demandes d'adoption, le service ONE Adoption reçoit les couples en sensibilisation individuelle afin de leur permettre de s'interroger sur ce que l'enfant qu'ils souhaitent adopter intégrera, avec les années, des raisons de son existence avec eux, de son trajet particulier, de ses deux filiations, etc.

BILAN ET PERSPECTIVES DU SERVICE ONE ADOPTION

L'activité d'accompagnement des familles menée par le service ONE Adoption peut être schématisée selon la figure ci-dessous.

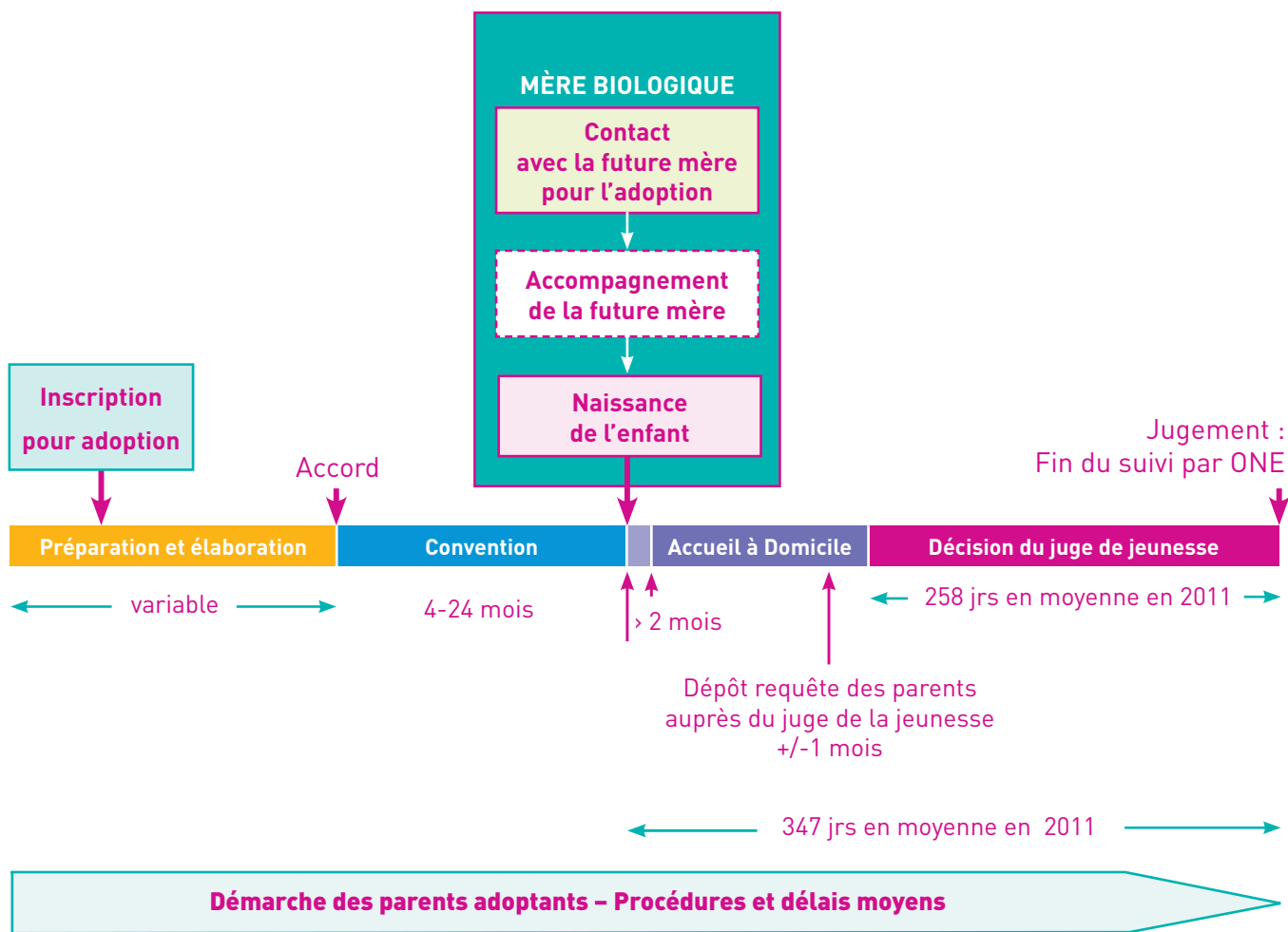
La porte d'entrée vers l'adoption pour les familles pouvant se situer soit à la Fédération Wallonie-Bruxelles comme les sept autres structures d'adoption de la Fédération, soit via le service ONE Adoption directement ou encore par l'intermédiaire de divers acteurs de terrain tels que les médecins, les centres de planning familial, les hôpitaux, etc.



Plusieurs familles ont pris des informations en rapport avec l'adoption en 2011. Parmi ces potentiels parents adoptants, 91 entretiens ont été menés, à l'issu desquels 76 couples ont accepté un travail de préparation à l'adoption (intra et extrafamiliale).

Parmi ceux-ci, 32 projets d'adoption ont été élaborés et 31 ont été acceptés.

En 2011, 29 enfants ont été confiés en adoption, parmi les 61 mères biologiques qui ont bénéficié d'un accompagnement.



Un projet d'adoption est initié à la demande d'une mère, pour un enfant à naître ou nouveau-né.

La mère ou la famille va ainsi s'adresser directement au service ONE Adoption ou y sera aiguillée par le biais d'autres structures.

L'accompagnement de durée variable qui suivra comportera plusieurs entretiens, de façon à s'assurer que la décision qui sera prise est le choix qui convienne le mieux à la mère. Si au terme de cette réflexion les parents confirment leur projet, c'est avec eux que celui-ci sera élaboré.

Pour les candidats adoptants, plusieurs étapes sont articulées dans le processus :

- La préparation des candidats est initiée par une inscription auprès de l'Autorité centrale, avec des séances d'information et de sensibilisation, mais aussi des entretiens psychologiques auprès d'un Organisme Agréé d'Adoption (OAA).
- L'encadrement et l'appareillage qui comportent des entretiens d'adéquation, des visites à domicile, d'autres entretiens de type psycho-sociaux en vue de l'élaboration du projet d'adoption.

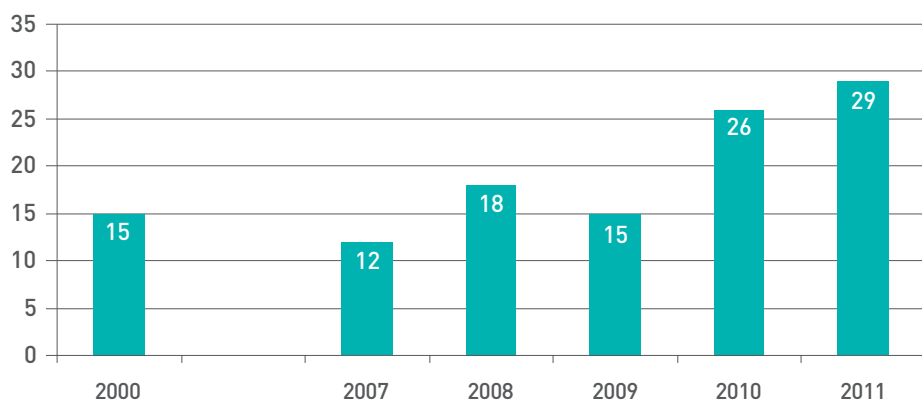
A l'issue de cette étape, une convention entre l'ONE Adoption et les candidats adoptants est signée. Il s'ensuit l'identification d'un enfant (adoption interne) qui sera éventuellement accueilli.

- La Procédure en prononciation d'adoption auprès du Tribunal de la Jeunesse : Le dépôt de la requête entraîne une enquête sociale relative aux aptitudes des futurs parents.
- Un accompagnement post-adoptif par l'OAA est mis sur pied avec l'objectif de soutien psycho-social.

Il pourra également être réactivé suite à une demande dans la recherche d'origine.

Ces sensibilisations individuelles ont pour but de susciter et accompagner la réflexion autour de l'acte d'adopter et de ses effets à long terme.

Evolution du nombre d'enfants adoptés via le service ONE Adoption de l'ONE de 2000 à 2011



Source : ONE Adoption

Le nombre d'enfants confiés en 2011 est de 29, soient 28 mères avec une situation de jumeaux.

Parmi les 29 enfants adoptés, il y avait 13 garçons et 16 filles. Ils sont tous nés en Fédération Wallonie-

Bruxelles et les origines des mères biologiques sont 16 belges et 12 étrangères. Les nationalités de celles-ci sont cependant de 22 belges et 6 étrangères.

Les enfants avaient tous moins d'un an.

LE PROFESSIONNALISME

LES TMS

Les TMS sont des professionnels avec une formation de base d'infirmier, d'accoucheuse ou d'assistant social. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et exercent leur action sur le terrain, au bénéfice du public. Ils assurent l'accompagnement des futurs parents qui fréquentent les consultations prénatales de l'ONE ainsi que celui des enfants de 0 à 6 ans et de leur famille. Ils sont plus de 800 personnes et assurent leur mission en étroite collaboration avec les médecins et les volontaires et, dans les CPN, avec les sages-femmes et les acteurs hospitaliers.

Les TMS exercent leur rôle psycho-médico-social à l'occasion des séances de consultations médicales, des permanences, des entretiens au local, des visites à domicile ou des activités collectives organisées par la consultation. Ils mènent au travers de ces moyens, une action efficace de promotion de la santé et de soutien à la parentalité au bénéfice de la population.

Leur cadre de travail est délimité par une définition de fonction et dans les CE, les projets santé-parentalité ou les projets communaux d'accompagnement, élaborés dans le cadre de l'Arrêté portant réforme des consultations pour enfants, mais aussi par le vade-mecum finalisé en 2008 pour la partie relative au suivi des enfants de 0 à 6 ans.

Les TMS mettent en œuvre les partenariats nécessaires avec les autres services psycho-médico-sociaux pour l'efficacité de leur action. Ils assurent également la récolte de données médico-sociales.

Ils bénéficient d'une formation professionnelle continuée à leur entrée en fonction et en cours de carrière qui est indispensable pour assurer le développement constant de leurs compétences et les soutenir dans leur mission. Ils sont organisés en équipes et encadrés par les Coordinateurs accompagnement.

817 TMS

DESCRIPTIF DU PERSONNEL TMS ET LEUR ENCADREMENT EN 2011

SUBRÉGION	NOMBRE					POURCENTAGE				MOY	N	POURCENTAGE		
	TMS	SEXE		EQUIPES DE TMS	COORDINATEURS ACCOMPAGNEMENT	FORMATION		STATUT				AGE (EN ANNÉES)	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	
		FÉMININ	MASCULIN			ASSISTANTS SOCIAUX	INFIRMIERS	STATUTAIRE	CONTRACTUELS	ETP TOTAL	TEMPS PLEIN		MI-TEMPS	AUTRE
BXL	224	221	3	19	8	64,4%	35,6%	45,5%	54,5%	40,2	190,6	64,3%	22,0%	13,7%
BW	43	43	0	6	2	59,5%	40,5%	69,8%	30,2%	44,1	34,1	41,9%	6,5%	51,6%
HAINAUT	254	250	4	26	9	43,7%	56,3%	61,4%	38,6%	43,5	224,3	70,1%	14,5%	15,4%
LIÈGE	170	170	0	18	7	46,4%	53,6%	65,3%	34,7%	43,4	143,8	59,4%	12,5%	28,1%
LUX	51	51	0	5	2	35,6%	64,4%	66,7%	33,3%	44,9	40,9	54,9%	6,0%	39,1%
NAMUR	75	74	1	7	3	43,3%	56,7%	68,0%	32,0%	42,1	64,6	62,7%	5,5%	31,8%
TOTAL	817	809	8	81	31	49,6%	50,4%	59,2%	40,8%	42,6	698,3	63,2%	16,4%	20,4%

Sources : Direction du Développement des Ressources Humaines - calculs DES
 Equipes de TMS et Coordinateurs, données Direction de la Coordination Accompagnement
 *Effectif au 30 juin 2012

Un examen du SELOR ayant été organisé en 2010, ses lauréats ont commencé leur stage en 2011 en vue d'une nomination définitive. Cette procédure a pour conséquence d'augmenter le nombre des TMS statutaires mais n'affecte pas le nombre total de TMS.

LES COORDINATEURS ACCOMPAGNEMENT

Les Coordinateurs accompagnement assurent d'une part, l'encadrement des TMS, des chauffeurs des cars sanitaires, des orthoptistes et, d'autre part, le suivi des structures d'accompagnement (consultations, cars sanitaires).

L'équipe de coordinateurs compte actuellement 31 Coordinateurs accompagnement ce qui représente en moyenne un coordinateur pour 26 TMS. L'équipe a connu cette année un renouvellement important avec l'arrivée de 9 nouvelles coordinatrices. Ces coordinatrices ont été formées et écolées dans les premiers mois qui ont suivi leur entrée en fonction.

Au niveau de l'encadrement des TMS, les objectifs donnés aux coordinateurs ont été de développer un management de proximité indispensable pour assurer la qualité du travail sur le terrain et de veiller à l'harmonisation des pratiques.

Les coordinateurs ont continué à suivre la mise en application par les TMS des pratiques décrites dans le vade-mecum et se sont impliqués dans la présentation et l'intégration du nouvel outil « Chemin d'enfance ».

Ils ont travaillé, avec le support au management de la Direction de la Coordination accompagnement, à l'élaboration d'outils d'observation pour accompagner les TMS dans leur pratique et ainsi évaluer leur fonctionnement.

Les coordinateurs jouent un rôle important au niveau du recrutement et de l'entrée en fonction des nouveaux TMS. Ils sont d'ailleurs fort impliqués dans le dispositif du tutorat qui a démarré en 2010. En effet, ils participent à sa mise en œuvre et accompagnent l'évolution du dispositif par la présence de 4 coordinateurs au comité de pilotage ainsi que par l'animation d'ateliers d'échanges de pratiques des tuteurs.

Les coordinateurs sont devenus par ailleurs co-formateurs de la formation à la visite à domicile qui a été mise sur pied en 2011.

Ils ont participé activement à l'élaboration du vade-mecum pour les chapitres relatifs au suivi prénatal, au service de liaison et néonatal, notamment par l'animation de groupes de TMS.

LES CHAUFFEURS DE CARS SANITAIRES

8 chauffeurs assurent la conduite, l'entretien et l'approvisionnement des cars sanitaires qui sillonnent les subrégions de Liège, Namur et Luxembourg.

Ils sont impliqués aussi dans la relation directe au public en accueillant les usagers dans une perspective de bien-être et de sécurité.

LES RÉFÉRENTS MALTRAITANCE

A la suite d'une enquête menée par l'ONE dès 2002, il ressortait que le premier facteur de stress ressenti par l'ensemble des travailleurs médico-sociaux est la confrontation aux situations de maltraitance présumée, sur des enfants. Attachés au service SOS Enfants, les référents maltraitance (assistants sociaux, psychologues) dotés d'une large expérience dans la gestion et l'analyse de telles situations apportent leur soutien aux TMS.

La mission d'écoute et de soutien des TMS par les référents maltraitance a été développée dans un espace de confidentialité, hors de tout lien hiérarchique, mais avec des références communes.

Les référents maltraitance représentent actuellement 6,85 ETP et sont répartis sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles en fonction de la densité de TMS.

Leur mission est double :

- Soutien et accompagnement individuel des TMS

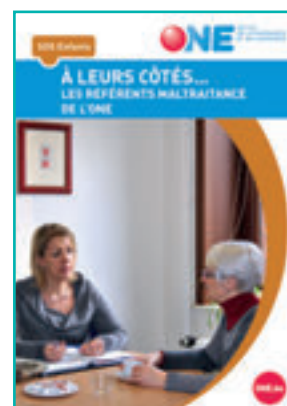
Ce volet est la principale mission du référent maltraitance à savoir le soutien et l'accompagnement des TMS de façon individuelle dans leur travail de prévention de la maltraitance, dans le suivi de situations de grande vulnérabilité en y intégrant, le cas échéant, le réseau.

- Travail à dimension collective

Cela comprend des rencontres avec les équipes de TMS qui favorisent l'apparition de repères communs autour de la prévention et du traitement des situations de maltraitance soit au départ d'analyse de situations cliniques, soit par l'apport d'informations (juridiques, psychosociales,...) spécifiques aux questions de maltraitance.

Conformément au décret du 12 mai 2004 relatif à l'Aide aux enfants victimes de maltraitements, les référents sont également chargés d'assurer le secrétariat des Commissions de coordination instaurées dans chaque arrondissement judiciaire.

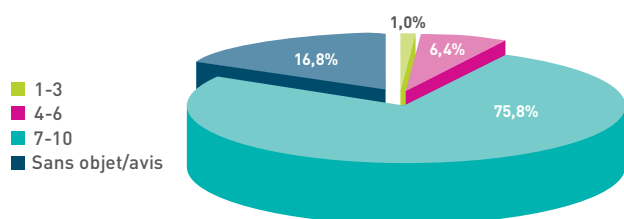
Afin de (mieux) faire connaître cette fonction référent maltraitance assez récente, le service SOS Enfants a créé un DVD qui présente quelques situations pour exemples de collaboration avec les travailleurs médico-sociaux (TMS).



En 2011, une enquête par questionnaire a été lancée afin de savoir si cette fonction répondait aux besoins des TMS en cas de situation à risque. 70% de ceux-ci y ont répondu de manière anonyme. Les résultats de cette enquête révèlent que la majorité des TMS semble bien connaître la fonction de référent maltraitance et, 83,2% des répondants ont au moins une fois fait appel à ces professionnels ONE.

Le graphique ci-dessous montre le niveau de satisfaction sur une échelle de 1 à 10, le degré '10' représentant le plus haut niveau de satisfaction.

Degré de satisfaction des TMS par rapport à l'action des Référents maltraitance



Source : Enquête SOS Enfants 2011

Les TMS sont donc globalement satisfaits de l'action du référent maltraitance en termes de soutien à leur travail de terrain.

Un autre questionnaire a été élaboré et envoyé à l'ensemble des Coordinateurs accompagnement. Les résultats de cette enquête se révèlent similaires aux résultats recueillis auprès des TMS (8 Coordinateurs sur 10 accordent un score situé entre 7 et 10).

LES VOLONTAIRES

Les consultations pour enfants sont gérées par près de 4 400 volontaires engagés au sein des structures pour diverses fonctions (présidence, secrétariat, trésorerie, etc.). Les volontaires assurent l'accueil des familles en consultation et offrent ainsi un moment d'échange privilégié entre le parent et l'enfant. Ils animent également des coins lecture et des activités d'éveil musical. Il s'agit souvent de personnes plus âgées qui développent ainsi un véritable projet transgénérationnel à l'échelle de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**4 400 VOLONTAIRES
DANS LES CONSULTATIONS
DE L'ONE**

La loi du 03 juillet 2005 relative aux droits des volontaires définit le cadre de la dénomination et des droits des volontaires. Le rôle des volontaires au sein des consultations pour enfants a été défini par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 09 juin 2004 portant réforme des consultations pour enfants.

Les volontaires (ou bénévoles) sont constitués en comités qui gèrent les consultations. Les médecins et les TMS font partie de droit de ces comités avec voix consultative.

L'ONE est particulièrement heureux et fier de pouvoir compter sur autant de collaborateurs bénévoles. Ce sont de véritables chevilles ouvrières des consultations qui travaillent au quotidien à l'amélioration concrète du suivi de la santé des enfants et au soutien à apporter aux parents à qui il appartient d'élever et d'éduquer leur enfant.

LES PROFESSIONNELS DU SERVICE ONE ADOPTION

Au sein du Service ONE Adoption, une équipe multidisciplinaire composée d'assistants sociaux, de psychologues et de médecins veille tant à l'écoute qu'à l'accompagnement des futurs parents adoptants.

Les rôles joués par tous ces professionnels sont coordonnés et encadrés par une Responsable de service.

LES MÉDECINS DE CONSULTATIONS

L'activité médicale est supervisée par le Conseiller médical de la subrégion. Les directives générales en matière de santé sont coordonnées de manière transversale par le Responsable de la Direction médicale (Voir Missions transversales).

LA FORMATION

La formation à l'ONE repose sur une analyse objective des besoins. Elle est balisée par le Contrat de gestion, les descriptions de fonction des agents, les observations et des demandes émanant du terrain ou des services.

Le personnel du secteur accompagnement, comme pour tous les autres départements, bénéficie de formations diverses et variées tout au long de l'année. L'ensemble des formations proposées (interne, externe, coaching ou une supervision) est repris dans une brochure « Programme de formation » éditée chaque année par le service de formation de la DDRH.

FORMATIONS DESTINÉES AUX TMS

POUR LES NOUVEAUX TMS (NTMS)

Les TMS, dès leur entrée en fonction, bénéficient d'un accompagnement par un tuteur expérimenté.

Le but de cet accompagnement par le pair est de transmettre un savoir faire en vue de rendre opérationnel un NTMS.

En parallèle au tutorat, le NTMS bénéficie de formations théoriques de base axées sur la connaissance de l'institution (historique, missions et organisation de l'ONE, connaissance du champ médico-social, les institutions en Fédération Wallonie-Bruxelles, une formation médicale basée sur les priorités de l'ONE et une formation juridique (filialité, les allocations familiales,...) TMS assurées par des internes (conseillers médicaux, juristes, diététiciennes, tuteurs, etc.) ainsi qu'un séminaire en allaitement maternel. Les 3 années suivantes, les NTMS suivent 2 séminaires par an afin de développer des compétences indispensables à l'exercice de la fonction.

FORMATIONS THÉMATIQUES POUR TOUS LES TMS

Les TMS qui ont plus de 4 ans d'ancienneté participent obligatoirement à un séminaire thématique repris dans le programme de formation suite à l'analyse des besoins en formation tel que décrit ci-dessus.

Des thèmes sont développés plus spécifiquement selon le secteur d'activité : consultation prénatale, pour enfant, service de liaison, service néonatal.

Pour tous les secteurs, les exemples de formations proposées sont :

- La collaboration efficace et la communication, avec pour objectif de pouvoir échanger non seulement avec les partenaires de travail, mais également avec la hiérarchie.
- L'analyse des pratiques en visites à domicile, avec le souci de situer la visite dans un

cadre institutionnel, mais aussi afin de mener un entretien doté d'une écoute active, empathique de façon à estimer et mobiliser les ressources réelles de la famille, mais également l'observation de l'enfant. A ce niveau, l'outil « chemin d'enfance » est un support intéressant.

FORMATIONS CONJOINTES ONE/DGAJ

Afin de favoriser la collaboration entre les professionnels de terrain de l'ONE, et des services de l'Aide à la Jeunesse, une formation est mise en place conjointement par les 2 Institutions : à partir d'analyse de situations, les professionnels s'approprient les balises proposées dans le Protocole d'accord ONE/SAJ.

D'autres possibilités de formation leur sont ouvertes, à la demande et dans des limites énoncées par l'institution :

- Des Supervisions
Calqué sur l'année académique, les possibilités de supervision sont offertes aux TMS, dans le cadre de Conventions entre l'ONE et les Services de santé mentale.
- Possibilité de participer à des colloques et/ou journées d'études organisés par d'autres organisations (maximum, 3 jours par an).

FORMATIONS DESTINÉES AUX COORDINATEURS ACCOMPAGNEMENT

Les Coordinateurs accompagnement participent aux formations en management qui sont organisées en fonction des compétences collectives à développer. Ainsi chaque année, ils participent à 1 ou 2 séminaires ou ateliers d'échanges de bonnes pratiques managériales.

FORMATIONS DANS LE SECTEUR DE LA MALTRAITANCE

Dans le cadre de la prévention de la maltraitance, des formations sont proposées selon les publics cibles : TMS, référents maltraitance, médecins des consultations, membres des équipes SOS Enfants.

FORMATIONS DANS LE SECTEUR DE L'ADOPTION

Pour le personnel administratif, une formation à l'accueil des bénéficiaires est proposée.

Les paramédicaux chargés de l'accompagnement des familles participent à une supervision collective. Des supervisions individuelles sont également proposées.

FORMATIONS POUR LES CHAUFFEURS DE CARS SANITAIRES

Les chauffeurs de cars sanitaires sont dans l'obligation légale de participer à une formation d'une journée par an afin de maintenir leur aptitude professionnelle.

En 2012, ils ont bénéficié de formation à la conduite rationnelle et anticipative.

LA FORMATION DES VOLONTAIRES

Depuis 2003, l'ONE développe des coins lecture dans les consultations pour enfants. Cette initiative vise à familiariser le grand public à la lecture et à intégrer le livre dans la vie quotidienne des enfants.

Les bénévoles qui s'inscrivent dans ce projet reçoivent une formation à l'animation du coin lecture et un kit « coin lecture » est fourni à la structure.

Une formation à l'éveil musical est également proposée aux volontaires, avec une distribution aux structures de kits de matériel. Cette formation a pour objectif de donner des techniques d'animation en éveil musical aux bénévoles.

Un 3^{ème} type de formation est proposé aux volontaires des structures : la formation à l'accueil. Celle-ci porte, d'une part, sur la connaissance de l'ONE et la place du bénévole en son sein et, d'autre part, sur le travail en équipe volontaires-TMS-médecins au sein de la consultation.

LA FORMATION DES MEDECINS

Voir partie : Missions transversales

LA QUALITÉ

OUTILS À DESTINATION DES TMS

VADE-MECUM DES TMS

Document de référence, le vade-mecum des TMS décrit l'activité des TMS en termes de contenu. Il décline l'ensemble des missions des TMS dans l'accompagnement des familles de manière opérationnelle.

BROCHURES ET OUTILS D'ANIMATION DIVERS

De nombreux outils sont conçus pour la formation et l'animation dans les activités des TMS. Ils sont utilisés quotidiennement dans de nombreux projets de terrain avec des partenaires variés.

QUALITÉ DE L'AIR

Dans le cadre de la campagne 2011 consacrée à l'amélioration de la qualité de l'environnement intérieur, des outils pédagogiques à destination des travailleurs médico-sociaux ont été réalisés.

Ces outils poursuivent les objectifs suivants : informer, sensibiliser et présenter des alternatives concrètes aux travailleurs médico-sociaux (TMS) afin qu'ils puissent proposer une démarche volontaire d'amélioration de la qualité de l'air intérieur tant dans les locaux de consultation que dans les lieux de vie des familles.

Ces différents outils se complètent et permettent d'entrer dans le sujet via différents angles et niveaux de lecture.

La brochure introductive contextualise la thématique et place le cadre d'action. Elle comprend également un glossaire. Chacune des fiches thématiques aborde quant à elle une thématique précise et ce de manière concrète. Enfin, des outils de sensibilisation et d'animation à destination des parents ont été mis à disposition des travailleurs médico-sociaux.



GUIDE À L'USAGE DES VOLONTAIRES

Les missions et rôles des volontaires sont détaillés dans le « Guide à l'usage des volontaires ».

Ce document de référence permet également aux volontaires de mieux comprendre l'ONE et son fonctionnement. Il insiste sur l'importance du rôle d'accueil et d'écoute des familles, d'organisation et d'animation de la consultation.



UN OUTIL D'ÉVALUATION : LA BDMS

La Banque de données médico-sociales de l'ONE ou BDMS est un outil développé au regard du secteur accompagnement. Les données récoltées par les TMS du secteur sont régulièrement renvoyées à ces fournisseurs dans un objectif d'auto-évaluation, notamment afin d'alimenter les Projets Santé-Parentalité (PSP), et bientôt les Projets d'Accompagnement Périnatal (PAP).

Pour plus d'informations, voir le Rapport de la BDMS, aussi disponible sur www.one.be.



BILAN ET PERSPECTIVES DU SECTEUR ACCOMPAGNEMENT

La réforme des consultations pour enfants a montré toute sa pertinence. Les concepts sont maintenant bien intégrés par l'ensemble des acteurs. Il reste à poursuivre l'effort entamé en ayant le souci permanent de l'évaluation et de l'ajustement aux constats tirés de celle-ci. Ceci transparaît d'ailleurs dans les nouveaux PSP et dossiers d'agrément qui ont été, pour une grande partie des consultations pour enfants, approuvés et renouvelés en 2011.

Dans ce secteur, la question de la conformité des locaux reste un point d'attention. Un nombre important de structures sont en réelles difficultés pour respecter les normes et les discussions avec certains propriétaires ne sont pas aisées.

Cette problématique a un réel impact budgétaire. Le budget subventionnant les travaux n'est pas, à ce jour, pérennisé avec certitude, bien que cet engagement figure explicitement dans le Contrat de gestion.

Par ailleurs, certains locaux ne sont pas améliorables ou certains propriétaires refusent les travaux ; les déménagements qui sont alors nécessaires aboutissent presque toujours à des loyers plus élevés.

Mais le projet qui a retenu le plus l'attention en 2011 et pour l'année prochaine au moins, est le projet de réforme des consultations prénatales. Le projet a été ajusté et finalisé sur base de l'expérimentation menée durant 2010 et 2011. L'année 2011 a vu la rédaction du projet de règlement, son adoption par le Conseil d'Administration et sa transmission au Gouvernement pour approbation.

Lorsque celle-ci sera acquise, ce sera alors un long travail d'information de l'ensemble des acteurs et de mise en œuvre qui pourra commencer.

La prévention et la prise en charge de la maltraitance faite aux enfants reste un domaine sensible et le travail des Equipes SOS n'est pas aisé dans un contexte d'augmentation de la précarité. Un effort a été entamé pour mieux articuler leur travail avec celui d'autres acteurs notamment les SAJ/SPJ.

Le protocole de collaboration qui est en vigueur doit être évalué et les ajustements nécessaires doivent être identifiés et implémentés.

Le secteur de l'adoption voit son travail évoluer notamment en raison des demandes plus importantes adressées par des enfants adoptés souhaitant obtenir des informations sur leur propre histoire. En outre, le service est confronté à un nombre important de demandes de parents souhaitant adopter par rapport aux enfants pouvant l'être. Le cadre juridique de l'adoption tel qu'il existe en Belgique est très ardu, ce qui rend réellement complexe le travail du service. Les conditions pour qu'un enfant soit adoptable, notamment, sont très contraignantes.

Le contexte de la pénurie et du vieillissement des médecins constituent des enjeux extrêmement préoccupants pour l'avenir. Les moyens de renforcer l'attractivité pour les médecins, des activités déployées au sein de l'Office devront être trouvés si l'on veut que les consultations et les milieux d'accueil puissent continuer à jouer un rôle dans le suivi de la santé de l'enfant.

MISSION ACCUEIL

SECTEUR 0 - 3 ANS	61
SECTEUR 3 - 12 ANS	74
LE PROFESSIONNALISME	81
LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL	87
SERVICES D'ACCUEIL SPÉCIALISÉ DE LA PETITE ENFANCE (SASPE) 0 - 7 ANS	90

LA MISSION ACCUEIL

Dans le Département de l'Accueil, l'année 2011 a été marquée par divers changements structurels.

La direction « milieux d'accueil 0 à 3 ans » a été créée, elle inclut tant les milieux d'accueil subventionnés que non subventionnés.

Ils sont en effet régis par les mêmes législations et concernent les enfants de la même tranche d'âge. En août, les conseillers pédagogiques ont rejoint la nouvelle direction psycho-pédagogique. De même, il est prévu que la direction médicale s'intéresse aux questions de suivi de la santé des enfants accueillis dans tous les types de milieux d'accueil.

Ces changements ont amené des réorganisations et des ajustements divers tant dans les postes de travail et responsabilités de chaque agent que dans la coordination interne à la Direction du Département.

Les agents conseils avaient rejoint la direction de la coordination « Accueil » fin de l'année 2010. En 2011, 3 nouveaux agents conseils sont entrés dans l'équipe pour effectuer des remplacements, 8 nouvelles coordinatrices Accueil sont venues renforcer l'équipe déjà existante.

Ces agentes intègrent une fonction dont elles doivent découvrir les finesses et les nuances, apprendre les règlementations et développer une compétence d'accompagnement de tous les types de milieux d'accueil. La formation spécifique de ces agentes s'est déroulée de février à juin 2011. Des compléments de formation professionnelle sont prévus en 2012 et 2013.

2011 est aussi l'année marquée par :

- l'augmentation de 1006 nouvelles places en accueil subventionné, en suite des programmations précédentes (2006-2007 et 2008-2010)
- la création de 495 nouvelles places d'accueil non subventionnées
- le lancement d'un nouvel appel à projets pour le financement de haltes-accueil
- le lancement du projet pilote de coaching pour la création et le développement des maisons d'enfants
- la diffusion du kit de démarrage « Six clés pour ouvrir un milieu d'accueil »
- le renouvellement de la reconnaissance pour 280 Ecoles de Devoirs
- la réalisation d'une brochure intitulée « Mêmes en santé », outil de référence faisant consensus pour tous les acteurs de l'accueil des enfants et jeunes de 3 à 18 ans
- la diffusion de l'outil à destination des milieux d'accueil « L'air de rien, Changeons d'air »

En 2011, dans le souci de répondre adéquatement aux sollicitations extérieures, le guichet d'information a traité 1 978 appels et répondu à 1 804 courriels dont le lecteur trouvera le détail au chapitre concerné. Relevons aussi les pages du site Internet « Ouvrir un milieu d'accueil », qui ont été complètement reconstruites en référence avec la brochure « 6 clés pour ouvrir son milieu d'accueil ».

La qualité de l'accueil reste un objectif majeur trouvant notamment son essence par les activités que les conseillers pédagogiques, coordinateurs accueil et agents conseil développent pour et avec les milieux d'accueil, chacun selon ses compétences. Ce souci de la qualité de l'accueil se concrétise par des accompagnements individuels des milieux d'accueil, la construction d'outils particuliers comme « Collaboration Accueillant(e) – ONE : guide pratique pour l'accueillant(e) autonome en cours d'activité professionnelle », l'organisation d'ateliers collectifs ou encore de groupes de travail spécifiques pour analyser en profondeur des problématiques particulières, par exemple celles qui concernent les SASPE ou également le travail de référence intitulé « L'accompagnement des milieux d'accueil : coordinateurs Accueil et responsables de milieux d'accueil : partenaires pour un accueil de qualité ? ».

1. OFFRE DE SERVICES ET ACCESSIBILITÉ

LES DIFFÉRENTS TYPES DE STRUCTURES

Les milieux d'accueil de la petite enfance, dès lors qu'il s'agit d'un accueil en-dehors du milieu familial, sont autorisés par l'Office. Pour ce faire, ils doivent respecter des conditions de base, dont disposer de personnel qualifié et en suffisance.

Il existe des milieux d'accueil collectifs et familiaux, autorisés, agréés voire subventionnés par l'Office, dont les tranches d'âge des enfants accueillis et les capacités varient.

Mais pour tous, l'Office favorise et encourage l'accueil d'enfants en situation de handicap.

La description de chaque type de milieu d'accueil se trouve sur le site Internet de l'ONE (www.one.be).

LE PLAN CIGOGNE I ET II

Instauré en 2003, le Plan Cigogne avait pour objectif d'augmenter l'offre de places d'accueil pour atteindre les objectifs fixés par l'Europe à Barcelone, soit un taux de couverture de 33% des enfants de 0-3 ans.

Le plan fixe également un ensemble de principes :

- l'augmentation doit viser une répartition plus équitable de l'offre d'accueil entre les différentes Subrégions (et donc le rattrapage des Subrégions situées en dessous du taux de couverture moyen de la Communauté française) ;
- elle doit favoriser une diversité de l'offre d'accueil pour répondre à la diversification des besoins des familles (type d'accueil en collectivité – à domicile, besoin d'accueil d'urgence...) ;
- enfin, elle doit être financièrement accessible aux parents (un prix abordable).

D'où une programmation des places d'accueil sur base de critères socio-économiques et une mobilisation des moyens en vue de promouvoir un accueil abordable dans lequel la participation financière des parents est proportionnelle à leurs revenus (accueil subventionné). Le Plan implique également le développement de l'accueil non subventionné et le partenariat avec les entreprises (SEMA).

Concernant le rattrapage entre provinces, les provinces moins favorisées en places d'accueil dans les années 90 (le Hainaut et Liège) ont vu leurs écarts réduits. Par contre, en région bruxelloise, l'augmentation régulière des naissances (et donc du nombre d'enfants) a provoqué une diminution du taux de couverture malgré la création de places.

Dès lors, dans le cadre de la dernière programmation, Bruxelles a rejoint les régions prioritaires.

Les Plans Cigogne successifs représentent ensemble plus de 10.000 nouvelles places d'accueil au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Outre le bilan des places au 31/12/2011, quelques 1.200 places ayant été accordées dans le cadre des dernières programmations de milieux d'accueil collectifs subventionnés, sont encore en cours de réalisation.

Il convient d'y ajouter les projets de création de 2 services d'accueillants d'enfants conventionnés, représentant potentiellement 25 accueillants et 100 places. Contrairement aux milieux d'accueil collectifs, il s'agit d'un nombre maximal de places. En effet, l'augmentation est tributaire du recrutement d'accueillants.

COUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Pour évaluer l'évolution du secteur, on recourt à la notion de taux de couverture.

Le taux de couverture calculé dans le tableau p. 63 est le rapport entre le nombre total de places et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil (nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans domiciliés en Région wallonie-Bruxelles). Cette méthode approximative tient compte du fait que les enfants ne fréquentent généralement pas un milieu d'accueil avant l'âge de 3 mois et entrent à l'école entre 2,5 ans et 3 ans.

Si l'on veut réaliser des comparaisons internationales, il convient néanmoins de prendre en compte :

- tous les enfants entre 0 et 3 ans en dénominateur
- toutes les formes d'accueil (y compris l'accueil d'enfants de 2,5 ans à 3 ans à l'école – qui est de l'ordre de 90% en Communauté française) en numérateur.

L'objectif de Barcelone de 33% est basé sur un taux de couverture en termes de nombre d'**enfants présents** (celui-ci est différent du nombre de places, une place pouvant être occupée par plusieurs enfants : mi-temps, temps partiels, turn-over...).

Si l'on prend en compte le nombre d'enfants inscrits dans les milieux d'accueil au 1er octobre 2011, une estimation du nombre d'enfants inscrits dans les milieux d'accueil non subventionnés ainsi que le nombre d'enfants de 2,5 à 3 ans présents à l'école au recensement de 2011, on obtient un taux de couverture de 43,8%.

L'objectif européen est donc atteint.

Enfin, il faut savoir que les taux de couverture varient fortement d'un arrondissement à l'autre ou d'une commune à l'autre tandis que le besoin réel en places n'évolue pas forcément de la même manière.

TAUX DE COUVERTURE SUR BASE DU NOMBRE D'ENFANTS PRÉSENTS

	Nb enfants total de 0-3 ans au 01/01/2011*	Nb enfants inscrits dans les MAS au 01/10/2010	Nb enfants inscrits dans les MANS en 2011**	Nb enfants de 2,5 à 3 ans recensés à l'école maternelle au 15/01/2011	Total du nombre d'enfants recensés	Taux de couverture 2011
BXL	47 615	6 642	3 452	5 460	15 554	32,7%
BW	12 647	3 270	2 417	1 866	7 553	59,7%
HAINAUT	46 022	10 492	2 197	7 370	20 059	43,6%
LIEGE	35 401	7 165	2 984	5 534	15 683	44,3%
LUX	10 115	2 942	1 352	1 779	6 073	60,0%
NAMUR	16 669	4 507	1 725	2 623	8 855	53,1%
TOTAL	168 469	35 018	14 127	24 632	73 777	43,8%

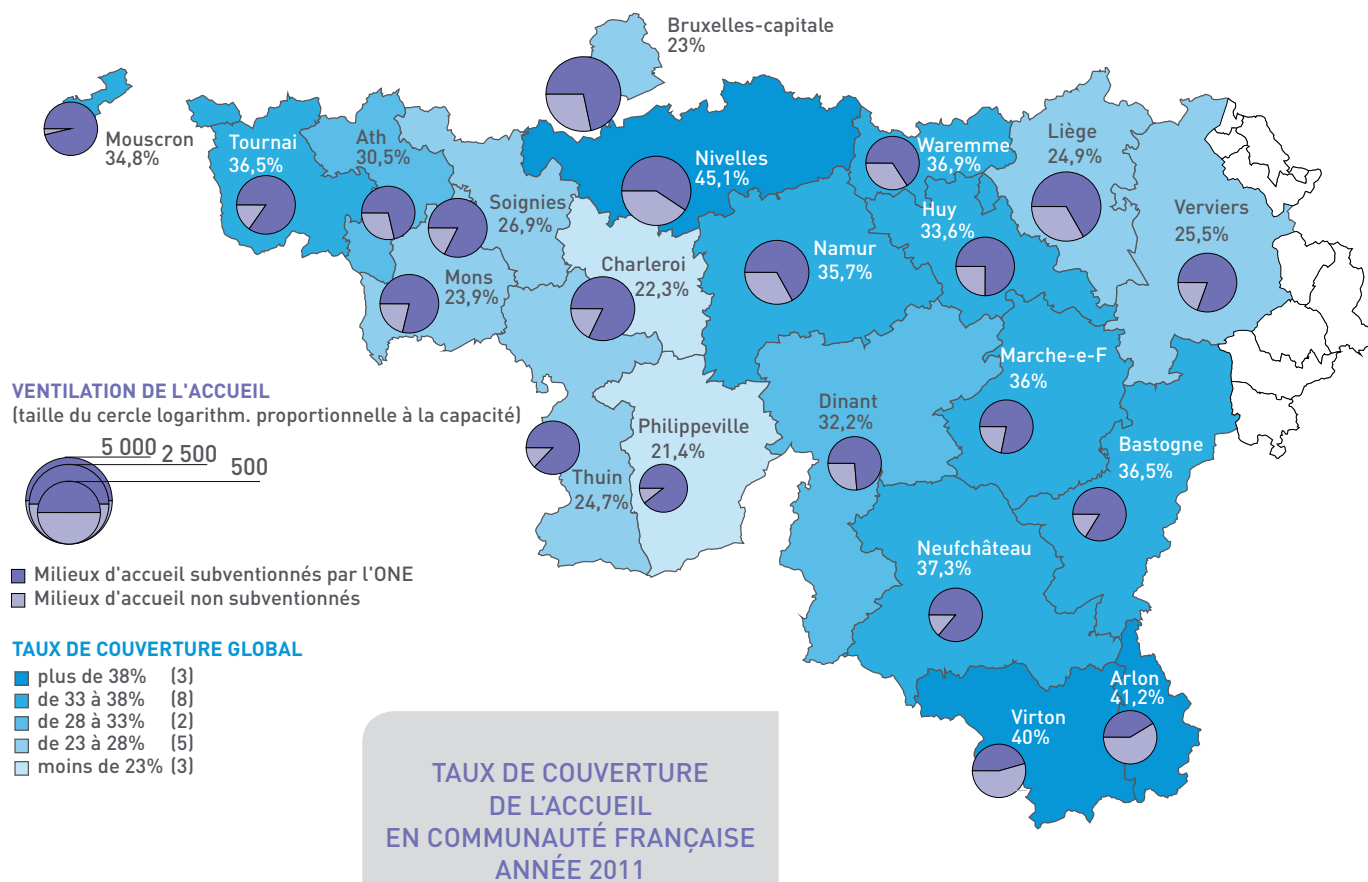
Sources : SPF Economie – DG Statistique / ONE / Etnic – Calculs ONE

* Les enfants de la région bruxelloise sont comptabilisés à 90%. Les enfants des cantons germanophones ne sont pas comptabilisés.

** Pour les MANS, estimation sur base du nombre de places multipliées par 1,26 (taux de fréquentation des MAS sur base du nombre d'enfants inscrits au 01/10/2011).

A noter que cette année le recensement a été effectué à l'école maternelle le 15 janvier, alors que celui dans les milieux d'accueil a eu lieu le 1^{er} octobre. Dès lors, l'ONE a modifié la date de sa récolte de données afin de s'adapter aux délais de l'enseignement.

TAUX DE COUVERTURE SUR BASE DU NOMBRE DE PLACES



NOMBRE DE PLACES ET TAUX DE COUVERTURE AU 31/12/2011

SUBREGIONS Arrondissements	NOMBRE DE PLACES			TAUX DE COUVERTURE			Nb enfants de 0-2,5 ans au 01/01/2011 ***
	Subventionnées par l'ONE*	Non subventionnées par l'ONE**	Total	Subventionné par l'ONE et assimilé	Non subventionné par l'ONE	Total	
BXL-CAPITALE	6 473	2 740	9 213	16,2%	6,8%	23,0%	40 073
B. WALLON	2 819	1 918	4 737	26,8%	18,3%	45,1%	10 500
Ath	515	223	738	21,3%	9,2%	30,5%	2 418
Charleroi	2 393	522	2 915	18,3%	4,0%	22,3%	13 043
Mons	1 413	354	1 767	19,1%	4,8%	23,9%	7 391
Mouscron	729	31	760	33,4%	1,4%	34,8%	2 183
Soignies	1 159	264	1 423	21,9%	5,0%	26,9%	5 296
Thuin	881	125	1 006	21,7%	3,1%	24,7%	4 065
Tournai	1 178	225	1 403	30,6%	5,8%	36,5%	3 847
HAINAUT	8 268	1 744	10 012	21,6%	4,6%	26,2%	38 242
Huy	788	293	1 081	24,5%	9,1%	33,6%	3 214
Liège	2 953	1 496	4 449	16,5%	8,4%	24,9%	17 892
Verviers	1 264	324	1 588	20,3%	5,2%	25,5%	6 227
Wareme	547	255	802	25,2%	11,7%	36,9%	2 174
LIEGE	5 552	2 368	7 920	18,8%	8,0%	26,8%	29 506
Arlon	332	427	759	18,0%	23,2%	41,2%	1 844
Bastogne	461	83	544	30,9%	5,6%	36,5%	1 492
Marche e/F	444	121	565	28,3%	7,7%	36,0%	1 569
Neufchâteau	626	94	720	32,4%	4,9%	37,3%	1 932
Virton	275	348	623	17,6%	22,3%	40,0%	1 559
LUXEMBOURG	2 138	1 073	3 211	25,5%	12,8%	38,2%	8 395
Dinant	752	250	1 002	24,2%	8,0%	32,2%	3 113
Namur	2 132	1 083	3 215	23,7%	12,0%	35,7%	8 999
Philippeville	340	36	376	19,4%	2,1%	21,4%	1 755
NAMUR	3 224	1 369	4 593	23,2%	9,9%	33,1%	13 867
Féd. Wallonie-Bruxelles	28 474	11 212	39 686	20,3%	8,0%	28,2%	140 583

* Les capacités reprises sont les capacités réelles des milieux d'accueil (y compris les places assimilées à des places subventionnées par l'ONE)

** Maisons d'enfants, Haltes Accueil et Accueillants autonomes. Les places sous-tutelle SAJ ne sont pas incluses.

*** = (les enfants de moins d'1 an) + (les enfants de 1 an) + (50% des enfants de 2 à 3 ans).

Le nombre d'enfants bruxellois est pris à 90%. L'arrondissement de Verviers ne compte pas les enfants germanophones.
Source : SPF Economie - DG Statistiques / Calculs ONE.

Le taux de couverture global 2011 est de 28,2%. Pour rappel, en 2010 il était de 27,7 %. On constate une augmentation d'environ 1 000 places subventionnées et de 500 places non subventionnées en un an.

L'augmentation démographique se stabilise dans quasi toutes les provinces à l'exception de la Région

de Bruxelles-capitale. Cette dernière voit son nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans augmenter de 1 600 enfants alors que la Région wallonne n'augmente sa population que de 900 enfants de cette même tranche d'âge.

RÉPARTITION DU NOMBRE ET DE LA CAPACITÉ DES MILIEUX D'ACCUEIL SUBVENTIONNÉS PAR L'ONE ET ASSIMILÉS¹ - SITUATION AU 31/12/2011²

SUBREGIONS Arrondissements	ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ								ACCUEIL FAMILIAL		TOTAL	
	Crèches ³		Prégardiennats		Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance		Structures FDS2		Accueillant Conventionné		du nb de structures	des places
	Nombre	Places	Nombre	Places	Nombre	Places	Nombre	Places	Nombre	Places		
BXL-CAPITALE	119	5 250	30	701	13	217	0	0	78	305	240	6 473
B. WALLON	30	1 023	3	62	30	555	1	42	303	1 137	367	2 819
Ath	3	100	0	0	4	66	0	0	88	349	95	515
Charleroi	22	991	0	0	6	87	5	86	319	1 229	352	2 393
Mons	14	537	0	0	9	162	2	33	174	681	199	1 413
Mouscron	14	491	0	0	0	0	1	18	57	220	72	729
Soignies	11	421	1	18	7	102	3	62	145	556	167	1 159
Thuin	7	256	0	0	2	36	1	11	149	578	159	881
Tournai	8	335	0	0	3	66	1	15	200	762	212	1 178
HAINAUT	79	3 131	1	18	31	519	13	225	1 132	4 375	1 256	8 268
Huy	2	61	0	0	6	90	1	45	154	592	163	788
Liège	43	1 557	3	57	28	503	5	74	197	762	276	2 953
Verviers	11	387	0	0	7	113	0	0	199	764	217	1 264
Waremme	7	246	0	0	7	99	0	0	52	202	66	547
LIEGE	63	2 251	3	57	48	805	6	119	602	2 320	722	5 552
Arlon	5	132	0	0	5	105	1	12	21	83	32	332
Bastogne	4	114	0	0	3	39	0	0	80	308	87	461
Marche e/F	1	18	0	0	9	120	0	0	77	306	87	444
Neufchâteau	6	205	0	0	3	39	0	0	98	382	107	626
Virton	3	60	0	0	4	54	1	18	37	143	45	275
LUXEMBOURG	19	529	0	0	24	357	2	30	313	1 222	358	2 138
Dinant	3	129	0	0	10	141	3	39	114	443	130	752
Namur	20	816	0	0	20	336	7	114	224	866	271	2 132
Philippeville	1	18	0	0	3	48	3	45	58	229	65	340
NAMUR	24	963	0	0	33	525	13	198	396	1 538	466	3 224
Féd. Wallonie-Bruxelles	334	13 147	37	838	179	2 978	35	614	2 824	10 897	3 409	28 474

1 y compris les places assimilées à des places subventionnées par l'ONE : places Actiris, SEMA, FSE, places subventionnées par le Fonds de Solidarité (volet 2), places autorisées voire agréées par l'ONE mais non subventionnées

2 Les capacités reprises sont les capacités réelles des milieux d'accueil, ouvertes au 31/12/2011, par type de milieu d'accueil quelque soit leur mode de subventionnement

3 Les deux crèches parentales sont incluses dans les crèches, elles sont situées dans le Brabant wallon et représentent 28 places

Au total, au 31/12/2011, l'offre de places d'accueil subventionnées par l'ONE et assimilées était constituée de 28 474 places au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par rapport à la situation au 31/12/2010, on observe une augmentation de 1 006 places.

- les 585 milieux **d'accueil collectifs subventionnés par l'ONE** représentaient 17 577 places (+ 25 milieux d'accueil et + 706 places par rapport à 2010).

- 10 897 places étaient disponibles chez les 2 824 **accueillants conventionnés**.

Le nombre de places augmentent de 300 par rapport à 2010.

Cela résulte de l'augmentation, d'année en année, de la proportion d'accueillants autorisés à 4 enfants ETP (plus de 86%, pour 13% à 3 enfants ETP et moins de 0,5% en-dessous).

Il s'agit d'une capacité réelle, calculée sur base de leurs capacités autorisées.

Ce type de milieu d'accueil connaît un taux de rotation (cessation-début d'activité) avoisinant les 10% par an (soit environ 280 accueillants sur les quelques 2 800).

RÉPARTITION DU NOMBRE ET DE LA CAPACITÉ DES MILIEUX D'ACCUEIL NON SUBVENTIONNÉS PAR L'ONE - SITUATION AU 31/12/2011

SUBREGIONS Arrondissements	ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ				ACCUEIL FAMILIAL		TOTAL	
	Maisons d'Enfants		Haltes Accueil		Accueillant et co-accueillant Autonomes		du nb de structures	des places
	Nombre	Places	Nombre	Places	Nombre	Places		
BRUXELLES-CAPITALE	103	2 180	38	460	26	100	167	2 740
B. WALLON	57	1 046	29	395	121	477	207	1 918
Ath	22	198	1	5	5	20	28	223
Charleroi	20	290	11	122	28	110	59	522
Mons	23	311	0	0	11	43	34	354
Mouscron	1	15	0	0	4	16	5	31
Soignies	14	200	0	0	16	64	30	264
Thuin	6	77	1	24	6	24	13	125
Tournai	11	173	0	0	13	52	24	225
HAINAUT	97	1 264	13	151	83	329	193	1 744
Huy	12	164	0	0	33	129	45	293
Liège	52	835	14	186	125	475	191	1.496
Verviers	7	94	4	28	52	202	63	324
Waremme	6	96	3	33	32	126	41	255
LIEGE	77	1 189	21	247	242	932	340	2 368
Arlon	15	247	2	38	37	142	54	427
Bastogne	0	0	2	18	17	65	19	83
Marche e/F	2	60	2	15	12	46	16	121
Neufchâteau	1	11	1	8	19	75	21	94
Virton	8	179	1	10	45	159	54	348
LUXEMBOURG	26	497	8	89	130	487	164	1 073
Dinant	6	96	2	19	35	135	43	250
Namur	33	505	11	163	105	415	149	1083
Philippeville	1	18	0	0	5	18	6	36
NAMUR	40	619	13	182	145	568	198	1 369
Féd. Wallonie-Bruxelles	400	6 795	122	1 524	747	2 893	1269	11 212

Au total, au 31/12/2011, l'offre de places d'accueil non-subventionnées par l'ONE était constitué de 11 212 places au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par rapport à la situation au 31.12.2010, on observe une augmentation de 495 places.

- les 522 milieux d'accueil collectifs non-subventionnés par l'ONE représentaient 8 319 places (+ 18 milieux d'accueil et + 348 places par rapport à 2010).
 - Maisons d'enfants : 313 places supplémentaires ont été créées en 2011. Ce résultat, en croissance, montre la concrétisation de plusieurs projets d'accueil sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, lesquels restent favorables au développement du secteur, alors que les questions de viabilité et d'accessibilité demeurent régulièrement posées.
 - Haltes accueil : 35 places supplémentaires ont été ouvertes en 2011. Le développement croissant de ce mode d'accueil collectif vise à répondre à des besoins d'accueil spécifiques rencontrés par certaines familles.

Il s'agit souvent pour ces dernières de pouvoir concilier un temps d'accueil pour leur enfant avec, à titre d'exemples, un temps pour une formation qualifiante, des démarches de réinsertion professionnelle, des rencontres avec d'autres partenaires présents dans le réseau de la halte accueil pour le soutien à la parentalité ou encore un temps pour « souffler ».

- 2 893 places étaient disponibles chez les 747 accueillants autonomes (+ 35 accueillants et +147 places par rapport à 2010). Derrière ces chiffres également en croissance, se cache une réalité plus complexe. Chaque année, un bon nombre d'accueillants démarrent leur activité, alors que d'autres la suspendent, la terminent ou arrivent en bout de course car ont atteint la limite d'âge. Les motivations liées à ces différentes orientations restent diverses et s'expliquent notamment par le choix d'une réorientation professionnelle, le passage du statut d'accueillant autonome au statut d'accueillant conventionné ou encore la transformation du lieu d'accueil en milieu d'accueil collectif, de type maison d'enfants.

NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ ET DE TYPE FAMILIAL SITUATION AU 31/12/2011

SUBREGIONS	ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ		ACCUEIL DE TYPE FAMILIAL	
	Subventionnées par l'ONE	Non subventionnées par l'ONE	Subventionnées par l'ONE	Non subventionnées par l'ONE
BXL-CAPITALE	6 168	2 640	305	100
B. WALLON	1 682	1 441	1 137	477
HAINAUT	3 893	1 415	4 375	329
LIEGE	3 232	1 436	2320	932
LUXEMBOURG	916	586	1 222	487
NAMUR	1 686	801	1 538	568
Féd. Wallonie- Bruxelles	17 577	8 319	10 897	2 893

L'accueil en collectivité représente 65% de l'accueil des enfants. L'accueil subventionné par l'ONE s'élève à 71,8% de l'accueil total.

TAUX DE ROTATION SUR BASE DU NOMBRE D'ENFANTS PRÉSENTS AU MOINS UN JOUR EN MILIEUX D'ACCUEIL SUBVENTIONNÉS EN 2011

SUBREGIONS	Crèches	Crèche Parentale	Pré-gardiennats	MCAE	Structures du FDS2	Services d'accueillants conventionnés	Nb de places au 31/12/2011* Total
BXL-CAPITALE	7 917		1 121	279		386	9 803
B. WALLON	1 752	49	143	938	48	1 486	4 416
HAINAUT	6 017		47	1 082	632	7 234	15 012
LIEGE	4 002		144	1 592	207	4 476	10 421
LUXEMBOURG	1 075			814	71	1 913	3 873
NAMUR	1 953			1 083	529	3 382	6 947
Féd. Wallonie- Bruxelles	22 716	49	1 555	5 788	1 487	18 877	50 472
Nb de places au 31/12/2011*	12 668	28	778	2 690	596	10 314	27 074
Taux de rotation	1,79	1,75	2,00	2,15	2,49	1,83	1,86

* Nombre de places au 31/12/2011 pour lesquelles nous avons eu le renseignement du nombre d'enfants présents au moins un jour en 2011

En 2011, 50 472 enfants ont fréquenté au moins un jour les places des types de milieu d'accueil subventionnés. Ce nombre est à comparer au nombre de présences en 2010, soit 50 334 (+ 138). On constate une stabilité (+ 0,27%) du nombre d'enfants présents au moins un jour par rapport à 2010. La situation est toutefois variable selon les types d'accueil : la baisse dans les services d'accueillants conventionnés (-946 enfants présents au moins un jour), due essentiellement à des données non transmises, annule la hausse dans les milieux d'accueil collectifs (+ 1 084).

Par ailleurs, la fréquentation moyenne est de **1,86 enfant** par place, soit pratiquement 2 enfants par place au cours de l'année 2011. Cela varie de 1,79 en crèche (et même 1,75 en crèche parentale) à 2,49 en structure du Fonds de Solidarité - volet 2 (accueil atypique, flexible et d'urgence). Pour rappel, ce taux de rotation s'élevait à 1,87 enfant par place en 2010. Cette statistique connaît une grande stabilité dans le temps.

La fréquentation 2011 se répartit de la manière suivante

- 8 733 enfants nés en 2011 ;
- 16 530 enfants nés en 2010 ;
- 16 954 enfants nés en 2009 ;
- 8 255 enfants nés en 2008.

On constate que la majorité des enfants ayant fréquenté au moins un jour un milieu d'accueil bénéficiaire de subsides sont nés en 2009 et 2010. Cela s'explique par le fait que les enfants ne commencent à fréquenter un milieu d'accueil qu'à l'âge de quelques mois, soit en général au minimum après le congé de maternité (seulement à partir de 18 mois pour les pré-gardiennats), et le quittent souvent, complètement ou partiellement, avant l'âge de 3 ans pour fréquenter l'école maternelle.

Par ailleurs, en Région de Bruxelles-Capitale, les enfants nés en 2008 sont, contrairement à ce qui se passe ailleurs, beaucoup plus nombreux que ceux nés en 2011. Même si les pré-gardiennats y sont plus nombreux qu'ailleurs, leur impact est marginal et en partie contre balancé par la moindre importance relative des services d'accueillants conventionnés.

Faut-il dès lors y voir l'influence de la rentrée scolaire unique en septembre (au lieu de 3, en janvier, septembre et après le congé de Pâques) ?

Toute chose étant égale par ailleurs, elle retarde en effet, l'entrée à l'école des enfants, qui fréquentent dès lors plus longtemps les milieux d'accueil.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les enfants nés en 2011 sont plus nombreux que ceux nés en 2008.

En Wallonie, la situation est identique à celle de la Fédération, sauf dans les Subrégions du Brabant

wallon et du Luxembourg, où ce rapport inversé est présent de manière moins marquée.

En Région bruxelloise, les enfants nés en 2011 représentent 74% des enfants nés en 2008.

En Brabant wallon, ils représentent 86% et 98% dans la Subrégion luxembourgeoise (où il y a proportionnellement plus de services d'accueillants conventionnés qui accueillent les enfants jusque 6 ans).

TAUX DE FRÉQUENTATION SUR BASE DU NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 1^{er} OCTOBRE 2011

SUBREGIONS	Crèches	Crèche Parentale	Pré-gardiennats	MCAE	Structures du FDS2	Services d'accueillants conventionnés	Total
BXL-CAPITALE	5 494		653	208		287	6 642
B. WALLON	1 189	30	73	698	29	1 251	3 270
HAINAUT	4 263		23	793	421	4 992	10 492
LIEGE	2 744		69	1 238	147	2 967	7 165
LUXEMBOURG	748			604	52	1 538	2 942
NAMUR	1 380			761	343	2 023	4 507
Féd. Wallonie-Bruxelles	15 818	30	818	4 302	992	13 058	35 018
Nb de places au 1/10/2011*	12 799	28	820	2 831	614	10 756	27 848
Taux de fréquentation	1,24	1,07	1,00	1,52	1,62	1,21	1,26

* Nombre de places au 01/10/2011 pour lesquelles nous avons eu le renseignement du nombre d'enfants présents au 1^{er} octobre 2011

En 2011, 35 018 enfants étaient inscrits au 1^{er} octobre 2011 dans des milieux d'accueil subventionnés, partiellement ou entièrement, par l'ONE (données récoltées via les demandes de subsides). Ce nombre est à comparer aux 34 598 enfants inscrits au 1^{er} octobre 2010 (+ 420, soit une très petite progression de 1,21%).

L'analyse est globalement similaire à celle de l'évolution du taux de rotation (cfr supra). Toutefois, la baisse dans les services d'accueillants conventionnés (-481 inscrits), due essentiellement à des données non transmises, est plus que compensée par la hausse dans les milieux d'accueil collectifs (+ 901).

Ces données permettent de calculer un taux de fréquentation instantané (le nombre total d'enfants inscrits dans les milieux d'accueil divisé par le nombre de places de ces milieux d'accueil). Au 1^{er} octobre 2011, celui-ci est de 1,26 (1,29 en 2010). Il est logiquement inférieur à la fréquentation moyenne au cours d'une année (1,86 enfant par place : voir supra), laquelle prend en compte, outre l'occupation instantanée, l'occupation successive d'une place par différents enfants.

Il varie de 1,00 (prégardiennat) à 1,65 (structure du Fonds de Solidarité -volet 2).

A noter que moins d'1% (0,6%) des enfants inscrits ont 3 ans et plus.

La tendance à avoir proportionnellement plus d'enfants âgés dans les milieux d'accueil bruxellois ne se constate pas dans ces statistiques. C'est logique : elles sont le reflet de la situation au 1^{er} octobre, alors que la rentrée scolaire unique a eu lieu (septembre).

MISSION ACCUEIL

TAUX D'OCCUPATION

Pour rappel, le taux d'occupation concerne les crèches, préguardiennats et crèches parentales subventionnés (pas les SAEC, MCAE, et structures du Fonds de Solidarité volet 2). Ces structures doivent atteindre un taux d'occupation minimal pour obtenir l'entièreté des subsides trimestriels versés par l'Office.

Le **taux brut** est calculé de la manière suivante :

$$\frac{\text{Nombre total (jours et demi-jours) de présence} \times 100}{\text{Capacité agréée} \times \text{Nbre de jours de fonctionnement}}$$

Les taux bruts moyens d'occupation en crèche (79,86 %) et en préguardiennat (72,18%) connaissent une légère baisse en crèche (- 1,35%) et une baisse un peu plus importante en préguardiennat (-2,17%) par rapport à l'année dernière. Le taux des crèches parentales est de 85,39% (+ 3,1% par rapport à 2010).

L'évolution de ce taux pour les crèches et préguardiennats est relativement fluctuante sur 10 ans.

On note une légère baisse jusque 2003, puis une hausse jusque 2005, suivie de fluctuations minimales entre 2006 et 2011.

Par ailleurs, **les taux d'occupation ajustés** tiennent compte de la durée d'ouverture de chaque crèche et préguardiennat (une pondération est opérée par rapport à la durée standard minimale de 10 heures) ; ils sont disponibles à partir de 1997.

En 2011, les taux moyens ajustés d'occupation sont de 91,55% (- 1,34% par rapport à 2010) en crèche, de 77,37% (- 2,21% par rapport à 2010) en préguardiennat et de 85,33% (+ 3,16% par rapport à 2010) en crèche parentale.

Cette pondération augmente de manière très sensible le taux d'occupation des crèches (+11,69%) et plus légèrement celui des préguardiennats (+ 5,19%)¹.

L'évolution de ces taux d'occupation pondérés est similaire à celle qu'ont connus les taux bruts, tant pour les crèches que pour les préguardiennats pour une même période.

Cela est dû à une stabilité des heures d'ouverture pour chacun de ces types de milieux d'accueil.

Les variations des taux d'occupation ne sont certainement pas déterminées par un seul facteur, mais sont le résultat d'un ensemble de variables socio-économiques qui interagissent (notamment la natalité, le travail à temps partiel, le chômage, les horaires atypiques...). Le taux d'occupation peut avoir une incidence sur le paramètre «qualité de l'accueil», par ailleurs toujours difficile à évaluer ou, inversement, ce dernier peut avoir une influence sur le taux d'occupation.

Il est donc éminemment difficile d'interpréter les variations du taux d'occupation ; qu'il s'agisse de moyennes ou de valeurs individuelles.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DES PARENTS

Les milieux d'accueil autorisés par l'Office fixent librement la participation financière parentale, en tenant toutefois compte des possibilités financières des parents. Plusieurs formules coexistent : forfait invariable, forfait tenant compte du volume théorique de présences, du volume réel de présences, du revenu des parents (barème ONE ou autre)...

Les milieux d'accueil agréés, voire subventionnés, fixent la participation financière parentale sur base des revenus des parents et des modalités et du barème de l'Office.

Au total, les parents paient en moyenne 14,49€ par jour et par enfant dans les milieux d'accueil subventionnés par l'Office (donnée disponible via les demandes de subsides).

On constate une augmentation de 0,16€ par rapport à 2010.

Cette augmentation est comparable à celle rencontrée habituellement. Elle est essentiellement due à l'indexation annuelle du barème, lequel suit l'évolution du coût de la vie (indice des prix à la consommation).

Ce prix moyen tient compte des revenus mensuels nets des parents, mais aussi des réductions (à 70%) auxquelles ils ont droit (3 enfants à charge ou plus ; 2 enfants fréquentant un milieu d'accueil agréé) et de la fréquentation effective (journées complètes et incomplètes : 100% ou 60% de la redevance).

Il n'est donc pas possible de déduire le revenu moyen des parents à partir de cette statistique.

À l'exception des rares préguardiennats et haltes-garderies du Fonds de Solidarité volet 2, la participation financière parentale en milieu d'accueil collectif est globalement plus élevée que celle en accueil de type familial. La participation financière parentale la plus élevée se rencontre en MCAE et ensuite en crèche². Elle est la plus basse en crèche parentale (mais les parents bénéficient de réductions), puis en haltes-garderies, Fonds de solidarité volet 2 et en préguardiennat.

1 Pour la crèche parentale, on constate un statu quo. Cela est dû au fait que les plages d'ouverture des crèches parentales sont égales en 2011 à la durée minimale légale, soit 10h00 par jour (alors que celles des crèches dépassent légèrement les 12 heures et celles des préguardiennats les approchent).

2 La participation financière des parents dans les crèches parentales est donnée à indicatif puisque les parents participent au fonctionnement de la structure et bénéficient de ce fait de réduction pouvant aller jusqu'à 50%.

INTERVENTION ACCUEIL

En 2008, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un certain nombre de mesures en faveur du pouvoir d'achat des familles.

Le versement d'une intervention «accueil» pour les enfants de 0 à 36 mois qui ont fréquenté un milieu d'accueil 0-3 ans (au maximum deux fois au cours de leur séjour) fait partie de ces mesures.

Concrètement, **l'intervention «accueil»** consiste en un versement par la Direction Finances

- soit d'une intervention financière en faveur des bas et moyens revenus : «Intervention de base» ;
- soit d'une intervention financière en faveur des familles dont deux enfants au moins ont fréquenté simultanément un milieu d'accueil : «Intervention majorée».

La majorité des formulaires 2010 provient, comme les années précédentes, de familles dont les enfants ont été accueillis dans un milieu d'accueil subventionné, principalement une crèche ou un service d'accueillants conventionnés.

Pour le secteur de l'accueil non subventionné, la majorité des formulaires concerne l'accueil en maisons d'enfants.

15 448 formulaires sur 22 344 rentrés ont fait l'objet d'un paiement en 2011, soit 69%. Les autres ont été considérés comme redondants ou non éligibles.

Un quart des interventions a été liquidé au bénéfice des enfants séjournant dans un milieu d'accueil hennuyer.

Viennent ensuite Liège (22%), Bruxelles (20%), Namur (14%), le Brabant wallon (9%) et le Luxembourg (8%).

ACCUEILLIR CHACUN ET TOUS LES ENFANTS ET LEUR FAMILLE

Pour soutenir l'accueil des enfants en situation de handicap et leur famille, dans les milieux d'accueil ordinaires, collectifs ou à caractère familial, un appel à projets a été lancé par l'AWIPH en 2009.

Neuf projets dits «en initiatives spécifiques petite enfance», répartis géographiquement par Province, sur l'ensemble de la Région wallonne ont été sélectionnés.

Ce sont des dispositifs soutenus, suite aux accords passés entre l'AWIPH et l'ONE, par un Comité de pilotage mixte AWIPH - ONE composé d'acteurs clés au niveau local.

Ces projets proposent, aux professionnels des milieux d'accueil le souhaitant, un accompagnement spécifique dans l'élaboration de projets d'inclusion. Parmi leurs actions menées, citons la sensibilisation des professionnels pour accueillir tous les enfants, le soutien des compétences de base (observer les manifestations des enfants, renforcer la collaboration avec les familles, ...) et le développement d'un réseau professionnel.

Certains des projets retenus ont été développés au départ d'un Service d'aide précoce ou sur base de collaborations concrètes déjà présentes au niveau local, en collaboration étroite avec les agents ONE des Subrégions.

Ces projets se sont poursuivis et leurs actions ont été intensifiées tout au long de l'année 2011.

Un bilan des différentes initiatives développées pour soutenir les enfants en situation de handicap et leur famille se trouve p. 108 : Missions transversales 1.4 «Donner une place à chacun et tous les enfants et leur famille dans tous leurs lieux de vie»

2. QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET SOUTIEN À L'ACTIVITÉ DES MILIEUX D'ACCUEIL

Qu'il s'agisse de la création de milieux d'accueil ou de milieux d'accueil existants, l'ONE accompagne et soutient le secteur, à travers de multiples actions et outils mis à disposition des milieux d'accueil et des professionnels. Le souci de simplification administrative devient un leitmotiv.

GUICHET D'INFORMATIONS

Le guichet a pour fonction d'être un lieu centralisé d'information et d'orientation à destination des pouvoirs organisateurs potentiels et des milieux d'accueil.

Il assure la gestion quotidienne de la permanence téléphonique. En 2011, 1 978 appels ont ainsi été traités permettant soit de donner une réponse directe à l'interlocuteur soit de l'orienter vers la personne adéquate pour recevoir la réponse.

Il traite également des demandes d'information par courriels. En 2011, le guichet a répondu à 1 804 courriels.

Il intervient lors d'évènements ponctuels, par exemple : l'organisation des « jobsdays » dans le cadre de la collaboration entre l'ONE et le FOREM/ACTIRIS, visant à soutenir les Services d'Accueillants d'Enfants Conventionnés dans leur recrutement ou encore la représentation du Département Accueil dans le cadre du salon Citizen job. Ce volet lui permet d'entrer en contact direct et individualisé avec le public cible en les informant à la source.

Les 10 questions les plus régulièrement posées au Guichet d'informations sont les suivantes :

1. Que dois-je faire pour ouvrir un milieu d'accueil ?
2. Dois-je obtenir une autorisation de l'ONE afin d'ouvrir mon milieu d'accueil non subventionné ?
3. Ma formation me permet-elle de pouvoir travailler ou d'ouvrir un milieu d'accueil ? Que faire pour travailler au sein d'un milieu d'accueil ?
4. J'ai besoin d'une brochure d'information. Est-ce possible d'en obtenir ?
5. Quelle est la différence entre un accueillant conventionné et un accueillant autonome ?
6. Comment aménager mon milieu d'accueil ?
7. Quelqu'un peut-il venir visiter ma maison ou ma future crèche ?
8. Faut-il établir un plan financier ?
9. Combien vais-je payer si mon enfant fréquente un milieu d'accueil ?
10. Que dois-je faire pour obtenir les coordonnées d'un milieu d'accueil ?

PROJET PILOTE DE COACHING POUR LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE MAISONS D'ENFANTS

Pour tenter de répondre aux difficultés rencontrées par les maisons d'enfants, l'ONE a mis en place un dispositif expérimental de coaching pour la création et le développement des maisons d'enfants et ce, en

étroite collaboration avec les coopératives d'activités (couveuses d'entreprises) COOPAC/Azimut pour la Wallonie, ILES asbl pour Bruxelles, l'IFAPME et le SFPME.

Cet accompagnement a pour objectif de permettre aux promoteurs désireux d'ouvrir une maison d'enfants de mener à bien leur projet d'accueil, à court et à long terme. Cette expérience pilote permet également à l'ONE d'obtenir des données plus précises du secteur et une meilleure connaissance de ses réalités.

Avant le démarrage du projet-pilote, une large campagne de communication ainsi que des séances d'information auprès des candidats potentiels ont été organisées par l'ONE dans les différentes régions, en collaboration avec les coopératives d'activités, l'IFAPME et le SFPME.

Au total, 43 candidats ont répondu à l'appel à projets lancé en juin 2011. Au final, 31 d'entre eux ont rejoint le projet pilote de coaching, début octobre, à travers les ateliers collectifs.

Ces 31 candidats, répartis dans 4 groupes (Bruxelles, Hainaut, Liège, Namur (candidats de Namur, Brabant Wallon et Luxembourg)) ont participé à 14 journées d'ateliers au cours desquelles ils ont eu l'occasion d'obtenir les informations nécessaires et utiles à la conception et à la gestion d'une maison d'enfants.

Les coopératives d'activités, coordonnées par COOPAC/Azimut et ILES, proposent, en outre, 6 entretiens individuels pris en charge par des personnes ressources au sein des coopératives afin que chaque promoteur puisse « peaufiner » son projet et obtenir, à la fin de ces entretiens, une évaluation qualitative et financière au plus proche de la réalité.

Par ailleurs, les 4 groupes de candidats ont été accompagnés par des personnes ressources internes à l'A.C. en vue d'assurer le lien entre les différents partenaires et de coordonner au maximum les demandes et informations.

Des rencontres mensuelles ont eu lieu pour échanger et capitaliser les données issues de ces groupes.

Au terme de cette démarche d'accompagnement, les candidats promoteurs pourront - à l'instar des autres promoteurs - demander l'autorisation auprès du Comité subrégional de l'ONE pour ouvrir leur milieu d'accueil et accueillir les premiers enfants.

Pour évaluer le projet pilote du dispositif, une recherche sera réalisée par la FTU (Fondation Travail-Université).

DIFFUSION DU KIT DE DÉMARRAGE « SIX CLÉS POUR OUVRIR SON MILIEU D'ACCUEIL »

Edité fin de l'année 2010, « Six clés pour ouvrir son milieu d'accueil » est un outil destiné à tout promoteur de projet d'accueil de la petite enfance (à caractère collectif ou familial, subventionné ou non subventionné) qui vise à apporter un éclairage et des précisions sur la législation et la réglementation en vigueur dans un souci de simplicité, de lisibilité et d'accessibilité à tous.

Les démarches nécessaires au lancement d'un projet d'accueil et aux conditions de son bon fonctionnement sont présentées à travers 6 « clés ». Celles-ci détaillent les rôles que joue l'Office à l'attention des milieux d'accueil, les étapes préparatoires à l'élaboration d'un projet (formation, étude de faisabilité, forme juridique, infrastructure, projet d'accueil), les étapes administratives (autorisation, agrément, subventionnement), la mise en place du plan financier.

Début 2011, une large campagne de présentation et de diffusion a été lancée.

Quelques 3000 exemplaires ont été distribués aux ASR, aux candidats rencontrés lors des séances d'information pour le projet pilote de coaching des maisons d'enfants, aux Cabinets, aux services internes de l'ONE, aux agents de terrain, aux fédérations et aux promoteurs qui le souhaitent.

Ces distributions ont été systématiquement accompagnées d'explications quant à l'utilisation de l'outil, ses objectifs et son mode de diffusion.



HALTES ACCUEIL : APPEL À PROJETS 2011-2012

Une attention particulière aux structures d'accueil de type « haltes accueil » qui répondent à des besoins d'accueil spécifiques, qu'ils soient occasionnels, ponctuels, urgents ou à horaires réduits et qui complètent favorablement l'offre d'accueil au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles est portée depuis quelques années par l'Office.

En application de l'article 109, alinéa 3 du Contrat de gestion 2008-2012, trois appels à projets ont été lancés en 2008, 2009 et 2011 pour permettre de subventionner des places d'accueil existantes.

En continuité des appels à projets précédents, celui de 2011 visait à titre principal à soutenir les milieux

d'accueil réalisant un travail de prévention sociale par l'accompagnement des familles dans leur insertion sociale et l'organisation d'un accueil occasionnel, en vue de faciliter l'employabilité des parents.

Le développement du travail en réseau faisant partie intégrante du développement du projet d'accueil. De 10 projets retenus initialement, ils sont passés au nombre de 35, à pouvoir bénéficier d'un soutien financier pour leurs activités d'accueil organisées en 2011.

Le montant réservé au budget pour soutenir ces activités s'élève en 2011, à 430 000€. Celui-ci sera reconduit pour 2012 pour autant que les porteurs de projets respectent les conditions liées au cadre de l'appel à projets et sous réserve des budgets disponibles.

Grâce à un cofinancement avec le Fonds social européen, l'Office a eu la possibilité de renforcer ce soutien auprès de 5 structures d'entre-elles et auprès de 2 autres projets de haltes accueil.

Au vu de la spécificité rencontrée dans la diversité des pratiques d'accueil au sein de ce secteur, l'année 2011 a été consacrée à élaborer un ensemble de questions et de repères au départ desquelles l'Office souhaite relancer les porteurs de projets dans une dynamique de recherche partagée de reconnaissance.

Le soutien de l'Office apporté dans la démarche de recherche entamée par la Chacof (Coordination des haltes accueil de la Communauté française) et soutenue par le Fonds Houtman, représente également une étape importante dans les perspectives de cette dynamique de reconnaissance. L'année 2012 devrait permettre de définir les modes d'action pour la mise en place d'un dispositif de récolte de données visant à préparer une définition commune et ensuite identifier les critères éventuels de subventionnement.

SITE INTERNET - ACCUEIL 0-3 ANS

Le site internet est un outil fondamental d'information tant pour les parents que pour les professionnels. La cellule communication de la nouvelle Direction Milieux d'accueil 0-3 ans a été renforcée afin de revoir le contenu des pages dans une logique participative avec les autres services de l'ONE mais aussi avec les utilisateurs du site.

Épinglons les pages « Ouvrir un milieu d'accueil », qui proposent aux futurs professionnels de parcourir de manière dynamique les différentes étapes liées à la création d'un milieu d'accueil, qu'il soit de type collectif ou familial. Cette partie s'est construite en référence avec la brochure « Six clés pour ouvrir son milieu d'accueil ».

De nombreuses perspectives d'amélioration devraient se concrétiser en 2012.

Il s'agit, notamment, de pages relatives aux accueillants conventionnés, envisagées en partenariat avec les Fédérations du secteur, de manière à répondre le plus fidèlement possible aux besoins en la matière.

D'autre part, le site devrait également s'enrichir de la création d'une « e-bibliothèque » (facilitant l'accès à partir de la page d'accueil aux brochures, modèles, circulaires, textes légaux,...), ou encore du téléchargement d'anciennes éditions du Flash accueil, dans le courant 2012.

FLASH ACCUEIL

La publication et la diffusion du trimestriel « Flash accueil », initié en 2009, à l'attention des milieux d'accueil non subventionnés s'est poursuivie.

Trimestriellement, 7 rubriques (santé, juridique, actualité,...) sont abordées et proposent aux professionnels une prise de recul au départ de contenus proches de l'activité professionnelle de chacun.

L'ensemble des contenus est discuté et mis au point semestriellement, au sein d'un Comité de rédaction composé de Coordinatrices Accueil, Agents Conseils, Coordinateur Subrégional, Conseiller pédagogique et agents de l'Administration centrale.

4 tirages de 1500 exemplaires ont eu lieu en 2011 dont 1300 envois, expédiés au bénéfice des accueillants autonomes, des maisons d'enfants, des haltes accueil, ainsi qu'auprès de divers partenaires du secteur de l'enfance.

Ce mode de communication est complémentaire aux autres canaux d'information du secteur (site Internet, Circulaires, Communications, mini-programmes « Air de Familles »,...) et sera étendu en 2012 à l'ensemble des milieux d'accueil 0-3 ans.

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Le Cadastre de l'emploi est essentiel à la bonne connaissance du secteur en matière de personnel travaillant dans les milieux d'accueil subventionnés par l'ONE.

Il permet surtout de prévoir les coûts que représentent les accords dits du non-marchand (revalorisation des barèmes utilisés pour les salaires et les subsides versés).

Conscient de la charge administrative qui pèse sur les milieux d'accueil et leurs Pouvoirs organisateurs, l'ONE a simplifié et allégé le travail de fourniture de ces données.

Concrètement, elles ne sont plus demandées qu'une fois par an (situation au 1^{er} octobre) et lorsqu'elles n'ont pas changé par rapport à la situation de l'année précédente, il suffit de le signaler.

En cas de changement, seules les modifications doivent dorénavant être communiquées.

Il s'agit d'une première étape qui sera suivie par d'autres nécessitant notamment le déploiement de moyens informatiques nouveaux (mise en production de GIMA-GEST, une application partagée par les Services du secteur de l'accueil 0-3 ans, développement de GIMA-SERV permettant les échanges informatisés notamment pour les

demandes de subsides,... avec les pouvoirs organisateurs et les milieux d'accueil).

RENOUVELLEMENT DES ATTESTATIONS DE QUALITÉ

Les milieux d'accueil d'enfants de 0 à 12 ans sont soumis au Code de qualité de l'accueil.

Ils doivent répondre notamment aux objectifs du Code (articles 2 à 19) par le biais de la rédaction et surtout de la mise en œuvre d'un projet d'accueil.

Ainsi que, pour les milieux d'accueil 0-3 ans agréés et subventionnés par l'ONE, de l'obtention d'une attestation de qualité d'une durée maximale de 3 ans. Cette attestation est obtenue notamment sur base de la présentation, pour une durée de 3 ans, d'un plan d'amélioration de la qualité.

La mise en œuvre et l'évaluation des projets d'accueil et des plans qualité impliquent un effort significatif dans la durée tant pour les équipes des milieux d'accueil que pour celles de l'ONE (coordinatrices accueils, conseillers pédagogiques,...).

Le renouvellement des attestations de qualité est un des enjeux essentiels de l'approche qualité dans les milieux d'accueil qui nécessite une attention permanente.

Afin de soutenir cette démarche, une nouvelle approche du renouvellement des attestations de qualité a été mise en œuvre fin 2011 afin d'améliorer la coordination des différents intervenants tant du côté du milieu d'accueil que de l'ONE.

LA SANTÉ DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL

Suite au constat de la disparité du suivi individuel de la santé des enfants fréquentant un milieu d'accueil, une recherche-action a été proposée par le Groupe de travail du Conseil scientifique et avalisée en 2011 par le Conseil d'Administration de l'ONE.

Elle testera en 2012 une fonction de « Référent santé en milieu d'accueil » dans des milieux d'accueil, collectifs et de type familial, subventionnés ou non, ne disposant pas de suivi de la santé, dans la Région de Bruxelles-Capitale et le Brabant wallon.

Concrètement, elle poursuivra les objectifs de :

- mieux connaître la réalité du terrain (pratiques, carences, double-emploi, ...);
- tester ce modèle de suivi de la santé adapté aux besoins des milieux d'accueil en estimant sa faisabilité, sa charge de travail et son coût.

Elle est exploratoire : si les résultats s'avèrent probants, la formule de « référent santé en milieu d'accueil », dont les missions et la charge de travail seront définies à l'issue de la recherche, pourrait être élargie.

La recherche-action est encadrée par un Comité d'accompagnement et un Comité de pilotage. Elle devrait s'étaler sur 18 mois, à partir de mi-2012. A suivre...

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR



De 2008 à 2010, l'ONE a participé activement à la recherche NEHAP au sein des milieux d'accueil de la petite enfance. 2010 fut l'année de la présentation des résultats. Suite à cette recherche, l'Office a souhaité développer des outils de sensibilisation

et d'information sur la thématique des pollutions intérieures. Un coffret a ainsi été réalisé.

Il est constitué de 17 outils, notamment une affiche récapitulative, un outil d'auto-évaluation et des fiches thématiques abordant, entre autres :

- Les acariens
- Le formaldéhyde
- Le monoxyde de carbone
- Humidité et moisissures
- Quelle peinture choisir ?
- Pourquoi et Comment renouveler l'air d'un milieu d'accueil ?
- Comment entretenir un milieu d'accueil ?
Nettoyage – désinfection

Cet outil a fait l'objet de journées de présentation subrégionale de mars à mai 2011. Ces journées ont permis de distribuer près de 600 de ces coffrets et de toucher près de 400 responsables de milieux d'accueil.

EVEIL CULTUREL, INTRODUCTION D'ACTIVITÉS THÉÂTRALES DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL

En 2011, l'ONE a poursuivi la démarche d'éveil culturel dans les milieux d'accueil. Une centaine de spectacles ont ainsi été répartis entre toutes les subrégions.

Il est à présent convenu que les milieux d'accueil qui ont demandé et obtenu un spectacle subventionné doivent participer à une matinée de formation organisée en collaboration avec les compagnies de théâtre.

Ces matinées sont l'occasion pour les représentants des milieux d'accueil de rencontrer les comédiens qui vont venir chez eux, car au-delà du spectacle lui-même, c'est surtout la manière dont il est intégré dans la vie du milieu d'accueil, dont le personnel le prépare avec les enfants et les comédiens qui est importante.

1. OFFRE DE SERVICES ET ACCESSIBILITÉ

LES DIFFÉRENTS TYPES DE SERVICES

Le secteur de l'accueil des enfants âgés de 3 à 12 ans et plus est un secteur très diversifié. Il regroupe toutes les activités organisées avant et après l'école, le mercredi après-midi, les week-ends et pendant les jours de congés.

L'ONE s'est vu confier la mise en application des dispositions réglementaires prévues dans les trois secteurs suivants : l'accueil durant le temps libre (ATL) dont l'accueil extrascolaire, les écoles de devoirs et les centres de vacances.

Chaque secteur est régi par un décret et un ou plusieurs arrêtés d'application. Les décrets n'ont pas une valeur obligatoire : ils ne s'appliquent qu'à ceux qui y adhèrent, sur une base volontaire. Le financement s'opère sur base d'une enveloppe fermée, à répartir.

Ces décrets intègrent en leur sein un dispositif d'évaluation, et donc d'évolution, avec le souci de prendre en compte les réalités de terrain. De ce fait, des adaptations ont déjà été apportées aux textes initiaux.

Les représentants des secteurs sont associés aux divers processus dans le cadre de commissions, d'agrément dans le secteur extrascolaire, d'avis dans les secteurs écoles de devoirs et centres de vacances.

FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DE L'OFFRE DE SERVICE : UNE PRATIQUE DE PARTENARIAT

Les 3 secteurs fonctionnent selon une logique de partenariat, de collaboration, d'établissement de réseaux et de synergies.

Outre le fonctionnement de diverses commissions, de multiples collaborations ont été mises en place avec :

- les régions (notamment stabilisation de plusieurs centaines d'emplois salariés grâce aux programmes APE de la Région wallonne, ou le soutien des centres de vacances résidentiels en Wallonie par le biais du tourisme social) ;
- les provinces (pour le soutien aux coordinateurs communaux, la problématique de la sécurité,...) ;
- les communes, qui jouent un rôle central en terme de coordination, et qui constituent souvent un important opérateur de terrain ;
- les fédérations de pouvoirs organisateurs, les interlocuteurs sociaux ;

- la Fédération Francophone des Écoles de Devoirs et les coordinations régionales qui jouent, entre autres, un rôle d'accompagnement pédagogique, de soutien administratif et d'organisme de formation ;
- les mouvements de jeunesse et organisations de jeunesse, la CCOJ ;
- les unions de villes et communes ;
- les organismes de formation ;
- les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles (essentiellement le service jeunesse [brevets, équivalences...] et l'Observatoire [outils, évaluations,...], mais aussi l'inspection pédagogique de l'Aide à la Jeunesse (qui se rend dans des centres de vacances) et l'inspection générale de la Culture qui contrôle les coordinations régionales et la Fédération des Écoles de Devoirs.

Avec le niveau fédéral, la collaboration porte essentiellement sur 2 aspects :

- le suivi qualitatif des projets FESC, subventionnés par l'ONAFTS (emplois salariés). Les accords gouvernementaux au niveau fédéral prévoient la suppression du FESC et le transfert de ses moyens aux Communautés ;
- la déductibilité fiscale des frais de garde, qui a été élargie aux enfants de moins de 12 ans en 2006. La direction ATL prend en charge la délivrance des attestations fiscales pour les structures concernées de son secteur.

Tous les niveaux de pouvoirs et toutes les parties composant les secteurs sont impliqués, mais la multiplicité des intervenants rend bien sûr la coordination de toutes ces actions assez complexe. Un véritable réseau se met en place.

ACCUEIL TEMPS LIBRE (ATL) ET ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Le décret ATL a été voté en 2003 et est entré en vigueur en 2004. Il couvre deux réalités complémentaires mais différentes : la coordination au sein des communes de l'accueil des enfants durant leur temps libre (durant l'espace-temps compris entre l'école et la famille) et le soutien à l'accueil extrascolaire (avant et après l'école).

Il vise à intégrer les structures d'accueil d'une manière coordonnée, à développer les structures d'accueil et à favoriser la création de synergies, au bénéfice des parents et des enfants.

Il confie au niveau de pouvoir le plus en prise avec la réalité de terrain, à savoir la commune, la mission de coordonner l'offre d'accueil sur son territoire. La commune constitue le pivot du dispositif. Elle joue un rôle de coordination, confie des missions à un ou plusieurs coordinateur(s), réunit une commission communale de l'accueil (CCA), en assure la présidence, réalise un état des lieux et établit un ou des programmes de coordination locale pour l'enfance (CLE).

La coordination ATL constitue une originalité ; c'est une dynamique d'organisation selon laquelle tous les acteurs de l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans présents sur le territoire de la commune se regroupent, se mettent en relation et travaillent ensemble dans un objectif commun : harmoniser l'offre d'accueil et la développer tant quantitativement que qualitativement afin de répondre aux besoins des parents, des enfants et des professionnels.

En mars 2009, un décret nouveau a été adopté, modifiant le décret « ONE » et le décret ATL. Un certain nombre de modifications sont entrées en vigueur immédiatement. Elles concernent essentiellement la signature d'une convention entre l'ONE et les communes, les coordinateurs ATL et les CCA (définition d'action prioritaires, évaluation,...).

D'autres modifications sont liées à la disparition prévue du FESC, et n'entreront en vigueur qu'à une date ultérieure, encore indéterminée.

Le processus d'établissement de conventions entre les communes et l'ONE s'est poursuivi et quasiment terminé durant l'année 2011. Les échanges ont été nombreux, pour que les conventions reflètent bien les réalités de terrain, et notamment l'octroi de missions spécifiques à certains coordinateurs ATL. Les propositions de conventions, lorsque des modifications étaient proposées par rapport à la convention-type, ont été soumises à l'avis de la commission d'agrément.

Chaque commune, qui participe au dispositif ATL, bénéficie d'une subvention annuelle de coordination, destinée à la rémunération du coordinateur ou de la coordinatrice de l'accueil ainsi qu'à ses frais de fonctionnement.

En date du 31 décembre 2011, 222 communes ont bénéficié d'une telle subvention.

L'augmentation, par rapport à l'année précédente s'élève à 2 communes.

Province	Total communes	subv. de coord.	%
Bruxelles	19	15	78,9 %
Brabant wallon	27	23	85,2 %
Hainaut	69	55	79,7 %
Liège (CF)	75	57	76 %
Luxembourg	44	38 (+2)	86,4 %
Namur	38	34	89,5 %
TOTAL	272	222 (+2)	81,6 %

L'offre d'accueil est présentée dans un programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance), envisagé comme un programme d'accueil de l'enfance coordonné et concerté entre les parties concernées.

La concertation des acteurs locaux permet de structurer l'offre d'accueil, et favorise la mise en commun de moyens et l'établissement de synergies visant une plus grande efficacité.

Des agréments sont accordés par l'ONE pour :

- 1) des programmes CLE, pour une durée de 5 ans
- 2) des opérateurs de l'accueil. Pour être agréé, l'opérateur doit être intégré dans un programme CLE et répondre à certaines conditions. Moyennant des conditions supplémentaires, il peut bénéficier de subventions.

Une Commission d'agrément est chargée notamment de remettre des avis sur les demandes d'agrément. Elle est aidée dans sa mission par les coordinateur-trice-s accueil et la cellule « agréments ATL » de l'ONE, qui ont pour mission de gérer les différents processus qui aboutissent ou qui sont issus de la Commission d'agrément.

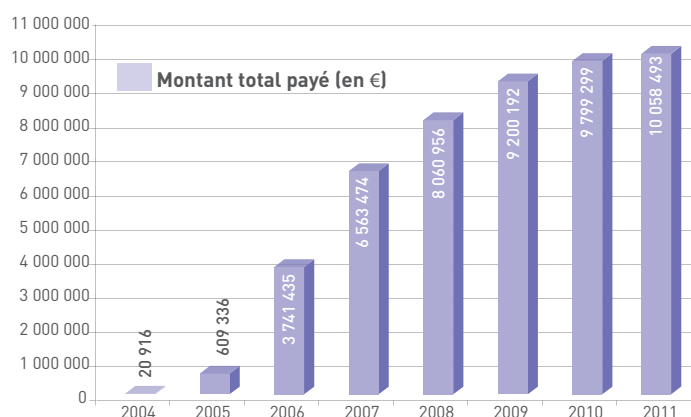
Les décisions d'agrément sont prises par le Conseil d'Administration de l'ONE.

Le renouvellement de l'agrément de nombreux programmes CLE et des opérateurs d'accueil qui y sont liés a été réalisé. La commission d'agrément y a consacré l'essentiel de ses séances, en analysant conjointement le respect des obligations de formation. Les agréments ont été accordés par le Conseil d'Administration.

Des subventions, de fonctionnement et de différenciation positive, sont octroyées, sur base de journées de présence d'enfants dans le lieu d'accueil, après l'école.

Elles sont en constante augmentation.

Evolution de la subvention ONE des journées de présence d'enfants en dehors des heures scolaires



Chaque année, un certain nombre de journées de présence sont payées avec effet rétroactif et concernent des journées relatives à l'année antérieure.

Les documents utilisés pour les demandes de subvention ont été évalués ; certaines rubriques ont été modifiées, parfois supprimées.

Une circulaire explicative a été envoyée pour rappeler le sens, l'utilité et le contenu des informations demandées.

Sur base d'un avenant à son contrat de gestion et d'une subvention particulière, l'ONE a pu octroyer une subvention d'équipement aux accueils extrascolaires subventionnés en 2011. Il a été demandé que cette subvention à l'équipement (0,0348 € par journée de présence subsidiée du 4ème trimestre 2010 au 3ème trimestre 2011) soit utilisée prioritairement pour les thématiques suivantes :

- l'amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux,
- l'amélioration de la sécurité dans les infrastructures,
- l'accueil d'enfants porteurs de handicap.

ÉCOLES DE DEVOIRS

Les écoles de devoirs occupent une place historiquement et manifestement significative dans le paysage de l'accueil durant le temps libre des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans. Ce sont des structures, indépendantes des établissements scolaires, qui participent à la vie d'une commune, d'un village, d'un quartier ou d'un hameau. Ce sont des lieux qui ne se limitent pas au soutien à la scolarité mais qui contribuent également à l'éducation, l'émancipation et l'épanouissement de l'enfant ou du jeune, par l'organisation d'activités diverses dans le domaine créatif, coopératif, sportif, culturel, et de la formation citoyenne.

Les écoles de devoirs accueillent les enfants sans discrimination, notamment ceux qui connaissent des difficultés sur le plan social, économique et/ou culturel ou face à la maîtrise imparfaite de la langue française. On observe leur implantation majoritairement à Bruxelles et dans les grands centres urbains le long du sillon Sambre et Meuse.

2011, année du premier renouvellement massif des reconnaissances des EDD

En effet, les premiers octrois de reconnaissance EDD ont débuté en 2004 avec l'entrée en vigueur du décret, mais c'est dans le courant de l'année 2006 que fut octroyée la majorité des reconnaissances.

La reconnaissance d'une école de devoirs a une durée maximale de cinq années. De plus, lorsqu'un pouvoir organisateur crée plusieurs EDD à des moments différents, toutes les reconnaissances se terminent simultanément à la première échéance, ce qui permet un renouvellement synchronisé pour un même PO. Ceci explique que 2011 a été une année charnière puisqu'elle a vu se dérouler le premier renouvellement de la reconnaissance pour près de 280 EDD.

Lors de l'octroi des premières reconnaissances en 2006, les agents de la direction ATL (le service EDD n'existait pas encore en tant que tel) s'étaient assurés de la présence d'un projet pédagogique dans le dossier des requérants sans en analyser le contenu dans les détails. Depuis la création du service EDD en octobre 2007, les gestionnaires de dossiers ont acquis une expérience par l'analyse des nouvelles demandes de reconnaissance, par l'accompagnement en visite sur le terrain, par leurs contacts avec des animateurs et coordinateurs en EDD (colloques, journées à thèmes, permanences administratives...), et par la participation à des séances formatives et/ou informatives destinées aux EDD (présentation et implémentation du référentiel, introduction au dispositif d'ajustement des projets d'accueil, ...)

Fort de cette expérience et consciente de l'enjeu de l'année 2011 en matière de renouvellement de reconnaissance, l'équipe du service EDD a suivi, en janvier, une formation dont le but était double : d'une part situer l'analyse d'un projet d'accueil dans un cadre théorique, et d'autre part aboutir à l'élaboration d'un outil qui permettrait l'harmonisation de l'analyse des projets pédagogiques notamment par la prise de distance par rapport aux représentations personnelles et par la mise en relation avec des références communes élémentaires.

Toutes les demandes de renouvellement de reconnaissance introduites en 2011 ont donc été analysées en profondeur, suivant la même procédure et avec les mêmes outils spécifiques, créés pour ce processus bien précis. Avant d'être présentés au Conseil d'Administration pour décision, les dossiers et projets d'accueil fournis ont fait l'objet d'échanges entre l'EDD et l'Office par le biais de demandes de complément en vue d'étoffer et d'améliorer la qualité du dossier de base.

Les chiffres de 2011 concernant les PO et les EDD ne correspondent pas tout à fait à la réalité du terrain car le traitement des demandes de renouvellement de reconnaissance des EDD ne s'est terminé qu'en avril 2012.

On constate une stabilisation du nombre d'écoles de devoirs reconnues mais on remarquera l'augmentation du nombre de structures subventionnées.

Année	Pouvoirs organisateurs		EDD	
	Reconnus	Subsidiés	Reconnus	Subsidiés
2006-2007	254	203	325	252
2007-2008	265	209	345	273
2008-2009	255	214	351	277
2009-2010	259	210	363	279
2010-2011	262	215	364	319

Le budget alloué au secteur étant en constante évolution depuis 2004, chaque pouvoir organisateur a vu augmenter sa subvention malgré l'augmentation du nombre de structures subventionnées.

Une autre donnée intéressante est le subside médian par PO qui s'élève à 4 420 € en 2011.

Année	Subside Moyen
2007-2008	3 454 €
2008-2009	3 685 €
2009-2010	4 082 €
2010-2011	5 422 €

2011, année européenne du volontariat, les écoles de devoirs participent !

voir page 115

2011, année de consolidation, d'évolution et de modernisation

- En mai, en collaboration avec l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, le rapport d'activités que doivent remplir les écoles de devoirs dans le cadre de leur demande de subvention a été mis en ligne. Le passage d'un document Word à remplir à un formulaire en ligne fut une grande première et une expérience concluante qui sera reconduite et améliorée.
- L'Office a pris part, pour la deuxième fois, à l'examen des dossiers FIPI (Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés). Ce processus est orchestré par la Direction générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles et permet des contacts avec différents départements (Aide à la Jeunesse, Sport, Culture, Education permanente, Alphabétisation, Jeunesse, ...). Les différents partenaires ont pu utiliser une grille d'analyse plus pointue et renforçant le partage de l'information. Les écoles de devoirs ayant rentré un dossier FIPI en 2011 sont au nombre de 32.
- Le 8 août a été publié au Moniteur belge l'Arrêté du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles relatif à la formation qualifiante d'animateur et de coordinateur en école de devoirs et aux équivalences aux brevets d'animateur et de coordinateur en école de devoirs. Les personnes désireuses d'obtenir une qualification dans le secteur ont désormais trois voies pour se faire : suivre la formation menant au brevet, introduire une demande d'équivalence auprès du Service Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou être dans

les conditions pour être assimilé par l'Office.

- En septembre, le service a étendu ses permanences administratives à la province de Liège. Ces contacts individualisés, sur rendez-vous, avec les écoles de devoirs se déroulent dans toutes les provinces de la Région wallonne en collaboration avec les coordinations régionales. Elles visent à aider les structures dans la constitution de leur dossier de subvention. Elles furent cette année l'occasion de leur offrir un outil sur la thématique des accidents domestiques dont le fil rouge est les lettres de l'alphabet : « Tim, Tam et la famille souris ».
- L'Office a également participé à la réflexion sur la meilleure utilisation de l'augmentation de budget de 10% octroyée l'année précédente par le Ministre de tutelle. Le débat portait sur la manière la plus équitable de répartir cette augmentation, le souci étant de ne pas léser les petites écoles de devoirs et de ne pas avantager uniquement les grandes structures. C'est la proposition d'augmenter la partie fixe de la subvention, qui a été adoptée. En effet, le forfait n'augmente pas de manière proportionnelle et n'est accordé que pour trois sites au maximum pour un même pouvoir organisateur.
- Le processus d'évaluation du décret, entamé en 2010, s'est prolongé durant toute l'année 2011 avec le même groupe de travail constitué de représentant du secteur et mis sur pied à l'initiative du cabinet du Ministre de l'Enfance.
- Avec la direction ATL et le Service Jeunesse, le service EDD a participé aux échanges d'informations dans le cadre des politiques européennes de la Jeunesse.
- Le service EDD a également participé au comité de pilotage de la recherche menée par l'Ulg et portant sur l'apprentissage du français en relation avec la langue du pays d'origine par les enfants d'immigrés. Commanditée par la ministre de l'Egalité des Chances en collaboration avec le département du livre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle s'intéressait au rôle et aux atouts des organismes culturels et extrascolaires.

Outre ces activités plus particulières, le service a continué à développer les visites sur le terrain avec les gestionnaires de dossiers, les entretiens à l'Administration centrale pour les nouveaux candidats à l'ouverture d'une EDD. L'inspecteur comptable a visité dans un but d'information toutes les nouvelles écoles de devoirs en Wallonie et à Bruxelles.

CENTRES DE VACANCES

Les centres de vacances sont des « services d'accueil » d'enfants pendant les vacances, encadrés par des équipes d'animation qualifiées et qui ont pour mission « de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires ».

Il existe trois types de centres :

- **la plaine de vacances** : « service d'accueil non résidentiel d'enfants », souvent proposées par des communes, ces initiatives sont organisées généralement dans l'environnement géographique et social habituel des enfants qui rentrent tous les soirs chez eux, c'est de l'externat ;
- **le séjour de vacances** : « service d'accueil résidentiel d'enfants », souvent organisées dans un cadre dépaysant, à la mer ou à la campagne, ces initiatives se déroulent en internat, à l'initiative de mutualités ou d'autres organismes ;
- **le camp de vacances** : est un « service d'accueil résidentiel d'enfants organisé par un mouvement de jeunesse reconnu par la Communauté française dans le cadre du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse. Les camps sont organisés par des sections locales des mouvements Patros (Fédération nationale des Patros Jeunes Gens et Fédération nationale des Patros féminins), Scouts, Guides (Fédération « Les Scouts », Fédération des Scouts et Guides pluralistes, Fédération des Guides catholiques de Belgique) et les Faucons Rouges.

Les centres de vacances poursuivent quatre objectifs :

- Favoriser le développement physique de l'enfant par la pratique du sport, des jeux ou des activités de plein air
- Favoriser la créativité de l'enfant et son accès à la culture par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication
- Favoriser l'intégration sociale de l'enfant dans le respect de ses différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multi-culturelle
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et la participation.

Évolution

Depuis l'entrée en vigueur du décret, le secteur n'a pas cessé de progresser. Le nombre de structures (communales, associatives ou autres) qui sont agréées au titre de centre de vacances augmente chaque année. La fréquentation des centres de vacances (visible via le nombre de journées enfants subventionnées) est également en hausse constante. Le type de centre qui progresse le plus est celui des plaines. Aussi de plus en plus de camps bénéficient du subventionnement «centres de vacances».

	Nombres de centres		Centres subventionnés							
	Déclarés	Subventionnés	Nbre d'enfants inscrits au moins 1 jour	Nbre de jrnées de présence d'enfants	Nbre de jées coordinateur breveté	Nbre de jées animateur breveté	Subvention des encadrants bénévoles	Subvention octroyée (ONE)	Subvention Région wallonne prévue pour le résidentiel	Subvention totale
2011										
Camps	1 986	1 036	27 385	314 543	0*	24 340	86 003,00€	498 816,00€	179 004,02€	763 823,02€
Séjours	268	252	14 961	145 730	3 654	13 214	11 921,65€	397 496,00€	45 615,65€	455 033,30€
Plaines	1 282	1 228	157 752	1 294 096	17 868	79 136	5 462,62€	2 544 182,00€		2 549 644,62€
Total Centres de vacances	3 536	2 516	200 098	1 754 369	21 522	116 690	103 387,26€	3 440 494,00€	224 619,67€	3 768 500,93€

* Les journées des animateurs et coordinateurs sont nulles car non encodées.

2. QUALITÉ DE L'ACCUEIL 3-12 ANS ET SOUTIEN À L'ACTIVITÉ

SOUTIEN DES COORDINATEURS ATL

Des collaborations entre coordinateurs ATL se sont progressivement établies, d'abord de manière spontanée, puis d'une manière plus structurée. Différentes conventions ont été signées entre l'ONE et les Provinces, ainsi qu'avec la COCOF, en vue de soutenir ces acteurs locaux. L'objectif est de construire des plates-formes d'échanges de pratiques et d'informations, entre coordinateurs ATL, mais également avec des interlocuteurs extérieurs.

Un projet de plate-forme communautaire se met progressivement en place. Il vise à favoriser les échanges entre coordinateurs ATL des différentes provinces, à partager et diffuser les outils créés, à valoriser et susciter la créativité, à développer une vision commune, à faire émerger des préoccupations communes, à renforcer le concept d'accueil temps libre ...

Pour les aider à mettre en œuvre leurs missions, il importe qu'on puisse aider les coordinateurs ATL à développer les compétences nécessaires. Dans le cadre du programme triennal de formation 2011-2014, l'ONE a proposé que soient mises sur pied des formations spécialement destinées aux coordinateurs ATL. Le trajet de formation retenu comprend des modules de formation de base (pour les nouveaux coordinateurs ATL) et des modules de formation continuée.

Les modules de formation de base, mis en place en 2011, font intervenir divers acteurs de l'ONE (administration, coordinatrices accueil, conseillers pédagogiques), ainsi que des coordinateurs ATL expérimentés.

UN OUTIL DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE SANTÉ : « MÔMES EN SANTÉ »

Les enfants de 3 à 18 ans fréquentent un grand nombre de structures différentes ; en tout premier lieu l'école, mais également des accueils extrascolaires, des écoles de devoirs, des centres de vacances, des mouvements de jeunesse, des maisons de jeunes, des centres de jeunes, une multitude d'activités culturelles, sportives ou artistiques.

Concernant la santé, les intervenants de terrain, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, sont en demande d'outils de référence pour pouvoir agir de façon adéquate face aux situations rencontrées. Des outils existent mais les messages qui s'y trouvent sont parfois différents, voire contradictoires.

Dès lors, à l'initiative de l'ONE et de services de promotion de la santé à l'école, avec l'appui du service Question-Santé, un large partenariat s'est constitué réunissant des représentants de la Commission de promotion de la santé à l'école, de la Fédération des écoles de Devoirs, du Conseil supérieur des CPMS, de la Croix-Rouge de Belgique, de l'asbl Jeunesse & Santé, de l'asbl Résonance (anciennement ICC).

Ce partenariat présentait divers avantages :

- l'enfant est au centre des préoccupations, quel que soit le contexte dans lequel il évolue
- la mutualisation des savoirs et des compétences permet de disposer d'une base scientifique large
- la création d'un outil de référence induit une cohérence indispensable dans les messages et conseils adressés aux intervenants de terrain
- il établit une collaboration durable entre divers acteurs
- enfin, sur le plan purement financier, des publications à plus gros tirage permettent de réaliser d'intéressantes économies d'échelle

Le résultat : une brochure intitulée « Mômes en santé ». Elle constitue un outil de référence, faisant l'objet d'un consensus. C'est également un outil de communication, d'information, et de formation des intervenants. Il vise à soutenir l'action des intervenants de terrain, en tenant compte de leurs réalités.

COMMISSIONS D'AVIS CENTRES DE VACANCES

Le secteur est représenté par trois commissions :

- Commission générale d'avis
- Deux « sous-commissions » :
 - Commission relative à l'agrément,
 - Commission relative à la formation.

Les deux sous-commissions sont chargées de préparer les avis de la commission générale dans les matières qui relèvent de leurs compétences.

La commission relative à l'agrément est compétente pour préparer les avis notamment sur toute question relative aux agréments des pouvoirs organisateurs.

La commission relative à la formation est compétente pour préparer les avis notamment sur toute demande et retrait d'habilitation des organismes de formation et toute question relative à la formation d'animateur et de coordinateur de centres de vacances.

Ces commissions d'avis sur les centres de vacances sont composées par les différentes formes d'initiatives de centres de vacances et par les pouvoirs publics actifs dans le secteur.

CONTRÔLE ET ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES DES CENTRES DE VACANCES

L'importance du rôle des coordinations subrégionales des milieux d'accueil dans l'évolution qualitative des centres de vacances se confirme chaque année. Les coordinateurs/trices pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont en lien direct avec les structures et présentes sur le terrain lors

des activités. Les démarches accomplies pour le secteur des centres des vacances sont triples :

- accompagnement des pratiques éducatives via des rencontres avec les représentants des pouvoirs organisateurs et les équipes d'animation, soutien dans l'élaboration du projet d'accueil ;
- examen des demandes d'agrément (projet pédagogique et règlement d'ordre intérieur) et avis sur le dossier ;
- contrôle des normes par la visite des centres et transmission de rapport de visite.

Le travail d'accompagnement s'inscrit dans la durée. La prise en compte des remarques formulées l'année antérieure est appréciée durant les visites de l'année en cours. La coordination accueil est parfois associée à la construction, à l'évaluation ou à la réactualisation du projet d'accueil.

Lors des visites de terrain, la qualité de l'accueil est d'abord et en définitive considérée de manière globale.

En complément, des points d'observation spécifiques sont utilisés. Ces points font l'objet d'une évaluation en interne et au sein des commissions d'avis du secteur. Ils concernent, entre autres :

- La préparation du centre de vacances ;
- La connaissance et l'appropriation du Règlement d'ordre intérieur ;
- La connaissance et l'appropriation du projet pédagogique ;
- La cohérence entre le projet pédagogique et la réalité sur le terrain : concernant l'accueil, la prise en compte des besoins des enfants, l'organisation pédagogique ;
- L'encadrement : le recrutement, la constitution de l'équipe,...
- L'infrastructure et la sécurité ;
- La santé et la vie saine.

PARTENAIRES

Pour définir sa politique et évaluer son approche du secteur, le Service Centres de vacances travaille en partenariat avec les différents acteurs œuvrant pour un accueil de qualité des enfants et des jeunes durant les vacances : Service de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Aide à la Jeunesse, Région wallonne, CCOJ, Organisations de Jeunesse, Administrations communales, Fédérations de mouvements de jeunesse,...

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RÉGION WALLONNE

En 2010 et pour la troisième année d'affilée, les centres de vacances résidentiels ont bénéficié d'une subvention complémentaire de la Région wallonne pour autant que leurs activités soient organisées sur le territoire de langue française de la Région wallonne.

Cette aide financière supplémentaire se réalise via une convention entre l'ONE, le Commissariat général au Tourisme, le Ministre de l'Enfance et le Ministre du Tourisme.

L'objectif de la Région wallonne est de soutenir le tourisme social des jeunes en les incitant à séjourner ou à camper en Wallonie. L'aide financière permet de faciliter l'accès aux infrastructures résidentielles ou terrains de campement.

Seuls les centres de vacances agréés et subventionnés dans le cadre du décret centres de vacances peuvent recevoir cette subvention.

En 2011 le forfait supplémentaire par nuitée enfant était de 73 centimes.

INFORMATION AU PUBLIC

La brochure « Centres de vacances Mode d'emploi » a été réactualisée. Les modifications du décret et de ses arrêtés y ont été intégrées. De nouveaux points sont venus également enrichir la publication, comme celui consacré à la place des centres de vacances dans le décret Accueil Temps Libre (ATL).

En parallèle au travail mené sur la santé en collectivité, le chapitre consacré à la santé des enfants en centres de vacances a été revu. Une attention particulière a été portée sur les notions de « sécurité » et « d'infrastructure » ; il s'agit-là de préoccupations à propos desquelles l'ONE est souvent interpellée. En bref, le lecteur trouvera dans cette brochure de nombreux outils pour organiser et améliorer l'accueil des enfants durant les vacances. Cette publication est téléchargeable sur le site :

www.centres-de-vacances.be

LE PROFESSIONNALISME

Sont présentés ici 3 types de professionnels ONE qui accompagnent les milieux d'accueil sur le terrain avec pour objectifs, l'amélioration de la qualité de l'accueil dans le respect des réglementations. Il s'agit des coordinateurs accueil (CAL) et des agents conseil (ACA) dépendant de la Direction de la Coordination accueil ainsi que des conseillers pédagogiques attachés à la nouvelle Direction psychopédagogique.

Ces professionnels développent des approches complémentaires vis-à-vis des milieux d'accueil. On trouvera ci-après une présentation de leurs responsabilités et un relevé par subrégion des activités collectives marquantes développées pour et avec les milieux d'accueil.

1. COORDINATEURS ACCUEIL

Suite à l'augmentation des places d'accueil au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des départs à la pension, l'équipe de CAL a été profondément remaniée avec l'arrivée de 8 nouvelles coordinatrices. En 2011, l'équipe était donc composée de 44 CAL pour un total de 42,6 équivalents temps plein (ETP), répartis sur toute la Fédération Wallonie-Bruxelles.

CHAMP D'ACTION

Les activités générales liées à la fonction de coordinateur accueil sont définies comme suit :

- Assurer véritablement un rôle de référent en matière d'accueil de l'enfance (0-15 ans) ;
- Conseiller et accompagner la création de milieux d'accueil. Cette tâche se décline sous différents modes : rencontres avec les communes, séances d'informations à destination de PO, visites d'infrastructures, entretiens avec le(s) porteur(s) de projet quant à l'élaboration de leur projet d'accueil, l'organisation et le fonctionnement du futur milieu d'accueil, entretiens téléphoniques, orientation du PO vers d'autres services internes et externes à l'ONE... ;
- Coordonner une démarche de qualité ;
- Assurer le travail d'accompagnement et d'évaluation en vue de la délivrance des attestations de qualité ;
- Procéder à une évaluation régulière des conditions de fonctionnement des - et en partenariat avec les - milieux d'accueil ;
- Participer à la promotion d'actions visant la qualité de l'accueil et à l'élaboration d'outils d'évaluation et d'accompagnement des pratiques éducatives ;
- Accompagner les coordinateurs ATL dans leurs missions ;
- Effectuer un suivi et les visites de centres de vacances ;
- Traiter les plaintes et les dysfonctionnements et s'assurer des moyens mis en œuvre pour y remédier ;
- Établir et entretenir un réseau professionnel dans le secteur de l'accueil (interne/externe) ;
- Développer des synergies avec les acteurs institutionnels, sociaux, politiques dans leur

domaine de compétences et leur secteur géographique ;

- Participer à des démarches transversales et à des actions en santé communautaire dans le cadre d'une politique coordonnée de l'enfance, basée sur la bientraitance et le soutien à la parentalité ;
- Participer à la réflexion subrégionale, en synergie avec les conseillers pédagogiques, médicaux et les coordinateurs subrégionaux...
- Organiser son activité et rendre compte à sa hiérarchie.

FORMATION DES NOUVEAUX CAL

Un plan de formation à l'intention des nouveaux CAL a été mis en œuvre dans le but de connaître et utiliser adéquatement les réglementations, collaborer efficacement avec les autres intervenants de l'ONE concernés par ces matières et mieux appréhender la fonction dans ses volets d'accompagnement, de contrôle et d'évaluation.

EVOLUTION DANS LE SUIVI DES MILIEUX D'ACCUEIL 0-15 ANS

Durant l'année 2011, plusieurs outils d'accompagnement des milieux d'accueil ont été revus ou élaborés par les CAL, avec la collaboration des Directions de l'Administration concernées, 0-3 ans ou ATL.

- Le processus de renouvellement des attestations de qualité a été modifié afin d'ajuster et de simplifier le dispositif initial, compte-tenu de l'expérience acquise. A cet effet, les documents de travail à destination des milieux d'accueil ont été remaniés. Le dispositif implique une autoévaluation de la qualité de l'accueil par l'équipe du milieu d'accueil agréé, suivie d'échanges avec le CAL

sur le sujet et enfin, l'élaboration d'un nouveau plan qualité pour les 3 ans à venir, approuvé par l'ONE.

- Le document d'analyse par le CAL d'une demande d'agrément ou de renouvellement de l'agrément d'un centre de vacances a été travaillé afin de disposer d'un outil pratique, complet et diffusable auprès des pouvoirs organisateurs.
- Un rapport type d'avis du CAL sur un programme CLE (ATL) a été élaboré. Il reprend une appréciation sur la dynamique de la commune dans l'accueil extrascolaire et son évolution et un avis sur le projet d'accueil de chaque opérateur de l'accueil sollicitant un agrément.

ACCOMPAGNEMENT DES SASPE

Un groupe de travail, coordonné par la nouvelle attachée à la Direction de la Coordination accueil engagée en 2011, s'est mis en place avec les CAL concernées afin de réfléchir à l'amélioration de l'accompagnement de ces services spécialisés.

Le travail mené comprend deux volets : l'un centré sur une recherche de repères communs dans l'identification des pratiques de qualité pour les professionnels des SASPE, des institutions d'aide à la jeunesse ainsi que les agents de l'ONE et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'autre consacré au soutien dans la mise en place de partenariats en vue de co-construire des « outils » (FAQ, lieux de rencontres et d'échanges, ...) pour les professionnels des SASPE.

EVÉNEMENTS MARQUANTS

En 2011, la recherche-action ONE menée depuis 3 ans par des CAL du Hainaut, avec la collaboration de la Haute Ecole Louvain en Hainaut, a abouti à la production d'un document de référence intitulé « *L'accompagnement des milieux d'accueil : coordinateurs accueil et responsables de milieu d'accueil : partenaires pour un accueil de qualité ?* ». Il apporte un éclairage tant sur des repères d'un processus d'accompagnement que sur le métier de CAL.

Une réunion communautaire rassemblant l'ensemble des CAL a permis de partager ses pratiques ouvrant sur un questionnaire et sur des pistes d'intervention.

A Bruxelles, une semaine « Edus » a été organisée en février afin de présenter les outils mis à disposition des professionnels qu'ils soient issus des milieux d'accueil ou TMS. Cette initiative transversale (coordinatrices accueil et accompagnement) fut couronnée de succès.

Dans le Brabant wallon, les CAL, en collaboration avec la province et les coordinateurs ATL, ont organisé une journée à destination des accueillants extrascolaires afin d'échanger sur leurs pratiques. Cette initiative originale a été particulièrement appréciée par les participants.

Dans les subrégions de Liège, Namur et Luxembourg, de nombreuses actions ont été menées en partenariat avec les conseillers pédagogiques.

Elles sont décrites dans le chapitre « Evènements marquants de soutien et d'accompagnement des milieux d'accueils, développés en 2011 dans les subrégions ».

2. AGENTS CONSEILS

En 2011, l'équipe des agents conseil se compose de 9 personnes pour un total de 8.5 ETP. Elle a subi un grand turnover durant l'année 2011 avec l'arrivée de 3 nouveaux agents en remplacement d'un congé d'écartement et de deux départs en stage statutaire de TMS. Dès lors, une nouvelle dynamique s'est instaurée dans l'équipe.

CHAMP D'ACTION

Les agents conseil sont responsables du suivi des (co)accueillants autonomes (AEA) en fonction dans le cadre de la promotion d'un accueil de qualité. Cela se concrétise par :

- Un accompagnement des accueillants dans leurs pratiques professionnelles, dans l'analyse et l'évolution de leur projet d'accueil ;
- Le suivi du respect des conditions d'accueil par l'accueillant en se référant aux réglementations et en gérant les plaintes éventuelles, dans un souci d'épanouissement des enfants et en lien avec les attentes des parents ;
- L'information des accueillants en répondant à leurs questions et en leur fournissant une documentation ;

- L'organisation d'ateliers autour de thèmes variés. Ces séances se déroulent le soir ou le samedi afin d'offrir un horaire adapté à ce public.

L'équipe des agents conseil s'investit dans l'élargissement de l'offre d'accueil s'inscrivant dans les objectifs du Plan Cigogne II. Elle assure la gestion des candidatures des (co)accueillants autonomes. Cela se traduit par :

- L'organisation de séances d'information à destination des candidats potentiels. Dans certaines subrégions, ces séances s'effectuent en collaboration des CAL, par exemple dans le Hainaut, afin d'aborder conjointement les volets « AEA » et « maison d'enfants ».
- De nombreuses visites auprès des personnes intéressées. Cette gestion des candidatures

demande un investissement important des agents conseils qui y consacre 35% de leurs visites.

- La présentation d'un rapport de visite circonstancié au Comité subrégional et un suivi renforcé en début d'activités.

Les agents conseil travaillent également en partenariat avec les différents services de l'ONE avec des organismes externes (FEDAJE, les IFAPME-EFPME, ...) et sont intégrés aux groupes de projets mis en place au sein de l'ONE autour de thèmes comme les pollutions intérieures ou la formation continue. Ils sont également associés à des groupes de travail traitant de la validation de l'expérience acquise des accueillants dans le Luxembourg, la collaboration avec les écoles de puériculture en Hainaut ou avec les services d'accueillants d'enfants conventionnés en province de Namur etc.

En 2011, l'équipe des agents conseil a effectué près de 1134 visites à domicile auprès des accueillants. 43 % des visites sont consacrées à l'accompagnement des accueillants en fonction.

L'analyse des dossiers de candidatures a pris une place importante durant cette année.

En effet, 136 nouvelles autorisations ont été délivrées, pour 90 en 2010 et 63 en 2009 !

Le secteur des accueillants d'enfants autonomes s'étend et les agents conseils assurent le suivi de 762 AEA autorisées en 2011, pour 712 en 2010, soit une augmentation nette de 50 AEA sur une année !

3. CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES

CHAMP D'ACTION

En 2011 les conseillers pédagogiques étaient au nombre de 8 (6,1 ETP), dont une conseillère (0,5 ETP) qui a été détachée pour la coordination de la Task Force Handicap. L'équipe, qui faisait initialement partie du département accueil, a été intégrée, le 1^{er} août 2011, à la Direction psychopédagogique nouvellement créée, en vue, notamment, de valoriser et de développer la dimension psychopédagogique dans les missions de l'Office.

Les activités générales liées à la fonction de conseiller pédagogique sont définies comme suit :

- Développer la dimension psychopédagogique de l'accueil des enfants, en dehors du milieu familial.
- Proposer à l'Office des orientations stratégiques en vue d'optimiser ses prestations en matière d'accueil et d'atteindre les objectifs du contrat de gestion. Ils participent à la professionnalisation des acteurs internes et externes de l'ONE.
- Mettre en place des collaborations avec des organismes / acteurs de la petite enfance, afin de viser la cohérence des pratiques éducatives de l'accueil des enfants sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles.

EVÉNEMENTS MARQUANTS

- Pour accompagner chaque accueillant autonome dans son évolution professionnelle et dans un souci de collaboration optimale avec l'ONE, un document, reprenant les démarches à effectuer par le(la) professionnel(le) en fonction ainsi que des points de la réglementation à appliquer en vue de favoriser la qualité de l'accueil, a été rédigé. Cette brochure, fruit du travail de toute l'équipe d'agents conseils, s'intitule « Collaboration Accueillant – ONE : guide pratique pour l'accueillant autonome en cours d'activité professionnelle ».
- Vu le nombre croissant de candidatures, les agents conseil de Liège ont mis en place un dispositif d'accompagnement des nouvelles AEA. Il a pour objectif de les accompagner dans leurs nouvelles responsabilités, de les aider à mieux appréhender le cadre réglementaire dans lequel elles (ils) s'inscrivent ainsi que le rôle de l'ONE, de rompre leur isolement en construisant un réseau et de les outiller par la remise d'une farde de documentation. Ce dispositif prévoit la participation à une réunion avant la délivrance de l'autorisation par le Comité subrégional et une réunion après quelques mois de fonctionnement.
- Des ateliers collectifs ont également été proposés aux AEA sur les premiers soins dans la subrégion de Namur ou sur le jeu et l'aménagement des espaces dans les subrégions de Liège et du Brabant wallon.

La fonction s'exerce à la fois sur le plan subrégional et communautaire et implique aussi un ancrage international.

Plus concrètement, on peut distinguer :

- Des actions ayant un impact immédiat sur les milieux d'accueil, en concertation avec le coordinateur accueil, l'agent conseil, le coordinateur subrégional ou tout autre agent ONE. Les actions menées répondent soit à des demandes liées à des situations particulières, soit à des constats de terrain, et sont susceptibles de pouvoir s'ouvrir à tous les milieux d'accueil.
- Des actions auprès ou avec des acteurs ONE, qui portent sur les problématiques liées à un accueil de qualité et la mise en place conjointe d'actions et de dispositifs divers, en lien avec les projets d'accueil et les plans d'amélioration de la qualité des milieux d'accueil.
- Des implications et actions transversales particulières, au sein des différentes subrégions, à l'échelon communautaire ou international, ainsi que des collaborations aux projets organisés conjointement ou par d'autres services de l'ONE.

IMPLICATIONS DES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES AU NIVEAU DES PROJETS COMMUNAUTAIRES

- Poursuite de l'implémentation du référentiel « Accueillir les enfants de 3 à 12 ans : viser la qualité », auprès des responsables de projet, via des opérateurs de formation réunis dans une convention spécifique. Participation au comité de pilotage.
- Elaboration de trajets de formation destinés aux nouveaux coordinateurs ATL.
 - Depuis quelques années, la fonction de coordinateur ATL se développe. Des démarches et des outils sont proposés pour l'aider à rencontrer ses missions. Il apparaît indispensable de soutenir les (nouveaux) coordinateurs dès leur prise de fonction. C'est pourquoi dans le cadre du programme triennal 2011-2014, l'ONE a proposé en complémentarité avec le travail des coordinations provinciales/régionales de mettre sur pied des trajets de formation destinés au public des coordinateurs ATL. Celles-ci sont réalisées par des acteurs internes et externes de l'ONE impliqués plus spécifiquement dans l'accompagnement du secteur « Accueil durant le Temps libre ». Ce trajet, piloté par l'ONE, permet de les soutenir dans l'ensemble de leurs missions
 - tenant compte de leurs expériences, de leur formation de base.
 - Un dvd « La coordination ATL » a été réalisé avec le Centre Vidéo de Bruxelles, en vue de présenter de manière dynamique le cadre ATL et de permettre aux nouveaux coordinateurs ATL de comprendre dans quel projet plus vaste ils sont impliqués.
- Participation à la réflexion relative à l'article 114 du contrat de gestion, concernant la formation initiale des professionnels de l'accueil. Implication au sein des comités de pilotage et d'accompagnement d'une recherche action visant à :
 - procéder à une analyse des formations requises pour le personnel travaillant dans les différents modes d'accueil de la petite enfance,
 - envisager la prise en considération des passerelles entre les formations du personnel de tous les secteurs (0/3ans, 3/12 ans),
 - formuler des propositions d'adaptation des législations au Gouvernement.
- Participation à l'élaboration de différents outils : référentiel « Soutien à la parentalité », DVD « Grandir », DVD « La coordination ATL ».
- Participation aux comités d'accompagnement et de pilotage de différentes recherches pilotées par l'ONE ou externe : « Des enfants sans chez soi », de l'Association des maisons d'accueil et des aides aux Sans-Abri.

4. EVÈNEMENTS MARQUANTS DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT DES MILIEUX D'ACCUEILS, DÉVELOPPÉS EN 2011 DANS LES SUBRÉGIONS

Subrégion de Bruxelles

Les interventions individuelles des conseillers pédagogiques et des coordinateurs accueil dans le cadre de l'accompagnement psychopédagogique des milieux d'accueil se sont poursuivies.

L'organisation de l'accueil des étudiants français des écoles d'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE), le Centre de Formation L'Horizon à Malakoff en région parisienne (mars 2011) et l'École de Lille (Juin 2011) a à nouveau été menée. Ces rencontres ont été organisées avec des moments d'échanges, de présentation et de diffusion des outils de l'ONE (accueil et accompagnement) et également avec des visites dans des milieux d'accueil bruxellois.

Des journées pédagogiques avec l'ensemble des professionnels des milieux d'accueil communaux d'une même commune sur des thèmes spécifiques ont été organisées :

- La qualité de la relation adulte-enfant dans l'accueil
- L'aménagement de l'espace, présence des adultes et organisation des groupes d'enfants
- La place active de l'enfant, etc.

Des ateliers avec les directeurs et responsables des milieux d'accueil (tous les types confondus) d'une même commune ont eu lieu avec la participation ponctuelle d'intervenants extérieurs (psychologues, psychomotriciennes).

De journées pédagogiques avec l'ensemble des professionnels de préguardiennats d'une même commune en collaboration avec la diététicienne de l'ONE autour du moment du repas ont été mises en place.

Le travail entamé en 2009-2010 avec les milieux d'accueil de 2 communes bruxelloises présentant de grosses difficultés a été poursuivi en collaboration directe avec l'Administration Centrale (Direction accueil et service juridique). Suite de l'accompagnement individuel des Maisons d'enfants en situation de difficultés.

Ces actions sont toujours mises en place dans un cadre construit de collaboration entre les coordinateurs accueil et les conseillers pédagogiques.

Subrégion du Brabant wallon

L'équipe, nouvellement constituée, a dû prendre le temps de se construire tout en travaillant à l'analyse des besoins et des demandes du terrain.

Les actions menées ont été principalement axées sur :

- L'accompagnement individuel des milieux d'accueil collectif et à caractère familial
- Le soutien de l'accueil de l'enfant ayant des besoins spécifiques.
 - Une attention particulière a été portée au soutien du dispositif d'initiative spécifique de l'AWIPH.
 - Une matinée a été organisée autour de l'annonce du handicap et des différences de rythmes entre professionnels et famille. Elle s'adressait aux milieux d'accueil à la fois collectifs et à caractère familial, et aux TMS et aux médecins travaillant en milieu d'accueil.

Au niveau de l'accueil 3-12 ans, un travail d'accompagnement à l'égard des coordinateurs ATL, en collaboration avec les autres agents ONE et la cellule égalité des chances, s'est poursuivi au travers de 5 rencontres centrées autour du cycle d'une coordination.

Subrégion du Hainaut

Année marquée par la création ou la poursuite de dispositifs d'accompagnement.

D'abord, un nouveau dispositif est mis en place au bénéfice des nouveaux responsables et/ou nouveaux milieux d'accueil ouverts sur la subrégion depuis les ateliers liés au Code de Qualité et aux repères.

Ce dispositif consiste en une série de rencontres mensuelles étalées entre septembre 2011 et septembre 2012.

A chaque fois introduite par un thème amené par une intervention théorique, la journée se poursuit à travers des échanges en sous-groupes animés par les coordinateurs.

Plus de 120 participants, répartis en deux lieux (Tournai et Charleroi). Outre l'accompagnement de ces responsables dans leur (nouvelle) fonction managériale, l'objectif était de créer des réseaux autour d'eux et cet objectif est d'ores et déjà atteint car plusieurs sous-groupes commencent à se rencontrer en dehors du dispositif.

Autre poursuite de dispositif : celui lancé entre les écoles de puériculture et les milieux d'accueil accueillant les stagiaires, piloté par l'ONE et les conseillers pédagogiques de l'enseignement.

Cette fois, la rencontre fut organisée sous forme de speed-dating. L'objectif est de forcer la rencontre entre les préoccupations des uns et celles des autres : entre les projets d'accueil et les prescrits des écoles.

C'est un travail lent, d'ajustage réciproque, dont on suit le cheminement, mais non achevé, à en croire les évaluations remises à la fin de ces journées et demandant explicitement la poursuite du dispositif.

A côté de ces importants dispositifs, beaucoup de milieux d'accueil demandent des journées pédagogiques au programme ajusté à leurs plans qualité et à leurs préoccupations spécifiques : tous apprécient, dans le travail en duo conseiller pédagogique-coordonateur accueil, l'insertion de l'intervention dans l'accompagnement mis en place par le coordinateur accueil. Il est à pointer au passage que ces MA sont parvenus, en quelques années, à décider leurs PO à fermer leur structure pour cette occasion... Des rencontres s'organisent aussi par secteurs, cette fois, au bénéfice des milieux d'accueil non subventionnés.

Tout le travail avec les opérateurs AWIPH et avec les coordinateurs ATL se poursuit au sein de comités de pilotage et d'accompagnement.

Le travail avec l'agent conseil a souvent pris la forme d'échanges autour de l'accompagnement à mettre en place au bénéfice de l'une ou l'autre accueillante.

Subrégion de Liège

Les projets en cours en 2010 ont été poursuivis :

- Le soutien au travail de secteur via des rencontres inter-milieux d'accueil autour de thématiques telles que :
 - l'accueil des stagiaires,
 - l'observation de l'enfant,
 - l'activité
- Les ateliers destinés aux nouvelles responsables,
- Le suivi du soutien aux actions mises en place dans le cadre des Projets d'Initiatives Spécifiques,
- Les journées pédagogiques en milieu d'accueil (préparation, soutien des responsables, co-animation),
- Le suivi de la coordination provinciale ATL avec le service Egalité des Chances de la province,
- Le travail avec les responsables de milieu d'accueil confrontés à un renouvellement de leur personnel,
- Le travail inter-milieux d'accueil autour de la communication avec les parents dont une soirée orientée vers l'accueil à caractère familial et une journée de travail consacrée aux milieux d'accueils collectifs, avec Catherine Sellenet;
- Un atelier sélection-accompagnement pour les SAEC ;
- Un dispositif de rencontres avec des accueillants autonomes autour des questions d'activités de l'enfant.

Subrégion de Namur

L'année 2011 a été caractérisée par la mise en place de nouveaux dispositifs d'accompagnement collectif issus de l'analyse des plans d'amélioration de la qualité.

4 ateliers de 4 à 6 rencontres (sur deux ans) sont proposés aux milieux collectifs subventionnés :

« continuité des relations adultes-enfants », « accueil et travail avec toutes les familles », « observation » (sur base de l'outil ERATO), « des grands à la crèche ». Dans chaque atelier, des responsables et des puéricultrices sont impliqués.

L'atelier « accompagnement des accueillants au cours de leur carrière » s'est poursuivi (voir rapport 2010).

Participation à l'élaboration entre ONE et Forem Formation des job's day (au niveau communautaire) et participation à la rencontre job's day organisées par le FOREM- Namur et l'ONE à l'attention de candidats potentiels accueillants. Ces deux collaborations communes ont permis des échanges plus fluides et plus réguliers entre les acteurs du Forem-Namur et les services d'accueillants conventionnés.

Deux rencontres entre milieux d'accueil - écoles de puériculture - ONE ont également eu pour objectif des échanges à propos de l'organisation et de l'accompagnement des stages (puériculture et aspirant-e en nursing). Une des rencontres a traité des enjeux d'inclusion. Celle-ci a été préparée en collaboration avec les partenaires de l'initiative spécifique « Badiane » et des deux services d'aide précoce de la Province. La brochure « Inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques » (VBJK traduite par l'ONE) a été présentée dans ce cadre.

Implication importante dans le développement du projet BADIANE (initiative spécifique AWIPH pour soutenir l'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques en MA). Une réunion en juin 2011 avec les Maisons d'enfants a mis en évidence les enjeux de formation continue et a permis la mise en réseau de certaines d'entre elles pour négocier des formations continues avec des opérateurs de formation continue.

Au niveau de la plate-forme des coordinateurs ATL, le travail d'élaboration de l'outil « responsabilités » s'est poursuivi et a été présenté à un comité de lecture, aux partenaires de la Province et aux services concernés à l'ONE.

Subrégion du Luxembourg

Dans le cadre de démarches d'accompagnement en réseau:

- Suivi de la collaboration avec le projet d'initiatives spécifiques, TISSERAND, porté par Promemploi, sur l'inclusion d'enfants en situation de handicap (réunions inter équipes d'analyse de pratiques en cours, à partir du livret sur l'inclusion de l'enfant ayant des besoins spécifiques du VBJK, participation aux comités de concertation, etc.).
- Suivi de la coordination entre écoles de puériculture, milieux d'accueil et ONE (2 demi-journées annuelles de réflexion sur les manières de comprendre et de soutenir l'activité des jeunes enfants en milieu d'accueil à partir de l'analyse documentée de pratiques mises en œuvre sur le terrain).
- Suivi de la coordination provinciale ATL, axée en 2011 sur les questions d'évaluation dans le cadre des activités des coordinateurs ATL et le partage d'expériences de terrain (expériences d'inclusion dans le 3-12, activités adressées aux parents, collaboration avec les organismes ressources locaux, etc.). Cette coordination a débouché sur l'organisation d'une formation continuée sur l'évaluation, avec un opérateur agréé et financé par l'ONE.
- Lancement d'un dispositif d'accompagnement pluriannuel des milieux d'accueil sur le travail avec les familles (36 MA participants, maisons d'enfants, maisons communales d'accueil de l'enfance, crèches et tous les SAEC), avec le support du référentiel psychopédagogique « Oser la qualité » (ONE-Fonds Houtman, 2002), des brochures repères « Pour des pratiques d'accueil de qualité » (ONE, 2004) ainsi que du guide méthodologique Erato « Accueillir la diversité dans les milieux d'accueil de l'enfance (0-6 ans) : analyser, évaluer, innover ». Coproduction de l'EADAP (Athènes), l'IEDPE (Paris), l'Université de Split, le CNR de Rome et l'ONE (Bruxelles), avec le soutien de la Fondation B. Van Leer, *Grandir à Bruxelles - Le Furet* (guide traduit en anglais, italien, grec et croate).

Des actions d'accompagnements individualisés de milieux d'accueil ont également été menées (ex. expérimentation d'un dispositif d'analyse des pratiques à partir de situations observées par des accueillants à domicile; observations partagées, centrées sur un aménagement de l'espace en collectivité).

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL

Depuis que l'ONE subventionne des activités de formations continues (2003), il est attentif à diversifier et à faire évoluer l'offre proposée tout en veillant à garantir une cohérence, une continuité et une qualité dans les formations continues destinées aux professionnels de l'accueil.

Des activités de formation sont proposées sur l'ensemble des différents territoires de la Fédération Wallonie – Bruxelles. De nombreuses délocalisations des formations sont également organisées, afin que les lieux de formations soient les plus proches possibles des lieux de travail des participants.

L'ONE subventionne 3 types de formation qui dépendent de la façon dont les professionnels souhaitent développer leur projet de formation. Ceux-ci peuvent soit s'inscrire individuellement, soit se regrouper à plusieurs professionnels ou plusieurs structures proches localement et demander à un organisme de formation d'organiser une formation dans le quota de jours subventionnés ou soit solliciter un accompagnement d'équipe sur site (plus adapté pour les structures collectives). Il s'agit, dans les 2 derniers cas, de prendre contact directement avec un organisme de formation pour savoir s'il est possible d'organiser une activité de formation sur site ou dans un local mis à disposition des formateurs. Les modalités pratiques sont alors décidées ensemble.

En 2011, comme l'indique le tableau se trouvant en fin de bilan, l'offre de formations continues a été opérationnalisée par 20 opérateurs pour le secteur 0-3 ans et par 25 opérateurs pour le secteur 3-12 ans. L'offre a couvert les 5 axes prioritaires et les 5 axes transversaux du Programme triennal 2011-2014. Elle a respecté les priorités du plan annuel 2011 définies par l'ONE. Elle a proposé des thématiques directement en lien avec le cœur des métiers des professionnels de l'accueil (thématiques de base, approfondissements et nouveautés).

Pour assurer la coordination de l'offre des formations subventionnées par l'ONE, le comité de pilotage s'est réuni régulièrement. Son travail a permis une meilleure coordination des actions de formation de l'année, le pilotage du processus et des échanges constructifs entre les opérateurs et l'ONE.

En vue de composer l'offre de formation continue, la procédure d'agrément et de subventionnement a été appliquée avec les modifications proposées suite à une évaluation. Chaque activité de formation a été examinée en vue d'être agréée ou non. Ensuite, l'ensemble des activités a été réexaminé par un jury en vue d'être ou non subventionné.

Cette procédure a été elle-même évaluée et simplifiée. En effet, l'évaluation de la procédure d'agrément et de subventionnement a mis en évidence qu'il était nécessaire d'améliorer celle-ci et de mieux distinguer agrément et subventionnement.

Il a été proposé de :

- agréer l'opérateur de formation pour l'offre de formations continues qu'il propose ;

- subventionner les activités de formation proposées par l'opérateur ;
- distinguer les dossiers d'agrément et de subventionnement ;
- proposer des échéances différentes pour la remise des dossiers d'agrément et de subventionnement.

Il a également été proposé pour composer l'offre subventionnée, à partir de l'ensemble des propositions pour les différents publics visés de :

- comparer les activités thème par thème pour chaque axe prioritaire du programme triennal
- et ensuite de procéder comme précédemment (c'est-à-dire répartir l'offre globale géographiquement et attribuer une enveloppe budgétaire aux différents projets en fonction des priorités du plan annuel et de l'enveloppe globale ONE)

En vue d'améliorer la procédure, plusieurs points ont été pris en compte :

- élargir la composition du comité de pilotage
- outiller les examinateurs des demandes d'agrément et de subventionnement
 - procédure d'analyse rigoureuse et objective ;
 - méthodologie de travail et supports d'analyse affinés ;
 - critères d'analyse clairs, précis (issus des réglementations en vigueur), explicités et communiqués préalablement ;
 - partie administrative des dossiers analysée par la cellule formation ;
 - timing de travail confortable pour les membres du comité de pilotage
- renforcer la communication avec les opérateurs de formation déjà agréés
 - proposer plus d'espaces d'échanges essentiels pour ajuster les procédures, les fonctionnements et surtout analyser ensemble les besoins de formation des professionnels de terrain pour adapter l'offre de formations continues ;
 - multiplier les canaux de communication quant aux supports nécessaires à l'élaboration des demandes d'agrément et de subventionnement (réunions d'informations collectives, site internet, mails, courriers, rencontres individuelles,...)

- mieux structurer les informations à relayer aux opérateurs (procédure, qui analyse les demandes, dossier-type, réglementations, timing, ...)

Chaque année, les participants aux formations ont la possibilité d'exprimer leur avis au travers d'un questionnaire de fréquentation ONE recueilli par les formateurs et traité par l'ONE.

L'analyse des réponses (4618 questionnaires parvenus à l'ONE sur les 7000 questionnaires distribués) met en évidence :

- Plus de 70% des participants qui ont été en formation lors de ce cycle 2010-2011, sont des professionnels directement en contact avec des enfants
- 34% des professionnels qui ont une ancienneté de moins de 5 ans ont fréquenté les formations continues, 24% entre 5 et 10 ans, 19% de plus de 15 ans et 14% entre 10 à 15 ans
- Une répartition de l'offre de formation assez équitable au niveau géographique et une certaine cohérence dans la réponse à la demande (les formations ont été organisées près des lieux de travail des professionnels, ces choix de lieux ont été posés soit suite aux analyses de l'an dernier, soit l'offre a été adaptée aux demandes)
- Pour 76% des participants le temps de formation est considéré comme du temps de travail, contre 14% pour qui il n'est pas considéré comme tel
- Des frais de participation ont été assumés par 35% de participants (repas, transports)
- Pour 81% le temps de déplacement entre le lieu de travail et le lieu de formation est acceptable contre 12% pour qui c'est inacceptable (pour 20%, le temps de déplacement est de plus de 60 minutes)
- Un remplacement durant la formation a été organisé pour 59% des participants
- 27% estime que l'accessibilité des formations est à améliorer
- 40% des participants estime que la brochure propose un grand choix de thèmes, 3% des participants souhaite une plus grande diversité dans le choix des thèmes proposés

Les freins les plus cités qui limitent la participation aux formations subventionnées par l'ONE sont :

- Le manque de places de formation subventionnées
- Le manque de reconnaissance (liée au statut)
- L'insuffisance d'activités proposées en soirée et le samedi (propositions d'organiser des formations uniquement le week-end)
- Le manque d'informations quant aux besoins des professionnels (ceux qui ne viennent pas en formation)

Depuis 2008, en vue de faciliter l'accès aux formations continues les accueillants et les co-accueillants d'enfants à domicile ont la possibilité, s'ils remplissent quelques conditions, de prétendre à un incitant annuel pour leur participation à une ou deux journées de formation continue sur l'année écoulée.

En 2008, 1678 accueillants ont sollicité un incitant. En 2009, 1786 accueillants et en 2010, 1926 accueillants. En 2011, 1 801 accueillants ont introduit une demande sur les 3650 accueillants concernées (556 forfaits 1 jour et 1245 forfaits 2 jours). Le budget global dépensé représente un montant de 121 840€.

Ce sont majoritairement les accueillants conventionnées qui sollicitent l'incitant (1664 demandes contre 137 demandes des accueillants autonomes).

AA : 8 240€ dépensés par 137 personnes dont :

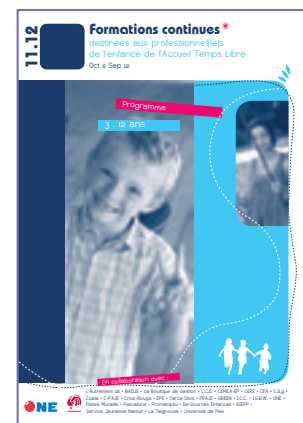
- 68 personnes à 1 jour de formation (40€ X 68 personnes = 2 720€) et
- 69 personnes à 2 jours de formation (80€ X 69 personnes = 5 520€);

AC : 113 600€ dépensés par 1664 personnes dont :

- 488 personnes à 1 jour de formation (40€ X 488 personnes = 19 520€) et
- 1176 personnes à 2 jours de formation (80€ X 1176 personnes = 94 080€)

Se former est une démarche continue qui s'insère dans un projet partagé où chacun est acteur et qui vise, en outre, à développer la qualité de l'accueil.

Enfin, nous souhaitons que les formations continues, élaborées à l'intention des professionnels de l'accueil de la petite enfance, soit porteuses de sens et puissent apporter à chacun d'entre eux des perspectives de changement, en rapport avec leurs enjeux professionnels, leurs attentes ou intérêts et ce, au bénéfice de tous les enfants qui fréquentent les milieux d'accueil !

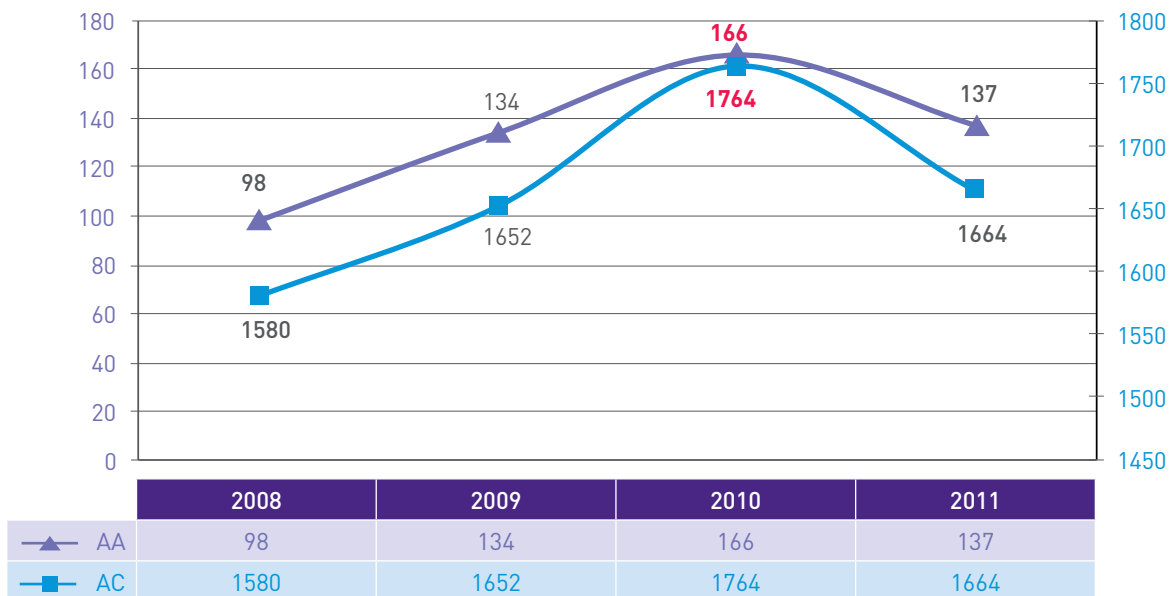


QUELQUES CHIFFRES

REPARTITION DES SUBVENTIONS ET NOMBRE D'OPERATEURS

Années	Nombre de jours (secteur 0-3 ans)	Nombre d'opérateurs subventionnés (secteur 0-3 ans)	Nombre de jours (secteur 3-12 ans)	Nombre d'opérateurs subventionnés (secteur 3-12 ans)	Totaux	Budget octroyé
2008 – 2009	563,5 jours	13	682,1 jours	15	1 245,6 jours	1 222 206,25 €
2009 – 2010	687 jours	15	766,8 jours	20	1 453,8 jours	1 358 219,42 €
2010 – 2011	724,5 jours	16	753 jours	21	1 453,8 jours	1 404 713,56 €
2011 – 2012	706 jours	20	754 jours	25	1 460 jours	1 445 048,46 €

EVOLUTION DES INCITANTS FORMATIONS CONTINUES SUR 4 ANS



SERVICES D'ACCUEIL SPÉCIALISÉ DE LA PETITE ENFANCE (SASPE) 0-7 ANS

Les Services d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE) couvrent une tranche d'âge pouvant aller de 0 à 7 ans (voire 12 ans, en cas d'accueil d'une fratrie).

Ces services accueillent de jour comme de nuit des enfants dont les parents connaissent de graves difficultés qui les empêchent momentanément d'en assurer la garde effective. Le placement peut être demandé par les parents, les TMS de l'ONE ou par les CPAS, hôpitaux, les services « enfants en danger » ainsi que par les Tribunaux de la Jeunesse, les Services d'Aide à la Jeunesse ou les Services de Protection judiciaire.

Les dépenses pour l'exercice 2011 s'élèvent à 10 957 891€.

ACCUEIL SPÉCIALISÉ : NOMBRE, PLACES ET DÉPENSES 2011			
Nombre de services autorisés, agréés et subsidiés par l'ONE (hors SASPE ONE)	Capacité autorisée (places)	Capacité agréée et subventionnée (places)	Dépenses
14	391	340,5	10 957 891 €

Au 31 décembre 2011, il y a 14 services agréés par l'ONE, comptabilisant 391 places autorisées et 340,5 places agréées et subventionnées.

L'ONE organise par ailleurs lui-même deux services d'accueil spécialisé, « La Nacelle » à Mons (14 places) et le SASPE « Reine Astrid » à La Hulpe (56 places).

Le modèle de rapport d'activités, utilisé pour la première fois pour l'année 2010, permet de disposer de statistiques pour ce secteur.

Les derniers chiffres disponibles concernent donc 2010¹.

Ils montrent :

- Une accentuation des prises en charge demandées par l'Aide à la Jeunesse, au détriment des prises en charge de type privé (en raison de l'aggravation des problématiques familiales).
- Une augmentation de la durée de séjour (réduisant la disponibilité des places et contraire à la mission de réinsertion, la plus rapide possible, des enfants dans leur milieu familial).

	2008	2009	2010
Durée moyenne de séjour (jours)	AAJ : 495 Privé : 281	AAJ : 508 Privé : 199	AAJ : 533 Privé : 153
Journées de présences	AAJ : 97 636 (78,65%) Privé : 26 499 (21,35%)	AAJ : 109 794 (86,63%) Privé : 16 949 (13,37%)	AAJ : 110 284 (86,43%) Privé : 17 307 (13,56%)

A noter également, l'augmentation de l'âge des enfants séjournant dans les SASPE.

Enfin, on note un taux important de refus d'inscription par manque de place disponible et la nécessité de poursuivre l'amélioration du financement du secteur.

Conscient des difficultés rencontrées, l'ONE compte élaborer des pistes de solution en collaboration avec des représentants des SASPE.

¹ Toutefois, le décalage entre le moment où l'ONE dispose des données (fournies au 30 juin de chaque année pour l'année antérieure écoulée) et les délais de parution du Rapport d'activités annuel ne permettent pas de fournir dans le cadre de ce dernier des données plus récentes que celles de 2010.

1. LE SASPE HOME REINE ASTRID

LA POPULATION ACCUEILLIE

La pouponnière Reine Astrid a hébergé 112 enfants en 2012. Cela représente 20 640 journées de présence dont **3 843 journées d'enfants nécessitant une prise en charge quotidienne nettement supérieure à celle requise par la moyenne des enfants habituellement hébergés**. Cela correspond à un taux d'occupation de 101%. Ce chiffre comprend le suivi des enfants à leur domicile. Afin de concentrer notre énergie sur le travail avec les parents dans l'espace-familles, et sans toutefois négliger les suivis à domicile réalisés principalement par le service social, le centre privilégie le partenariat avec le réseau (TMS, COE, AMO, ...) qui connaît très bien la famille et qui reprendra le suivi de la situation lors de la sortie définitive.

La plupart des enfants hébergés ont la nationalité belge (93,75%) et viennent de Bruxelles ou du Brabant wallon (77%). Plus de 50% ont moins de 6 mois à l'admission et ce pourcentage passe à 88% pour les moins de 3 ans. A cet âge, comme pour les enfants malades plus âgés ou en gros retard psychomoteur, les soins de puériculture et de maternage «insolite» prennent encore une très grande place.

L'origine des demandes est multiple. Cependant, les premiers demandeurs restent les organismes chargés de la protection de l'enfance. Ainsi, le SAJ et

le SPJ représentent plus de 90% des demandes si on ne tient pas compte des adoptions.

La durée moyenne du séjour est de 40 mois si l'enfant dépend du SPJ, de 27 mois pour ceux dépendant du SAJ et moins de 3 mois pour les bébés qui partiront en adoption.

Dans leur grande majorité, les enfants dépendant de l'Aide à la jeunesse ont des parents présents qui leur sont fort « attachés » mais dont la capacité parentale reste insuffisante malgré les mesures d'accompagnement prises ou proposées et refusées. Ainsi, malgré un accompagnement important et un travail intensif de soutien à la parentalité, le retour à temps plein de l'enfant dans sa famille s'avère difficile sans une aide à plus long terme. Certains enfants sont tellement « abîmés » par leur pathologie carencielle qu'un accueil familial s'avère illusoire. La tendance amorcée ces dernières années se confirme. **Les enfants accueillis sont issus de familles de plus en plus dysfonctionnantes pour lesquelles le placement en SASPE représente une véritable indication** comme l'exprime bien notre projet éducatif : « Au-delà du travail à domicile, quand celui-ci ne suffit plus, une chance d'offrir à l'enfant et à ses parents des soins spécialisés afin de restructurer le lien parents/enfant ».

Les deux tableaux suivants laissent entrevoir les difficultés familiales auxquelles sont confrontés les enfants.

NOTION DE MALTRAITANCE (HORS ADOPTION)	Nbre	%
physique	8	4,40%
abus	2	1,10%
psychologique	22	12,09%
Etat de négligence	150	82,42
• négligence grave	31	17,03%
• inconscience des besoins de l'enfant	63	34,62%
• incapacité affective de répondre aux besoins de l'enfant	56	30,77%
Total (plusieurs critères par enfant)	182	

Ce tableau montre que dans notre population, la maltraitance active (physique, abus, psychologique) est nettement moins présente que la négligence grave. Cela met en évidence que nous sommes face à des parents plus démunis, gravement carencés dans la sphère de la parentalité que face à des parents véritablement maltraitants. Des études canadiennes soulignent l'extrême difficulté du soutien à la parentalité avec ces parents.

Les critères de vulnérabilité donnent une image des troubles de la parentalité de notre population et signent la lourdeur et surtout la diversité des difficultés.

PROFIL DE L'ENFANT	Nombre ²
TROUBLES DU COMPORTEMENT (enfants de + 2 ans)	41
troubles alimentaires graves (boulimie, anorexie, mérycisme)	2
énurésie - encoprésie pathologique (vu l'âge)	1
troubles du sommeil	7
passivité	20
agressivité	18
comportement anti social	11
agitation psychomotrice	13
anomalies du comportement sexuel	3
hyperkinésie vraie	0
TROUBLES DU DEVELOPPEMENT (sans les NN)	56
retard global marqué	43
troubles du langage	38
troubles instrumentaux	19
handicap sévère	6
retard psychomoteur	33
PROBLEMES PSYCHOLOGIQUES (enfants de plus de 6 mois)	54
angoisse aiguë	44
dépression	4
carences affectives précoces	43
dysharmonies évolutives	21
structure psychotique	3
troubles de l'identité sexuée	0
structure névrotique dysfonctionnante	14
difficultés aiguës à la séparation	7
troubles relationnel	21
PROFIL FAMILIAL	
troubles graves de la parentalité	64
rejet de l'enfant	0
problème psychiatrique ou débilité mentale d'un parent	24
problème psychiatrique ou débilité mentale des 2 parents	41
violence intra familiale	22
crise familiale	49
dysfonctionnement familial chronique	61
assuétudes parentales	14
décès d'un parent	0
gestion d'abandon	45
PROFIL SOCIAL DE LA FAMILLE	
problèmes financiers	54
délinquance, prostitution	17
marginalisation grave	8
exclusion	0
TOTAL DES CRITÈRES RENCONTRÉS	770
Moyenne par enfant (excepté les bébés/adoption)	10,13

La vulnérabilité des enfants hébergés (plus de 10 critères par enfants) témoigne de la nécessité d'une prise en charge spécifique à effet thérapeutique. Chaque enfant profite d'un bilan psycho-médico-pédagogique et le soutien à la parentalité fait partie des automatismes. Ainsi toutes les familles qui ont été présentes ont reçu une aide à la relation parent-enfant.

Moyennant une pédagogie de la quotidienneté à effet thérapeutique s'inspirant de Lóczy et de Maurice Berger et la possibilité de vivre une relation individualisée stable dans le temps, la toute grande majorité des enfants a connu une amélioration significative. En plus de cette pédagogie, le SASPE offre à l'enfant une panoplie de soutiens et de thérapies individualisés. L'aide psycho-médicamenteuse reste rare, seuls 3 enfants en ont reçue cette année mais celle-ci est toujours liée à une thérapie.

Les ateliers thérapeutiques³

Le langage et l'imaginaire sont souvent peu développés chez les enfants ayant été confrontés à des expériences familiales douloureuses et discontinues amenant le placement en institution. Ces expériences paralysent leurs ressources et leur pensée. Les ateliers thérapeutiques veulent fournir aux enfants un espace de mentalisation, de symbolisation et d'expression pour leur permettre de travailler l'imaginaire et d'élaborer leur vécu et leurs représentations. L'idée sous-jacente est de permettre aux enfants de (re)construire leur monde interne et de remettre en route leur machine à penser, comme le propose Maurice Berger.

En fin de prise en charge, les enfants ont suffisamment accès à leur monde interne afin d'entamer une thérapie individuelle, utile dans la mesure où ces enfants gardent des vulnérabilités (le risque de régressions et d'effondrement reste encore présent). Investir dans l'enfant blessé maintenant, c'est investir dans son avenir et donc dans la société de demain.

Poursuite du travail pédagogie avec Lóczy

En 2012, nous avons eu le privilège de suivre une très intéressante formation donnée par Eva Kallo concernant les aspects pratiques de la pédagogie de Lóczy. Cette dernière fut couplée par un « audit » du travail des puéricultrices réalisé par Mari, puéricultrice de l'Institut Pikler. Le résultat est encourageant : « il y a du plaisir chez les enfants, des gestes assez ajustés pour les puéricultrices ainsi qu'attention soutenue et des mots mais les gestes restent loin de ceux de Lóczy » a conclu Mari. Aussi, si on veut tendre vers la qualité de l'Institut Pikler, une formation continuée reste nécessaire.

3 Ces ateliers ont fait l'objet d'une communication orale « **Evaluation des effets des ateliers thérapeutiques sur l'activité narrative et symbolique** » au Congrès de Psychopathologie et Handicap chez l'enfant et l'adolescent. Questions, Tensions, Enjeux à Lyon - Cité Centre des Congrès, les 3, 4 et 5 novembre 2011, Professeur Lotta DE COSTER Service de Psychologie du Développement et de la Famille, Faculté des Sciences Psychologiques et de l'Éducation, ULB, Cédric MARTINEZ, SASPE Reine Astrid, Isabelle LAMBOTTE Hôpital Erasme, Secteur de Psychosomatique Infanto-Juvenile, ULB et Jean-Marie CABY

2 Nombre = nombre d'enfants dans la population accueillie ayant au moins un critère dans cette rubrique

Soutien à la parentalité : L'Espace-Familles⁴ « René Van Geffel » en 2011

La multiplicité des difficultés des familles et leur fonctionnement chaotique sont tels que souvent il n'y a pas de solution simple et rapide. Un diagnostic familial finement élaboré s'impose ainsi qu'une créativité des intervenants dont le souci premier est et doit rester le respect des compétences des parents et l'importance de leur participation dans l'avenir de leur enfant. L'espace-familles, créé en 2002, s'avère à ce titre un excellent outil pour gérer et atténuer le traumatisme de la séparation ainsi que pour soutenir, améliorer, restaurer ou créer un lien gratifiant parents-enfant. Véritable outil de bienveillance et de résilience, ce service encourage les parents à trouver ou à retrouver en eux les ressources nécessaires afin de gérer leurs dysfonctionnements familiaux dans le respect de leur enfant. Il permet aussi aux enfants de se construire en se faisant une représentation plus réelle de leur parent, de leur fonctionnement, de leurs ressources mais aussi de leurs faiblesses.

En 2011, 2 233 visites ont été organisées tout au long de l'année. Sur ces visites prévues, seul 1 775 ont réellement eu lieu, soit 78%. Cela fait un total de 458 visites annulées. Ce chiffre est en diminution. 183 visites ont fait l'objet d'un accompagnement à visée thérapeutique ou diagnostique (dont les rétroactions vidéos), 915 d'un accompagnement et le reste des visites correspond à des visites d'accueil et de disponibilité pour une famille d'accueil, des parents en processus de départ ou de fin de placement). L'analyse des absences montre que le problème financier est peu présent et que la santé précaire du parent est le motif le plus important. Plus de 20% des annulations se font sans prévenir l'enfant, ce qui représente une grande souffrance pour ce dernier.

Le parent ne prévient pas	107	23%
État de santé du parent	108	24%
Problème de transport (grève, panne de voiture,...)	44	10%
Problème financier	19	4%
Motifs divers non classables	180	39%

Une recherche à l'espace-familles : « Parents malgré tout »

Cette recherche-action évalue un dispositif thérapeutique original favorisant des liens parent-enfant de qualité et un développement de l'enfant harmonieux en SASPE. Elle est financée par le Fonds Houtman dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et les situations de précarité - 2011/2012. Les premiers résultats de cette recherche semblent prometteurs. Les rétroactions effectuées mettent en évidence une évolution positive des compétences et des représentations parentales. De plus, la mise en place d'un mode d'intervention basé sur l'image contourne les difficultés parentales liées aux capacités d'introspection limitées et à l'utilisation et la compréhension fine de la langue. De plus, cela crée un pont entre les représentations du parent et celles de l'intervenant. La recherche montre aussi des effets positifs dans la prise en charge de toutes les familles du SASPE Reine Astrid (même celles ne participant pas à la rétroaction) grâce à une augmentation de la qualité des observations et de la qualité du travail de la relation. Cette évolution a été appréciée par les mandants.

4 <http://www.ogc.be/lelien/>

2. LE SASPE LA NACELLE

La Nacelle est un Service d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE) organisé par l'ONE et installé depuis le 28 février 2003 sur le site de la Cité de l'enfance à Mons selon les termes d'une convention de partenariat entre l'ONE et le CPAS de Mons.

La Nacelle accueille de jour comme de nuit 14 jeunes enfants âgés entre 0 et 3 ans dont les parents connaissent de graves difficultés qui les empêchent momentanément d'en assurer la garde, la protection, les soins et l'éducation.

La Nacelle collabore étroitement avec le Service de Soutien à la Parentalité dans son travail d'accompagnement du lien parent-enfant lors des visites des parents à leur enfant accueilli dans l'institution et lors de la réinsertion familiale de l'enfant à l'issue de son séjour.

Le projet institutionnel

Une des caractéristiques de La Nacelle est d'avoir spécialisé sa mission d'accueil aux jeunes enfants âgés entre 0 et 3 ans, c'est-à-dire à un âge où les fondements du psychisme se construisent jour après jour en étayage avec celui d'une figure d'attachement de référence. Cette spécialisation décidée dans le cadre de la restructuration de l'institution se fonde sur la difficulté pour les institutions d'hébergement d'enfants plus âgés d'organiser un accueil adapté aux petits non scolarisés, sur l'indispensable spécialisation des professionnels dans la prise en charge de très jeunes enfants, et sur les conditions matérielles de l'infrastructure nécessaires à l'accueil d'enfants de moins de 3 ans.

Lorsque l'accueil de l'enfant s'inscrit dans un contexte protectionnel, les services qui mandatent La Nacelle pour accueillir l'enfant (SAJ, SPJ, Tribunal de la Jeunesse) ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en place d'un cadre structuré et cohérent. La Nacelle veille activement à préserver une triangulation indispensable autour de l'enfant : le service qui définit le cadre du mandat et en assure le contrôle, le service qui reçoit le mandat et met en œuvre l'accompagnement nécessaire pour en réaliser les objectifs et les parents qui sont concernés par le projet d'avenir de l'enfant.

Le projet pédagogique de La Nacelle s'articule autour de plusieurs axes essentiels :

- L'organisation institutionnelle est centrée sur les besoins individuels de chaque enfant et vise à favoriser son évolution physique et psychique dans un contexte d'accueil en collectivité 24h/24 en dehors du milieu familial. Cette organisation veille à donner à l'enfant des repères stables dans le temps, dans l'espace et dans les relations.
- Une observation minutieuse du développement psychomoteur, affectif et relationnel de l'enfant permet d'adapter les comportements et les démarches des différents membres de l'équipe aux besoins de chaque enfant.

- La relation de la puéricultrice à l'enfant est conçue comme une « démarche consciente d'attention bienveillante » plutôt que comme une « instinctivité maternelle ».
- Garantir une continuité dans la vie de l'enfant malgré les séparations en tissant des liens dans son histoire et son environnement lui permet de donner sens aux événements de sa vie et d'éviter des ruptures dans son vécu personnel et familial.
- Le lien parents-enfant est soutenu dans le respect des besoins de l'enfant. La famille est privilégiée en qualité de partenaire essentiel. Un des objectifs du travail réalisé avec les parents pendant le séjour de l'enfant à la Nacelle est de définir avec eux la place qu'ils vont pouvoir occuper auprès de leur enfant, dans son projet de vie.
- La coordination du service avec les autres intervenants de terrain dans l'analyse des demandes d'accueil, dans l'évaluation des besoins et des ressources de la famille ainsi que dans la définition et la mise en œuvre d'un projet stable et individuellement adapté est indispensable pour assurer la cohérence et la continuité du travail.

Les constats

Le nombre de demandes d'accueil d'enfants à La Nacelle ne cesse d'augmenter chaque année : 58 en 2009, 70 en 2010, et 139 en 2011.

La Nacelle ne reçoit quasi plus de demandes d'accueil privé. Toutes les demandes d'accueil s'inscrivent dans le cadre d'un mandat d'un Tribunal de la Jeunesse, d'un Service d'Aide à la Jeunesse ou d'un Service de Protection Judiciaire.

En 2011, La Nacelle a pu accueillir 8 enfants. Parmi ceux-ci, trois étaient suivis par un SAJ, les cinq autres par un SPJ. Au moment de leur accueil à la Nacelle, deux enfants étaient âgés entre 0 et 6 mois, trois entre 6 et 12 mois et trois entre 1 et 2 ans. Un enfant a quitté La Nacelle dans l'année de son admission après un séjour d'une durée de 7 mois. Les sept autres enfants y étaient encore présents en fin d'année après une durée moyenne de séjour de 6,6 mois.

Quatorze enfants étaient déjà présents à La Nacelle au début de l'année 2011. Douze d'entre eux étaient suivis par un SAJ et deux par un SPJ. Au moment de leur accueil à La Nacelle, quatre enfants étaient âgés entre 0 et 6 mois, cinq entre 6 et 12 mois et cinq entre 1 et 2 ans. Parmi ces 14 enfants, huit ont quitté La Nacelle pendant l'année 2011 après un séjour d'une durée moyenne de 19,8 mois. Les six autres enfants y étaient encore présents en fin d'année après une durée moyenne de séjour de 19,7 mois. Un enfant était accueilli à la Nacelle depuis plus de 36 mois.

Parmi les vingt-deux enfants qui ont séjourné à La Nacelle en 2011, un enfant vient du Brabant (Nivelles)

et vingt-et-un sont originaires du Hainaut (Mons (11), Charleroi (6), Soignies (3), Thuin (1)).

Les motifs de placement sont principalement la négligence grave (20,5%), les difficultés du milieu familial (19,3%), les problèmes matériels (16,9%) et les symptômes psychiques des parents (13,3%). Viennent ensuite l'indisponibilité parentale (10,9%) et les symptômes somatiques (6%) et psychiques (6%) de l'enfant.

En raison de leur état de santé physique et/ou psychique, les jeunes enfants accueillis à La Nacelle nécessitent souvent des examens diagnostiques complémentaires et des prises en charge spécialisées pour accompagner et soutenir leur développement.

Les enfants sont accueillis pendant des périodes de plus en plus longues. La durée des séjours dépasse souvent un an. Il n'est pas rare que des enfants vivent encore à La Nacelle au-delà de l'âge de 3 ans. Sur les vingt-deux enfants accueillis à La Nacelle en 2011, onze y sont restés pendant plus d'un an, soit parce que le projet de réinsertion familiale a nécessité plus d'un an de travail préparatoire afin de réunir des conditions suffisantes de sécurité pour l'enfant au sein de sa famille, soit parce que la réinsertion familiale étant impossible, la définition, la décision et/ou la mise en œuvre d'un autre projet a tardé pour diverses raisons telles que : le temps laissé aux parents pour réaliser un travail qui aurait

éventuellement permis une réinsertion familiale, la décision reportée des autorités mandantes devant la complexité de la situation qui a parfois nécessité le recours à une expertise, la nécessité d'un bilan médical approfondi pour définir l'orientation en dehors du milieu familial qui répondrait le mieux aux besoins de l'enfant en fonction de son handicap, l'absence de famille d'accueil disponible au moment de la décision, la mise en place reportée d'une orientation en institution de l'aide à la jeunesse en raison de l'âge de l'enfant qui n'était pas encore scolarisable, le manque de places disponibles en institution de l'aide à la jeunesse.

Parmi les neuf enfants qui ont quitté La Nacelle en 2011, deux sont retournés chez leur mère et un chez ses parents, trois ont été orientés en famille d'accueil et trois en institution de l'aide à la jeunesse. La réinsertion familiale à l'issue d'un accueil à La Nacelle n'a été possible que dans un tiers des situations. En raison de cette diminution des projets de réinsertion familiale, le travail d'accompagnement de la famille à domicile après un séjour de l'enfant à La Nacelle (Code O) s'est sensiblement réduit. Ce travail a parfois pu être assuré en collaboration avec d'autres services du réseau.

Le taux d'occupation de la Nacelle en 2011 a été de 98,81%.

MISSIONS TRANSVERSALES

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ	99
BDMS	101
COMMUNICATION VERS LES USAGERS	103
INCLUSION (TASK FORCE HANDICAP)	108
LA SANTÉ À L'ONE	109
MAIS ENCORE ...	112

MISSIONS TRANSVERSALES

DÉVELOPPER DES MISSIONS TRANSVERSALES COMMUNES À L'ACCUEIL ET À L'ACCOMPAGNEMENT

Parallèlement aux missions de base d'accompagnement de l'enfant dans son environnement familial et d'accueil du jeune enfant, l'ONE développe des missions transversales communes à ses deux grands secteurs.

Ces missions se déclinent notamment à travers le soutien à la parentalité et l'information des parents, la promotion de la santé et l'éducation de celle-ci, la promotion de la formation continue des acteurs des politiques de l'enfance, la réalisation de recherches, l'évaluation des besoins et des expériences innovantes.

Nous aborderons ici les aspects suivants de ces missions transversales :

- le soutien à la parentalité
- la BDMS : un outil de monitoring interne à l'ONE
- la communication vers les usagers (brochures, outils d'animation, campagnes, site internet, Airs de famille, carnets ONE).

Seront également abordés dans cette partie : la santé et le travail de la task force handicap.

1. DES INITIATIVES EN MATIÈRE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Le soutien à la parentalité a pour objectifs de soutenir et d'accompagner les parents dans leur rôle parental, afin de permettre que chaque enfant se développe le mieux possible.

Le Contrat de gestion 2008-2012, prévoit avec l'aide du Fonds Houtman, l'élaboration d'un référentiel de soutien à la parentalité (cf. p. 101). Il prévoit également l'accompagnement des « lieux de rencontre enfants et parents » et le subventionnement de 18 d'entre eux.

Avec le soutien de la coopérative Cera, des outils spécifiques à l'attention de populations fragilisées ont été développés et diffusés, implémentés et évalués (cf. p. 99). Enfin, en 2011, l'ONE et la Fondation Roi Baudouin ont prolongé le projet de recherche-action visant la réduction des inégalités sociales de santé autour de la naissance par le renforcement des compétences parentales (cf. p. 100).

LES LIEUX DE RENCONTRE ENFANTS ET PARENTS

Les lieux de rencontre enfants et parents offrent un espace de parole, d'échanges et de rencontre dans un environnement de qualité. Dans une perspective de prévention, ces lieux poursuivent quatre objectifs communs : soutenir la relation entre l'enfant et ses parents, favoriser la socialisation précoce de l'enfant, rompre l'isolement social et favoriser le développement global de l'enfant.

D'autres objectifs spécifiques à chaque lieu s'y ajoutent (dynamisation de quartier, prévention en santé mentale, socialisation douce...).

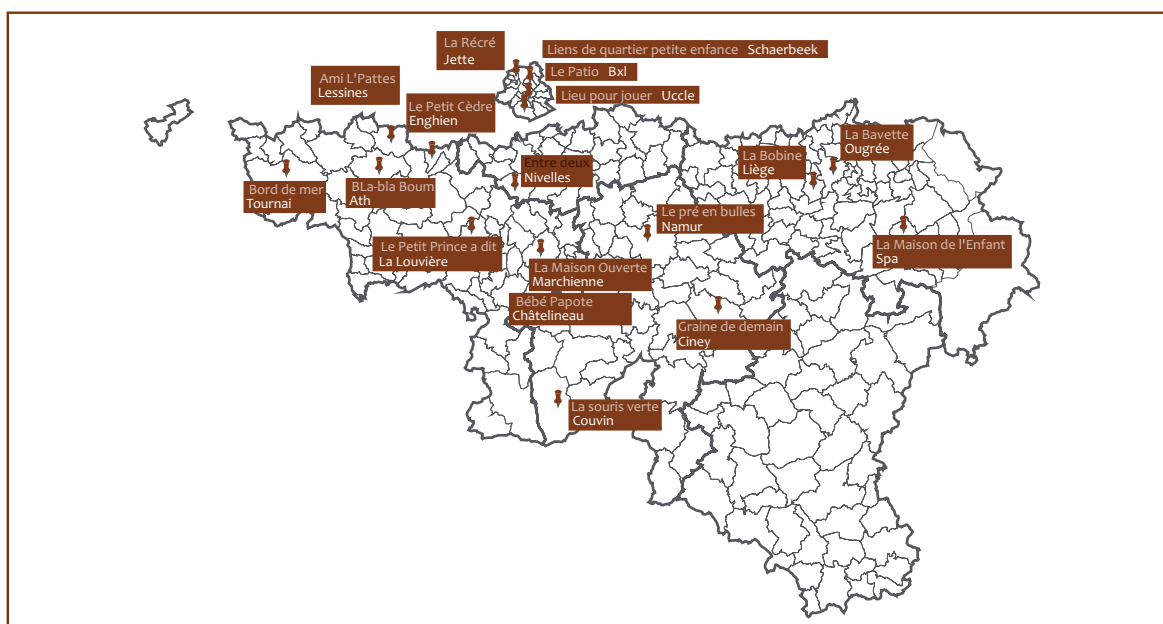
Depuis 2003, l'ONE accompagne les *lieux de rencontre enfants et parents*. Dans le cadre d'une stratégie générale d'encadrement (soutien, présence, reconnaissance), des visites aux lieux subventionnés ont été effectuées, l'accès aux formations continues organisées pour les milieux d'accueil a été ouvert aux professionnels et bénévoles des *lieux de rencontre enfants et parents* et des journées d'échanges ont été organisées.

Les objectifs fixés dans les Contrats de gestion ont

été poursuivis tout au long de ces années : donner une définition, clarifier les missions générales et spécifiques, établir des critères de qualité.

En 2011, outre la poursuite de sa mission d'accompagnement, l'ONE a également organisé une journée d'échanges de pratiques et de réflexion à destination de ces *lieux de rencontre enfants et parents*. Celle-ci permit entre autre d'aborder diverses thématiques : Rôles et fonctions de l'accueillant ; Premiers temps de l'accueil : de la première fois aux visites quotidiennes ; Nos rites, nos règles... ; Quelle(s) place(s) pour les parents ? Quelle évaluation pour demain ?

Le renouvellement de la subvention octroyée par l'ONE à 18 *lieux de rencontre enfants et parents* a été réalisé suite à l'analyse des rapports d'activités. Une attention particulière a été portée sur la réponse des lieux aux différents critères de qualité¹. C'est sur cette base qu'une subvention de 6 352,38€ a été octroyée à chacun des 18 lieux pour l'année 2011.



DES OUTILS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

La majorité des outils développés à l'ONE s'adressent à tous les (futurs) parents, avec pour objectifs de les informer et les soutenir dans leur rôle. Cependant, certains parents ne peuvent accéder à ces messages essentiellement véhiculés par l'écrit : les parents analphabètes fonctionnels, ceux ne parlant et/ou ne lisant pas en français, etc. Pour ces personnes et pour les professionnels qui les reçoivent, l'ONE a développé des outils spécifiques de soutien à la parentalité, à l'initiative et avec le soutien de la coopérative Cera, à partir d'une idée originale de Kind en Gezin (cf rapport d'activités 2010 de l'ONE).

Pour accompagner ces parents mais aussi dans un esprit de prévention et de promotion à la santé, deux outils complémentaires ont été réalisés.

Dans un premier temps, l'ONE a développé des **fiches thématiques** illustrées (cf rapport d'activités 2010 de l'ONE – « Des images pour accompagner les parents au quotidien »), soutenues par des mots-clés, abordant des sujets tels que la grossesse et la naissance, les soins quotidiens, le sommeil, l'alimentation, la sécurité et le développement de l'enfant, mais aussi les divers services offerts par l'ONE.

En 2011, grâce à la participation de parents et de professionnels du secteur, une évaluation de l'utilisation des fiches (leur portée, leur efficacité, leurs limites, etc.) a été réalisée.

Dans l'ensemble, les fiches thématiques rencontrent un succès croissant et remplissent les objectifs fixés, voire les dépassent. C'est ainsi que ces fiches sont utilisées par certains professionnels avec les parents sourds ou malentendants.

Au cours de l'année 2011, 4150 fiches ont été distribuées en FWB et à l'étranger (France, Rwanda, Russie, Italie, Roumanie, Guyane, Luxembourg) ; que ce soit par des professionnels de la petite enfance, de la santé, par des encadrants de personnes en situation de handicap ou encore de demandeurs d'asile.

Un second outil (le **DVD « GRANDIR »**), coproduction de l'ONE et de VIDEP asbl, a été réalisé en 2011. C'est à l'occasion d'un événement organisé par l'ONE le 29 novembre 2011 que le film « GRANDIR » a été présenté aux différents intervenants, professionnels de l'accompagnement des parents (plus d'information sur cet événement sur www.one.be).

¹ Pour rappel, les critères de qualité sont : avoir élaboré un projet d'accueil, l'adaptation à la spécificité des contextes et des publics, l'accessibilité, la qualité du cadre/de l'accueil, la réflexion sur les pratiques, le développement du travail en réseau, favoriser la participation des parents, les ressources.

Tandis que les fiches thématiques ont été volontairement orientées vers la pratique et le concret, le medium vidéo, lui, permet d'illustrer tout l'aspect affectif et relationnel des interactions parents/enfants.

Sans parole et tout en image, « GRANDIR » tente de soutenir les parents dans leurs compétences parentales mais également le professionnel dans son rôle d'éducateur à la santé face à des parents qui ne maîtrisent pas toujours la langue véhiculaire. Ce film aborde le développement de l'enfant, de sa naissance jusqu'à ses 3 ans. Il met en évidence l'enfant dans sa découverte, dans son exploration du monde et dans sa relation avec ses pairs. A travers le quotidien de treize familles, toutes culturellement et socialement différentes, nous observons des enfants et des parents « grandir ensemble ». Placer sous le signe de la bienveillance, ce film tente de montrer qu'il n'y a pas une manière de faire dans la relation avec son enfant et que « grandir ensemble » est un apprentissage permanent.

Ce dvd peut être visionné dans son intégralité, par chapitre ou par séquence. Il peut être utilisé lors d'une rencontre avec un parent, en individuel, ou avec un groupe, en collectif. Et aussi, pour lancer une discussion, pour répondre à un questionnement exprimé par le parent ou toute autre occasion qui représente un moment clé du soutien à la parentalité.

Un carnet pédagogique a été réalisé afin de guider l'utilisateur de l'outil.

La concrétisation de ces deux outils n'aurait pu se faire sans l'aide d'associations de première ligne en contact étroit avec des personnes peu familiarisées avec la lecture en langue française. Ces associations partenaires sont: ATD Quart Monde, La Bobine, Lire et Ecrire, CeRAIC, Collectif des femmes de Louvain-la-Neuve, Cultures & Santé, Kind en Gezin, Questions Santé, Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

Pour se procurer ces outils, il suffit d'envoyer une demande motivée à l'adresse suivante :

outilsonecera@one.be
ou contactez Sylviane Zaragoza au 02 542 13 84



VISER LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ AUTOUR DE LA NAISSANCE PAR LE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES PARENTALES

L'ONE et la Fondation Roi Baudouin collaborent à la réalisation d'une recherche-action initiée en 2010, visant la réduction des inégalités sociales de santé² autour de la naissance de l'enfant.

La recherche-action vise à mettre en place et expérimenter dans six sites de consultations prénatales (CPN) des projets participant à la réduction des inégalités sociales de santé (ISS). Ces projets sont menés par les travailleurs médicaux-sociaux (TMS) de l'ONE, accompagnés par les chercheurs.

Il s'agit essentiellement de tenter de *comprendre comment des messages de santé sont relayés par les services* offerts auprès de toute la population et de voir comment les professionnels peuvent les adapter aux caractéristiques du public cible, dans une optique de réduction des ISS.

La première phase a été consacrée à établir un diagnostic de la population pour analyser les interventions des professionnels et les ajuster au mieux à leur public en matière d'ISS.

Pour y parvenir, ce travail s'est appuyé sur la *lentille ISS*³ ainsi que sur les données extraites de la *Banque de Données Médico-Sociales*⁴ de l'ONE.

Un temps de formation pour les TMS de l'ONE a été organisé sur les notions d'ISS en général (s'appuyant sur le modèle écologique de Dahlgren & Whitehead⁵) et les conditions de réussite lorsqu'on entend travailler à leur réduction (mise en œuvre de partenariats, importance des réseaux ; importance de l'implication des bénéficiaires/usagers des services proposés).

En 2011, en parallèle et en alternance à ces temps de formation, les chercheurs sont retournés sur chaque site afin d'accompagner les équipes de CPN dans l'intégration des contenus de formation afin d'élaborer leurs projets d'actions de réduction des ISS spécifiques à leur population et leur contexte. Les équipes se sont aussi attelées à définir le cadre d'évaluation de leurs projets.

En 2012, les projets d'action seront mis en œuvre de manière participative avec les professionnels, des partenaires de terrain et les populations bénéficiaires. Des actions définies seront expérimentées et seront évaluées. Les chercheurs accompagneront également cette phase.

² **Inégalités sociales de santé** = Différences d'état de santé importantes et évitables entre des personnes appartenant à des groupes sociaux différents. Elles concernent toute la population selon un gradient social qui augmente régulièrement des catégories les plus défavorisées aux catégories les plus défavorisées. Source : <http://www.inegalitesdesante.be/glossaire.php>

³ Cette lentille développée et diffusée via la Fondation Roi Baudouin, entend permettre « aux responsables de projets locaux d'observer différents aspects des inégalités sociales de santé et de tenir compte davantage des différents sous-groupes au sein des populations concernées par les projets. ». Voir site www.inegalitesdesante.be

⁴ Cf. partie sur la Banque de Données Médico-Sociales (BDMS) page 101.

⁵ Approche qui permet de mieux appréhender le multitude de facteurs pouvant influencer positivement et négativement la santé des individus, et précisant ainsi les concepts de déterminants sociaux de la santé, de gradient social.

LE RÉFÉRENTIEL SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Depuis 2008, l'ONE élabore, avec le soutien du Fonds Houtman, un référentiel de soutien à la parentalité destiné aux professionnels qui, à un moment ou à un autre, accompagnent les futurs parents et/ou les parents.

Le terme « référentiel » désigne ici un outil de référence, qui propose aux professionnels des repères, des balises, agençant des principes, des valeurs partagées, des connaissances scientifiques et des témoignages.

Ce référentiel a la particularité de s'adresser à un public particulièrement large de professionnels, travaillant dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans des métiers et secteurs d'activités très diversifiés. C'est pourquoi il propose des repères que chaque professionnel pourra s'approprier et devra adapter à son contexte de travail.

Une autre particularité de cet outil est qu'il est construit de manière participative et qu'il croise les regards des professionnels de terrain, des chercheurs et des parents (5 journées d'échanges d'expériences entre professionnels en 2008 et 2009, recherche-action 'parents' en 2010). Une équipe pluridisciplinaire de l'ONE, pilotée par la Direction Etudes et Stratégies, coordonne la démarche.

Un Comité d'accompagnement réunissant l'ONE et le Fonds Houtman soutient également le projet.

En 2011, un rapport intermédiaire a été rédigé, s'appuyant sur les éléments validés au cours de la journée de feedback de 2009⁶, approfondis et enrichis par des apports scientifiques.

Ce rapport a fait l'objet de nombreux échanges pluridisciplinaires, et s'appuie sur les éléments retenus comme faisant sens commun pour les professionnels rencontrés.

Sur base de ce rapport, les contenus ont été réorganisés, afin d'être accessibles aux professionnels de terrain :

- un document « noyau », proposant une synthèse des valeurs, connaissances, balises retenues, en une trentaine de pages.
- des éléments « satellites », permettant d'approfondir certaines notions, de proposer des références (bibliographiques, d'outils de soutien à la parentalité, etc.), sur des thématiques spécifiques et générales, etc.

Le groupe de travail a été accompagné dans sa réflexion pour affiner le contenu du document « noyau » par Madame Catherine Sellenet, chercheur et professeur à l'Université de Nantes, auteur (notamment) de l'ouvrage « La parentalité décryptée » (L'Harmattan, 2007).

2. BDMS

La Banque de Données Médico-Sociales (BDMS) est une base informatique qui contient des données médico-sociales concernant le suivi préventif de la (future) mère et de l'enfant.

Depuis sa création en 1983, la BDMS de l'ONE s'est donné pour objectif prioritaire de constituer un outil de monitoring et d'autoévaluation à destination des équipes de terrain de l'ONE : Médecins, Travailleurs Médico-Sociaux (TMS), Conseillers Médicaux et Coordinateurs de différents secteurs.

Outre le personnel de l'ONE, la BDMS diffuse également des données auprès de chercheurs, étudiants, acteurs de santé et responsables politiques. En 2011, l'équipe de la BDMS a répondu à près de 190 demandes de données dont 60% proviennent du terrain.

Cet **OUTIL D'ÉVALUATION INTERNE À L'ONE** permet d'apprécier rapidement l'efficacité et l'adéquation des actions et se révèle un instrument indispensable pour orienter la politique de l'ONE dans le domaine médico-social de la périnatalité et de la petite enfance.

Les **INDICATEURS DE SANTÉ** de la BDMS sont toujours en rapport avec l'un ou l'autre programme de santé prioritaire défini par l'ONE. Quant aux **INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES**, ils reflètent le souci de l'Office d'apporter une attention toute particulière aux populations les plus défavorisées, sans négliger pour autant son objectif fondamental de service ouvert à tous.

⁶ La journée de feedback a été organisée afin de faire valider les premiers résultats de la démarche. Elle a réuni environ 200 professionnels de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que la Direction de l'Aide à la Jeunesse, le Délégué Général aux Droits de l'Enfant, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et la Ligue des familles.

Les données sont récoltées à six moments du suivi de la (future) mère et de l'enfant : pendant la grossesse, à la naissance, après le retour à domicile de l'enfant, à 9 mois, à 18 mois et à 30 mois.

A chaque moment de ce suivi correspond une fiche de récolte de données complétée par le Travailleur Médico-Social (TMS) et/ou le médecin. Il s'agit du « Volet prénatal », de l'« Avis de naissance », du « Premier contact » et des « Bilans de santé à 9, 18 et 30 mois ».

Une fois complétées, ces fiches sont envoyées à l'Administration subrégionale où elles sont encodées.

Les données anonymes sont alors contrôlées, traitées et analysées par l'équipe d'experts de la BDMS.

La BDMS veille à garantir la préservation du secret professionnel, le respect de la vie privée et à ce que l'utilisation des données se fasse dans un cadre strict du point de vue éthique.

QUELQUES CHIFFRES MARQUANTS L'ANNÉE 2011

Le suivi de la grossesse réalisé par l'ONE couvre près de 30% des femmes enceintes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Si ce taux reste stable depuis quelques années, il traduit en réalité un accroissement du nombre total de futures mères suivies par l'ONE en raison de l'augmentation des naissances.

On constate par ailleurs que cette population suivie par l'Office est nettement plus fragile que l'ensemble des nouvelles accouchées. Ces résultats, une fois encore, démontrent le rôle fondamental que jouent les consultations de l'ONE en termes de protection médico-sociale de la grossesse vis-à-vis des populations vulnérables.

La couverture de données d'accouchement dépasse les 95% des mères francophones résidant en Wallonie et à Bruxelles.

Les **indicateurs** mis en lumière par la BDMS dans ce rapport montrent des constances pour certains d'entre eux et des fluctuations ou évolutions pour d'autres.

L'âge des mères : Outre certaines différences régionales, on observe globalement une diminution constante au fil des années de la catégorie de mères n'ayant pas encore fêté leur 20^e anniversaire et, à l'inverse, une augmentation de la proportion de femmes de plus de 39 ans.

L'isolement des mères, la **prématurité** et la survenue de **faible poids à l'accouchement** sont également analysés dans ce rapport.

Pour la première fois, un bilan longitudinal s'étendant de la naissance jusqu'à 30 mois a permis de découvrir plusieurs faits importants. On notera par exemple que la durée d'exposition au tabagisme passif semble corrélée à une moins bonne évolution du développement psychomoteur.

Le taux de vaccination pendant la première année de vie se maintient à un niveau élevé de 2006 à 2009 : 97% des enfants âgés de 9 mois ont ainsi reçu leurs 3 premières doses de vaccin Hexavalent (diphtérie-tétanos-coqueluche-polio-hémophilus influenzae B et hépatite B). Par contre, on constate une légère diminution de la vaccination lors de la deuxième année de vie.

La mort subite du nourrisson demeure la principale cause de décès en période néonatale tardive. Pour ce qui concerne les décès d'enfants de 1 à 12 ans, les causes externes de type accidentelles ou volontaires représentent à elles seules plus de 40%. Viennent ensuite les cancers et les maladies du système nerveux. Il convient de souligner que les maladies infectieuses ne sont en cause que dans 5,7% des décès au sein de cette tranche d'âge.

Le Rapport 2010 de la BDMS constitue le fruit du travail incessant de toute une chaîne de professionnels de la santé, travailleurs médico-sociaux, médecins, sages-femmes, coordonnateurs, conseillers médicaux, équipes administratives, encodeurs ou informaticiens.

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONSULTEZ LES RAPPORTS BDMS
SUR

WWW.ONE.BE



3. COMMUNICATION VERS LES USAGERS

L'une des missions premières de l'ONE consiste à informer au mieux les parents et futurs parents.

A cette fin, des brochures traitant de divers thèmes (grossesse, santé, éveil de l'enfant, soutien à la parentalité, etc.) sont régulièrement éditées à l'usage du plus large public.

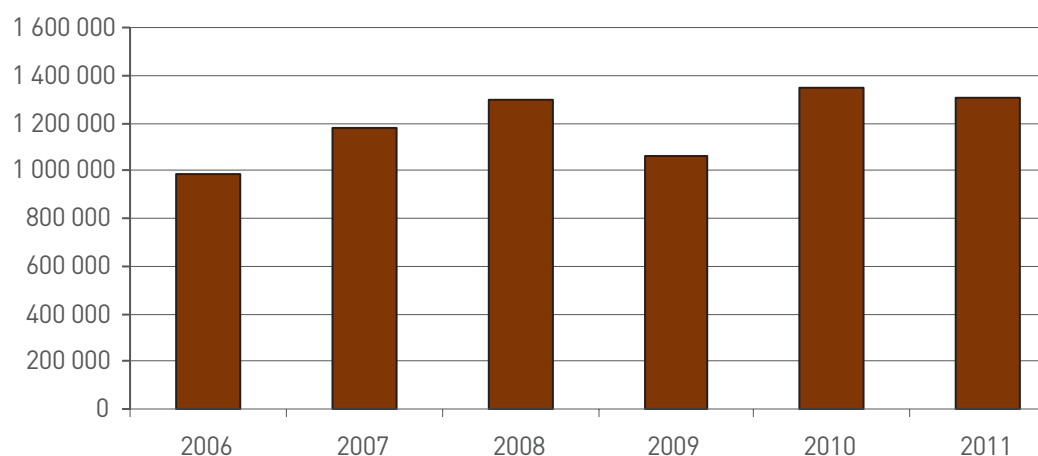
Outre la mise à disposition via www.one.be des brochures, la diffusion s'organise tant via les TMS de l'ONE que des professionnels des milieux d'accueil mais aussi par l'intermédiaire de partenariats créés dans le cadre de projets locaux.

Les messages de promotion de la santé et de soutien à la parentalité sont également véhiculés grâce aux outils d'animation développés via des campagnes thématiques ou des activités collectives mises en place par les travailleurs de première ligne.

L'ONE transmet également des informations aux (futurs) parents via d'autres canaux médiatiques tels que les « Air de familles », et l'émission radio de Vivacité-RTBF « Appelez, on est là ».

LA DIFFUSION DES BROCHURES ET DÉPLIANTS

Nombres de brochures diffusées depuis 2006



1 302 789 brochures et dépliants ont été diffusés en 2011.

Ce chiffre important s'explique notamment par la multiplicité des canaux de distribution. En effet, que cela soit entre autre par le biais des TMS (en consultation, en visite à domicile, en animations collectives) et des professionnels des milieux d'accueil, ou via les bons de commande, les demandes téléphoniques et les commandes via internet, ces supports d'information suscitent toujours un grand intérêt.

Les différents partenaires comme les CPMS, les SPSE, les CLPS, les centres de planning familiaux, etc. participent également de façon très active à cette diffusion.

La variété des outils, en termes de style et de thématiques permet de toucher un public hétérogène. Chaque année, des brochures sont créées ou réadaptées afin de répondre au mieux aux différentes demandes et constituer ainsi des outils attractifs et efficaces de soutien à la parentalité.

LES NOUVEAUTÉS

A la demande des professionnels de terrain et des Conseillers pédiatres de l'ONE, la brochure « Vive les Vacances » a été réactualisée. Destinée aux parents, elle a pour objectif d'offrir des conseils utiles et de rappeler quelques règles élémentaires de prudence pour le bon déroulement des périodes de vacances.



« Vive les vacances »

« Vive les vacances » envisage les périodes de congé tout au long de l'année. Que cela soit des vacances chez soi ou ailleurs, la brochure aborde à travers 5 chapitres, le respect du rythme de l'enfant, les

préparatifs, la route des vacances, des règles de sécurité de base (plan d'eau, montagne) et enfin les précautions par rapport à certains désagréments possibles (intoxication alimentaire, coup de soleil, etc.).



« Moi aussi j'ai eu des poux »

C'est une problématique qui touche beaucoup de familles et les questions des parents à ce sujet sont nombreuses. Afin de mieux les soutenir dans la prévention et la lutte contre ce parasite, les TMS ainsi que les professionnels des milieux d'accueil souhaitent disposer d'un outil pratique.

La réalisation de cette nouvelle brochure s'est faite en partenariat avec des représentants de centres de Promotion de la Santé à l'École.

Au delà des informations qu'elle véhicule, la brochure a pour objectif de dédramatiser l'apparition des poux.

Très illustrée, la brochure est parsemée de conseils pratiques. Elle met l'accent sur les bons gestes de prévention et sur l'importance de traiter sans tarder lorsque la chevelure contient poux et lentes. Enfin, elle invite tous les acteurs concernés (parents, enfants, enseignants, professionnels de la santé, etc.) à oser en parler pour mieux agir ensemble dans le respect de chacun.

CAMPAGNE « QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR »



Plusieurs outils à destination des parents ont été développés pour répondre aux 3 objectifs de la task force environnement (pour en savoir plus sur cette task force, cf rapport d'activités 2010 de l'ONE), à savoir : la **sensibilisation à l'importance de la qualité de l'air, la proposition de gestes simples et des solutions alternatives, l'information sur le renouvellement de l'air.**

Le dépliant en 5 volets « Changeons d'air ! De l'air nouveau à la maison ! Des gestes simples à notre portée » sensibilise à l'importance de la qualité de l'air intérieur et propose des actions simples et des solutions alternatives pour améliorer/préserver la qualité de l'air intérieur. Cinq messages prioritaires ponctuent cet outil.



Une affiche, reprenant les mêmes messages que le dépliant, permet « en un coup d'œil », d'attirer l'attention sur les thématiques importantes en termes d'environnement intérieur.



Le film électrostatique « L'air de rien, changeons d'air » est un outil rappelant le message du renouvellement régulier de l'air intérieur à l'aide d'un support à apposer sur une fenêtre.



Le quizz « L'air intérieur en 10 questions » casse les idées préconçues sur la qualité de l'air intérieur, invite à la réflexion et apporte une réponse succincte aux questions posées.



La brochure spécifique sur le renouvellement de l'air « Renouvelons l'air. Mode d'emploi » fait la promotion du renouvellement de l'air et informe sur le «pourquoi ? » et le « comment ? » de cette action.

LES MODULES D'ANIMATION

Les différents outils d'animation de l'ONE sont mis à disposition des professionnels de terrain, principalement les TMS, qui souhaitent réaliser des animations collectives auprès de leurs publics : (futurs) parents et enfants. Les outils d'animation sont de deux types : les modules d'animation et le plus petit matériel : jeux, panneaux-thèmes, etc.

L'utilisation des outils, surtout les modules, s'articule autour de projets plus globaux mobilisant souvent d'autres partenaires et permettant ainsi, le développement d'un travail en réseau.

LA BULLE SENSORIELLE REVISITÉE

La *bulle sensorielle*, module destiné aux femmes enceintes et aux futurs parents, a été revue tant dans son contenu que sa forme en 2011. Auparavant centré sur l'éveil du fœtus in utero, le dispositif s'ouvre désormais à l'ensemble des étapes de la grossesse et même avant.

Ce module interactif aborde globalement les aspects suivants : les différentes étapes du développement de l'enfant, les besoins du futur bébé et de la maman, la préparation à l'accouchement, la rencontre avec le nouveau-né et le retour à la maison après la naissance.

LIGNE DU TEMPS DE LA BULLE SENSORIELLE

Tout commence à la période préconceptionnelle qui trouve désormais sa place en début de parcours interactif. Au travers de 15 panneaux modulables, le fil de la grossesse est abordé, étape par étape, jusqu'à la naissance et les premiers jours de vie de l'enfant.



S'y ajoutent 2 tentes « bulles » (les espaces « cocoon » et multimédia) ainsi qu'une série de modèles anatomiques en 3D, des écrans dvd et d'autres accessoires didactiques.

Au niveau des travailleurs de l'ONE, la « Bulle » a fait l'objet d'une présentation aux TMS (secteur des consultations prénatales, des services de liaison avec les maternités et des consultations pour enfants) durant le premier semestre 2011. Dès le second semestre 2011, la « Bulle » a commencé à être utilisée dans les différentes subrégions pour des animations sur le terrain.

AUDIOVISUEL, PRESSE ÉCRITE, INTERNET

AUDIOVISUEL

Depuis dix ans, «Air de familles», coproduit par l'ONE et la RTBF, ne cesse d'informer chaque semaine de nombreux parents. Ses messages ont été mensuellement relayés en radio par la chaîne «Vivacité» avec un vif succès et un large retour vers nos brochures. A noter qu'en dehors de ce cadre, un grand nombre de journalistes télé ou radio ont fait appel aux spécialistes de l'ONE pour éclairer tel ou tel sujet relatif à l'enfance et les interviewer.

Depuis la fin 2002 et le début de la coproduction ONE-RTBF « Air de familles », celle-ci a connu une belle évolution en atteignant dès l'abord 24 000 auditeurs par semaine. Outre la diffusion sur la RTBF, le programme est également diffusé sur les chaînes «Canal Zoom » et «Télé Bruxelles ».

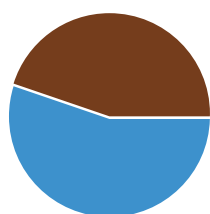
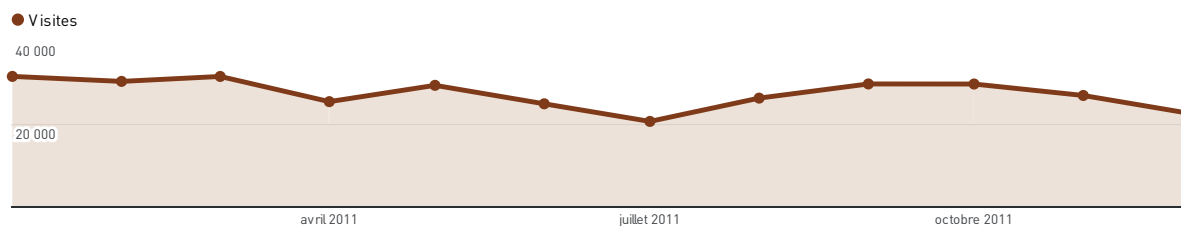
Plus de 40 « Air de familles » sont coproduits annuellement.

PRESSE ÉCRITE

Comme chaque année, « Air de familles » fut également relayé et enrichi d'une interview de spécialiste dans le supplément «Victoire» du journal « Le Soir » et sur le site de l'ONE, tandis que la presse écrite, au même titre que la presse audiovisuelle, est venue prendre avis à de nombreuses reprises, auprès des responsables de l'ONE ou de divers spécialistes de notre institution à propos de questions d'actualités relatives à l'enfance. Pour sa part, l'ONE a informé la presse de manière proactive, par le biais de communiqués de presse et de bulletins d'informations exposant les décisions les plus marquantes prises par son Conseil d'Administration.

INTERNET

Le site Internet de l'ONE (www.one.be) fonctionne selon le mode du « Content Management System ». Chaque département de l'ONE, chaque direction, chaque service l'alimente de façon constante d'informations neuves, sous le contrôle rédactionnel et formel du service Communication externe et avec l'aide d'un webmaster soucieux de mettre sans cesse le site à niveau afin de répondre aux nouvelles exigences de la technologie et du public.

Analyse du site *www.one.be*

■ 55,08% de nouveaux visiteurs
180 833 visites

■ 44,92% de visiteurs revenants
sur le site
147 497 visites

Visites : 328 330

Pages vues : 2 235 322

Pages/visite : 6,81

(moyen des pages consultées pendant 1 visite sur le site)

Source : Google Analytics - du 1 janvier 2011 au 31 décembre 2011

A LA RENCONTRE DES RÉALITÉS COMMUNALES...

En novembre 2011, l'ONE a commencé à rencontrer les autorités communales bruxelloises (Communes et CPAS).

Pourquoi organiser ces rencontres ? Pour nous présenter (missions, objectifs, valeurs, carnet d'adresses), leur proposer un inventaire de l'ONE (actions et impacts sur la population) au sein de leurs communes (secteurs Accueil et Accompagnement), prendre connaissance de leurs réalités, difficultés et projets ainsi qu'envisager avec elles les futures collaborations et les perspectives de développement de l'action en faveur des enfants et des familles.

Une démarche similaire est bien entendu envisagée pour la Wallonie, adaptée pour tenir compte du nombre beaucoup plus important d'entités communales.

Nous reviendrons plus longuement sur ces rencontres dans le rapport d'activités 2012.

LES CARNETS DE L'ONE

CARNET DES PARENTS

Dans le cadre de sa mission de soutien à la parentalité, l'ONE distribue, à l'attention des futurs parents, un carnet parental, intitulé « Devenir Parents ». Il est distribué annuellement à +/-70 000 exemplaires via les gynécologues privés, les TMS de consultations prénatales ONE, les milieux d'accueil 0-3 ans, les plannings familiaux, etc.

« Devenir Parents » apporte une série de réponses aux questions que les (futurs) parents se posent et accorde une place plus importante aux pères. Il reprend des informations relatives :

- à l'accompagnement préventif visant au bien-être de l'enfant,
- aux informations concernant l'éducation à la santé,
- à la responsabilité parentale et aux droits de l'enfant,
- aux différentes mesures et démarches entourant la naissance.



CARNET DE LA MÈRE

Le « Carnet de la Mère » est destiné à toutes les femmes enceintes, qu'elles soient suivies en consultations prénatales de l'ONE ou par un gynécologue privé.



Il est diffusé gratuitement par le médecin de la consultation ONE ou par le gynécologue privé et est un lien entre la future mère, son médecin et la structure où aura lieu l'accouchement.

Le Carnet se veut agréable à utiliser, lisible et aéré afin de favoriser le dialogue et rappeler à la future maman qu'elle n'est pas seule dans cette aventure. Tout au long du carnet, celle-ci est en effet invitée à noter ses impressions et à compléter certaines indications sur l'évolution de sa grossesse.

Quelques pages situées au centre du document sont destinées aux données médicales.

Le contenu a été légèrement amélioré au fil des années, des détails supplémentaires sur les différentes personnes qui interviennent dans le cadre d'une grossesse et le rôle des sages-femmes ainsi que la présentation du dépistage auditif en maternité ont notamment été intégrés.

CARNET DE L'ENFANT

Le « Carnet de l'enfant » de 0 à 12 ans a vu le jour en juillet 2000.

Il a remplacé le carnet du nourrisson dont l'usage était alors limité aux enfants de 0 à 6 ans, utilisateurs des services de l'ONE.

Ayant acquis le statut officiel de carnet de santé, il est diffusé principalement à partir des maternités et est attribué à tous les enfants nés et/ou résidants au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conçu et régulièrement mis à jour par l'ONE en concertation étroite avec la médecine scolaire (IMS puis PSE), il est appelé à remplir de multiples fonctions.

Il est un outil de liaison entre les professionnels chargés du suivi de la santé de l'enfant en ce compris lors de son entrée en milieu scolaire; il favorise les échanges entre ceux-ci et les parents qui en sont les dépositaires; il est également un outil de promotion à la santé et constitue un véritable carnet de bord permettant le suivi de l'évolution du bébé à des âges-clés. De nombreux espaces ont été prévus à l'intention des parents pour y inscrire leurs observations, notes, commentaires.

Dès sa mise en route, les responsables du programme de vaccination au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont choisi d'utiliser le carnet pour diffuser les messages relatifs aux vaccinations recommandées et en permettre la gratuité d'accès.

Document évolutif à usages multiples, le « Carnet de l'enfant » constitue, avec le « Carnet de la mère » et le « Carnet des parents », l'un des trois outils confiés aux parents dans le cadre d'une politique intégrant plus largement la dimension de soutien à la parentalité.



4. L'INCLUSION DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP : PREMIER BILAN DE LA TASK FORCE HANDICAP

Donner une place à chacun et tous les enfants et leur famille dans tous leurs lieux de vie.

Depuis octobre 2010, un projet transversal, appelé Task force handicap, concernant l'ensemble des départements ONE (pour en savoir plus sur les Task force, cf p. 10), a été développé à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'objectif de ce projet est d'effectuer un état des lieux de la situation rencontrée par les familles confrontées au handicap en FWB, de faire le point sur les initiatives pertinentes déjà existantes et susceptibles de leur apporter un soutien. L'enjeu est de proposer des orientations en matière de politique générale de l'institution pour l'accompagnement des familles concernées.

Parmi les objectifs intermédiaires, la TF handicap s'est fixé :

- d'élaborer des outils et des dispositifs pour accompagner les familles ou les professionnels qui accueillent les familles dans les milieux d'accueil ou tout service proposé par l'Office, tout en gardant une approche de service public universel ;
- d'établir et/ou consolider des partenariats avec les institutions référentes en matière de handicap en FWB ;
- d'informer et de sensibiliser à la place à accorder à tous dans l'ensemble des services offerts par l'institution et de manière plus générale, dans la société.

Les actions poursuivies en 2011 furent les suivantes :

Au niveau de la réflexion d'ensemble :

- Travail de fond, avec les agents ONE impliqués dans les milieux d'accueil, sur les balises nécessaires pour viser des lieux d'accueil inclusifs
- Interventions diverses afin de faire connaître les travaux en cours et d'informer et sensibiliser à l'accueil de tous : colloques nationaux et internationaux, collaborations rédactionnelles / organisations de journées de sensibilisation en FWB
- Poursuite des travaux du groupe TF (avis au sujet du handicap, pilotage et gestion de l'ensemble des travaux menés, etc.) Au niveau de l'élaboration de propositions d'orientations en matière de politique générale :
- Mise sur pied d'une recherche-action. Celle-ci vise à connaître les besoins et les attentes de familles et avoir une meilleure perception des problématiques rencontrées par les familles et des professionnels qui leur offrent des services.

- Une partie commune aux 3 institutions partenaires (ONE, AWIPH, Phare) : Qui sont les enfants en situation de handicap ? Combien sont-ils ? Où sont-ils ? Qui est auprès de la famille ? Quel accès ont-ils aux services offerts par l'ONE ?, etc.
 - Une partie théorique : détermination d'un cadre conceptuel et d'une méthodologie de recherche
 - Une partie quantitative : des travaux ont été engagés pour recueillir les données disponibles dans chacune des institutions
 - Une partie qualitative : mise au point d'une méthodologie pour réaliser une enquête en trois phases auprès des familles (0-3 ans, 3-6 ans, 6-12 ans). Objectif : écouter ce que les familles ont à dire : Quelles attentes et quels besoins d'accompagnement de la part des familles ?
- Une partie qui ne concerne que l'ONE : mise au point de groupes de travail « tranche de vie » composés d'acteurs locaux (agents ONE, institutions partenaires, familles, etc.)
→ objectif : les rassembler et partager leurs pratiques par rapport aux difficultés rencontrées sur le terrain et l'accompagnement proposé aux familles.

Au niveau des collaborations institutionnelles :

- Intensification de la collaboration avec l'AWIPH ; groupes de travail thématiques, accompagnement subrégional dans le cadre des projets initiatives spécifiques petite enfance
- Signature d'un protocole d'accord de collaboration avec Phare (Région Bruxelles Capitale) : mise en place d'actions communes avec les agents des 2 institutions (cf encadré p. 109)
- Poursuite des actions FSE traduites par un soutien financier à des services visant l'inclusion (plusieurs projets soutenus et accompagnés en FWB).

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE L'ONE ET PHARE

Le 28 septembre 2011, l'ONE et PHARE (l'administration bruxelloise de l'aide aux personnes handicapées) ont signé un protocole d'accord.

Ce partenariat vise à renforcer le travail effectué par les deux institutions dans tous les lieux de vie au bénéfice des enfants en situation de handicap et de leur famille (milieux d'accueil, consultations pour enfants, lieux de rencontre enfants-parents, accueil extrascolaire, etc.).

L'ONE et PHARE vont en effet mobiliser leurs ressources en termes de recherche, d'information et de formation de leurs professionnels. Ils veilleront aussi à accompagner les acteurs de terrain qui rencontrent au quotidien les enfants en situation de handicap et leur famille.

L'enjeu de cette collaboration est de parvenir à une société plus juste et équitable pour tous.

En juin 2010, un protocole d'accord avait également été signé entre l'ONE et l'AWIPH (cf rapport d'activités 2010 de l'ONE).

5. LA SANTÉ À L'ONE : ACTIVITÉS DE PROTECTION PRÉ, PÉRI ET POST NATALES

Les activités médicales préventives de l'ONE conçues et réalisées à l'intention des femmes enceintes et des nourrissons, sont inscrites dans des programmes de santé publique bien codifiés et constituent l'un des piliers de l'action de l'ONE.

Les activités médicales préventives de l'ONE conçues et réalisées à l'intention des femmes enceintes et des nourrissons, sont inscrites dans des programmes de santé publique bien codifiés et constituent l'un des piliers de l'action de l'ONE.

Ces programmes de santé sont le fruit d'un travail collectif. Ils sont conçus, monitorés et évalués par les Collèges des Conseillers médicaux pédiatres et gynécologues (cf p. 20) et par la Direction médicale avec la collaboration de la BDMS (cf p. 101) et de la Direction Etudes et Stratégies et enrichis de l'expérience des professionnels de terrain et de l'administration.

Ce volet médical préventif trouve sa place dans un système de santé plus vaste dont l'organisation à l'échelon national, implique différents niveaux de responsabilité répartis à l'échelon du Fédéral, des Communautés et des Régions.

Dans ce contexte, l'ONE développe ses programmes de santé sur base des lignes directrices, indications et recommandations des différentes instances concernées.

L'ensemble des informations relatives à la santé (au sens large) sont transmises aux (futurs) parents par l'entremise de brochures, animations, émissions radio, capsules vidéo, etc. (cf p. 103).

DIFFÉRENTS ACTEURS DES POLITIQUES DE SANTÉ

L'ONE est représenté au Conseil Supérieur de Promotion à la Santé (CSPS), organe d'avis du Gouvernement de la FWB qui propose notamment des axes prioritaires et des stratégies en matière de promotion de la santé et de médecine préventive.

A titre d'exemple, c'est dans le cadre du programme quinquennal du CSPS que le programme de dépistage néonatal de la surdit  a été initié (cf supra).

La Cellule **PROVAC**¹ et le **CCIV** (Comité de Concertation Intersectoriel vaccination) constituent également des partenaires incontournables dans le développement et le suivi du programme de couverture vaccinale en FWB.

Au niveau fédéral, le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) est l'organe d'avis scientifique du Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et environnement pour toutes questions relatives à la santé publique. L'ONE est en contact avec cette instance pour toutes les matières relatives aux normes en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire.

LA SANTÉ : UNE MATIÈRE TRANSVERSALE À L'ONE

Dans l'exercice des missions de protection de la santé pré, péri et post natale, l'Office de la Naissance et de l'Enfance collabore avec de nombreux professionnels de la petite enfance, appelés à travailler en équipes.

Ces activités constituent des matières transversales, elles concernent en effet tant les secteurs de l'Accompagnement que de l'Accueil, même si elles y sont déclinées de façons spécifiques.

Dans les milieux d'accueil, la promotion de la santé vise non seulement l'enfant y séjournant mais aussi l'ensemble de la collectivité partageant un même espace.

Les normes en la matière sont abordées de façon très complète dans l'ouvrage de référence « **La santé dans les milieux d'accueil** ».

¹ Provac est une association interuniversitaire (ULB, UCL, ULG) qui apporte, depuis une vingtaine d'années, ses compétences à l'organisation d'un programme structuré de vaccination au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Cellule vaccination de la Direction générale de la santé et Provac coordonnent le programme de vaccination au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce programme mobilise les différents intervenants de la vaccination autour d'objectifs communs en vue de protéger au mieux la population des maladies évitables par la vaccination.



Une **recherche-action** est menée actuellement concernant le suivi médical préventif dans les milieux d'accueil. Selon les milieux d'accueil et selon le choix des parents, le type de suivi médical peut connaître des modalités assez diversifiées. La recherche-action confiée à un « Référent santé en milieu d'accueil » devra aboutir à la proposition de recommandations pratiques en la matière. Celles-ci doivent contribuer à mener adéquatement dans les milieux d'accueil et de façon équilibrée, des actions de promotion à la santé et de suivi de celle-ci.

Chaque année, plus de 900 médecins contribuent au suivi de la santé du public fréquentant les structures préventives de l'ONE (consultations et milieux d'accueil).

La majorité d'entre eux ont une formation de médecins généralistes (78%), près de 17% sont des pédiatres et 5% sont des gynécologues et sages-femmes.

Parmi ces médecins, on dénombre environ 64% de femmes et 36% d'hommes.

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ



Une attention toute particulière est également accordée à la formation des médecins mais aussi à celle des professionnels travaillant en équipe avec eux.

L'information des médecins se réalise notamment au travers de l'**Info ONE spécial médecin** (cette publication paraît entre 3 à 5 fois par an et est diffusée à 1 200 exemplaires).

LA FORMATION DES MÉDECINS

La formation et l'information continue des médecins constituent le fer de lance d'une politique de médecine préventive en petite enfance de qualité. Ceci explique l'attention et les efforts accordés à la mise sur pied d'un programme de formation des médecins diversifié, adapté aux spécificités de l'ONE et des médecins qui y collaborent.

Ce programme comprend :

- Une formation à l'entrée
- Une formation continuée s'articulant autour de réunions, de modules de formation spécifiques (maltraitance, alimentation, etc.)
- La plate-forme de formation en ligne « Excellencis-one »
- La formation des TMS et des coordonnatrices (cf p. 54)

LA PLATE-FORME DE FORMATION EN LIGNE « EXCELLENCIS-ONE »

La plate-forme de formation en ligne « Excellencis-one » est un outil de formation/information en ligne conçu prioritairement à l'intention des médecins prestataires de l'ONE.

En 2007, faisant suite à une large étude consacrée aux besoins de formation de ses médecins, l'ONE a fait l'acquisition d'une plate-forme de formation en ligne, déjà bien rodée auprès d'un large public de médecins et a acquis les droits d'exploitation autonome de celle-ci.

En 2011, 738 utilisateurs (généraliste, pédiatre et étudiant en dernière année) s'y sont inscrits.



LES PROGRAMMES PRIORITAIRES DE SANTÉ PRÉVENTIVE

Les médecins qui ont choisi de collaborer avec l'ONE s'inscrivent dans un projet de santé publique dont les programmes de base sont explicités dans : « Le Guide de la Consultation prénatale » pour ce qui concerne le suivi prénatal et dans « Le Guide de médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant » pour ce qui relève du suivi du nourrisson.

Ces ouvrages de référence identifient et décrivent, y compris du point de vue opérationnel, les programmes prioritaires de santé menés au bénéfice des publics fréquentant les structures préventives de l'ONE.

PROGRAMMES DE SANTÉ

Les programmes prioritaires de santé préventive constituent le contenu de base des consultations pour enfants.

Ils comprennent :

- 1) La promotion de l'allaitement maternel
- 2) La promotion d'une alimentation saine et la prévention de l'obésité
- 3) La prévention de la mort subite du nourrisson
- 4) La promotion de la vaccination
- 5) La prévention de l'allergie
- 6) La surveillance du développement psychomoteur et du langage
- 7) Le dépistage des troubles visuels
- 8) Le dépistage néonatal de la surdité
- 9) La prévention des traumatismes de la vie courante (accidents domestiques)
- 10) La promotion de la santé bucco-dentaire
- 11) Le soutien à la parentalité
- 12) Dans le cadre de l'examen clinique lors des visites en consultation, une attention est également portée au développement orthopédique (particulièrement le dépistage de la luxation congénitale de la hanche), le dépistage des pathologies génito-urinaires (dans lesquelles une attention particulière est apportée à la prévention des mutilations sexuelles dans les populations à risque), à l'auscultation cardio-pulmonaire, à l'apparition de surdité secondaire, à répondre aux inquiétudes des parents, les difficultés de sommeil, les difficultés alimentaires, les colères, l'apprentissage des limites et des repères, ainsi qu'aux multiples questions en lien avec les possibles toxicités environnementales.
- 13) Des activités ciblées sur des populations à risque sont également réalisées en collaboration avec des organismes spécialisés dans le domaine : le dépistage du saturnisme, de la tuberculose, l'apparition de signes de retrait relationnel. Un suivi renforcé est proposé lors de suspicion de handicap, de difficultés parentales (dépression, alcoolisme, toxicomanie, isolement,...).

Depuis 2007, une importante réflexion est menée sur l'intérêt de la consultation préconceptionnelle. Un premier colloque international fut organisé dans ce cadre fin 2010, à l'initiative de l'ONE. Diverses recommandations en la matière furent adressées aux politiques et professionnels concernés.

Une brochure de formation sur la santé préconceptionnelle à l'intention des professionnels, médecins généralistes, sages-femmes, TMS, gynécologues, pédiatres fut éditée en 2011.

Le suivi de la santé depuis le désir d'enfant (consultation préconceptionnelle), tout au long de la grossesse et de l'accouchement et du développement de l'enfant constitue un enjeu majeur de santé publique. Dans ce cadre, dans un contexte de budgets serrés et de la difficulté à recruter des médecins, l'ONE doit veiller à coordonner l'ensemble de ces actions afin d'utiliser au mieux, au bénéfice des familles et des enfants, les ressources allouées à cet effet par les pouvoirs publics, en tenant particulièrement compte des besoins spécifiques des populations en situation de fragilité, de vulnérabilité.



MAIS ENCORE ...

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DANS LE CHAMP SOCIO-ÉDUCATIF

Le 26 juin 2011, au terme d'un cycle de trois séminaires, la Direction générale de l'Aide à la Jeunesse, l'Office de la Naissance et de l'Enfance et le Délégué Général aux Droits de l'Enfant ont présenté à la presse leur rapport final, intitulé « Comment contribuer à la réduction des inégalités sociales dans le champ socio-éducatif ? Problématisation et recommandations ».

Sous forme de recommandations aux décideurs politiques, deux grandes priorités ont été mises en avant :

- la nécessité d'investir massivement dans la petite enfance pour combattre la pauvreté
- l'indispensable travail en réseau en permettant d'améliorer le travail de partenariat et de synergie entre les dispositifs sociaux qui existent.

S'agissant de rendre effectif, pour tous les enfants et leur famille, le droit à un accueil et à des services éducatifs rétablissant une réelle égalité des chances, Myriam Sommer, qui fut jusqu'en septembre 2010 la Responsable de la Direction Etudes et Stratégies de l'ONE, rappela une « *tendance lourde* » constatable partout en FWB : plus une commune est riche, plus il y a de services à la disposition des familles ; plus une commune est pauvre (revenu moyen, taux de chômage), moins il y a de crèches, d'accueillants à domicile, de haltes-accueil. Dans la pénurie généralisée de places d'accueil, « *il est bouleversant de constater que l'accueil n'est pas accessible aux enfants de milieux défavorisés* », poursuit Myriam Sommer.

20 ANS DE L'ONE ADOPTION

Le 2 décembre 2011, le Service ONE Adoption fêtait ses 20 ans à l'Espace Delvaux à Watermael-Boitsfort avec deux temps forts lancés par un espace d'écoute et de réflexion avec les professionnels et partenaires du champ de l'adoption. Plus tard, un moment plus festif a réuni les enfants, les parents adoptifs, les professionnels et les partenaires autour d'un cocktail dinatoire avec animations musicales.

Cet anniversaire fut l'occasion de s'interroger sur l'adoption au cœur des transformations de la filiation, sur la singularité de toute histoire d'adoption et enfin sur le désir de l'enfant qui se fait attendre.

Étant donné la proximité du Service ONE Adoption avec des réalités sociales en évolution constante, il convient sans cesse d'adapter sa méthode de travail et de remettre en question sa pratique.

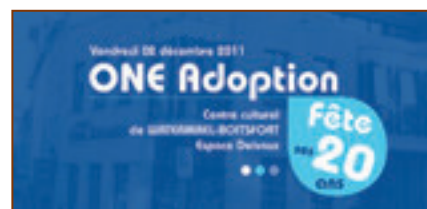


En regard de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, l'exercice des droits culturels, qui permet à chacun d'être maître et acteur de son existence, est « *gravement compromis* », souligna à son tour Liliane Baudart, Directrice générale de l'Aide à la Jeunesse. « *L'enjeu est d'articuler ces droits culturels et sociaux, d'organiser des transversalités positives, de se tenir à l'intersection de plusieurs champs* ».

Cela nécessite de revoir ses pratiques. « *Le travail en réseau, c'est l'affaire de tous mais singulièrement des pouvoirs publics* », ajoute Mme Baudart.

« *L'invention de modes de financement conjoints, structurellement organisés, permettrait certainement aux expériences d'articulations et de réseaux de se développer* ».

Dans ce contexte de mise en réseau, il serait intéressant d'élaborer une charte qui aurait pour objet la lutte contre les inégalités sociales, qui serait proposée à tous les acteurs institutionnels ou professionnels impliqués dans la relation d'aide et dont l'axe central serait d'avoir un regard différent sur les publics précarisés, indique encore le rapport.



En termes d'évolution, notons par exemple la loi du 18 mai 2006 qui ouvre l'adoption aux couples du même sexe. Sabrina Martin, Responsable du Service, tend à intégrer cette réalité nouvelle à la démarche d'ONE Adoption, sans pour autant faire défaut au concept d'équité cher à l'Office : « *Nous réalisons une vingtaine d'adoptions par an, et connaissons depuis toujours une demande disproportionnée par rapport au nombre d'enfants 'adoptables'* ».

Une deuxième évolution importante concerne la recherche par les candidats de « l'enfant idéal ». En effet, les candidats à l'adoption tendent de plus en plus à rechercher un enfant qui répond tout d'abord aux meilleures conditions de santé possible à long terme.

Cependant, précise Géraldine Moisse, psychologue dans le service : « Cela pose bon nombre de questions éthiques, et notamment jusqu'où on peut aller dans la vérification de l'état de santé de l'enfant pour satisfaire la demande du couple. Le Comité d'éthique de l'ONE travaille actuellement à définir des examens de santé minima, mais les parents se projettent souvent dans l'avenir en matière de santé de leur enfant et espèrent donc qu'on leur fournisse des garanties à long terme, ce qui est impossible sur un plan concret.

Nous pouvons seulement leur permettre d'intégrer à leur structure familiale un enfant en bon état de santé au moment de l'adoption et adjoindre au processus une série de recommandations pour qu'il évolue au mieux ».

En terme de profil des candidats à l'adoption, le service observe une vraie diversité des publics (socio-économique, ethnique, culturelle, etc.), à tous les niveaux, tant du côté des parents naturels (de 16 à 40 ans) que du côté des candidats adoptants.

Après 20 années de fonctionnement, ONE Adoption a connu bien des évolutions et reste, résolument tourné vers l'avenir, l'enfant et les familles sous leurs multiples formes.

« TRAJECTOIRES D'ENFANCE : UNE DÉCENNIE À ORGANISER ... »



Quels sont les services à développer pour répondre aux besoins des enfants ? Sur base de quelles réalités familiales ? En fonction de quels partenariats ?

Toutes ces questions et bien d'autres ont été abordées lors d'une journée de réflexion qui s'est tenue **le 22 novembre 2011** à Namur à l'occasion des 10 ans du Conseil d'avis de l'ONE dans le cadre du lancement des États généraux de la petite enfance prévus par le Contrat de gestion 2008-2012 de l'Office.

Le président de l'ONE, **Mr Georges Bovy**, introduisit cette journée en rappelant qu'il y a dix ans, « ce fut le *Ministre Nollet qui institua un Conseil d'avis à l'ONE dans la mouvance de la réforme de l'Institution* ». Le Conseil d'avis est en effet une réponse institutionnelle à la volonté exprimée par l'ensemble des différents acteurs de la petite enfance d'être associé au processus décisionnel et politique concernant leur domaine d'activité.

Le Conseil d'avis accompagne le Conseil d'Administration, instance dirigeante de l'Office, par sa réflexion et ses questionnements. Cela se traduit notamment par la présence comme invité du Président du Conseil d'avis au CA de l'ONE.

Mais au-delà de cette présence, Mr Georges Bovy indiqua que « *c'est la richesse de l'apport des avis émis qui contribuent incontestablement à appuyer ou orienter les décisions du CA. Exemple : le dernier avis concernant l'article 114 du Contrat de gestion relatif aux formations initiales et aux passerelles dans le secteur de l'accueil.* »

Le Ministre de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Conseil d'Administration de l'ONE sont les destinataires des avis rendus par le Conseil d'avis en réponse à leur demande ou d'initiative.

La publicité des avis s'organise de façon coutumière depuis 2002 au travers du rapport annuel d'activités de l'ONE ainsi que via le site de l'ONE depuis 2008.

Le Conseil d'avis, composé d'une trentaine de membres, a pour mission de fournir des avis consultatifs concernant des questions relatives à la politique de l'enfance, de sa propre initiative ou à la demande du Ministre ou de l'ONE.

Les représentants au Conseil d'avis sont tous issus du monde de l'enfance : interlocuteurs sociaux, pouvoirs organisateurs publics et privés, accueillants à domicile, opérateurs de formations, comités subrégionaux de l'ONE.

Mr Georges Bovy indiqua également qu'en septembre 2003, Philippe Andrienne fut élu à la présidence du Conseil. Depuis ce moment, « *il (Philippe Andrienne) s'attela à faire évoluer le travail vers plus d'efficacité et une meilleure coordination des actions.*

Ses qualités humaines et son sens de la concertation et de l'organisation ont certainement été à la base de la qualité des travaux du Conseil d'avis ».

Le président du Conseil d'avis, **Mr Philippe Andrianne**, intervint à son tour en début de matinée en resituant notamment la volonté politique d'il y a dix ans visant à créer le Conseil d'avis. En effet, pour le Ministre de tutelle de l'époque, ce Conseil « *était investi de la mission d'assurer au sein de l'ONE une représentation et une concertation des acteurs collectifs*. Il poursuivait en précisant que ce Conseil « est appelé à être une Chambre de réflexion, de débat et de propositions, où seront traités des problèmes de fond exigeant une démarche d'analyse en commun, intégrant les contraintes réciproques de chacun et la mobilisation de moyens à plus long terme ».

La création du Conseil d'avis participe « d'une volonté de prendre en compte la transformation des pratiques et des exigences dans le secteur de l'accueil de l'enfance », rappelait encore le Ministre de l'Enfance de l'époque.

Au départ, la majorité des avis du Conseil d'avis provenaient essentiellement d'initiatives propres au Conseil. Au fil du temps, les sollicitations se sont multipliées et ont progressivement atteint une nouvelle forme de collaboration avec les Ministres de tutelle successifs, le Conseil d'Administration puis les organes de direction opérationnelle (cf rapport d'activités 2009 de l'ONE).

D'autre part, et grâce à l'intégration du Conseil au sein des instances de l'ONE, les résultats des travaux internes des différentes directions sont proposés au Conseil, afin de recueillir ses réactions et propositions. Cela participe à la réflexion globale de l'ONE sur ses actions, brochures professionnelles, rapports d'activités et permet ainsi au Conseil d'avis de renvoyer des propositions d'adaptation.

C'est dans le cadre de cette collaboration aux activités de l'ONE que s'inscrivit cette journée du 22 novembre.

Loin de vouloir créer un événement anniversaire mettant en avant ses actions, le Conseil a voulu profiter de cette symbolique décennale pour impulser une entrée en matière des Etats Généraux de l'Enfance, prévus en 2012 dans le Contrat de gestion, avec un prisme dépassant les questions opérationnelles quotidiennes.

A l'aube de la réflexion initiant le futur Contrat de gestion, il parut en effet important de réfléchir d'abord à l'évolution des familles, aux besoins des enfants et au devenir des partenariats publics et associatifs pour la décennie qui vient.

Le monde bouge, les familles changent, les besoins des enfants évoluent, les défis futurs seront à relever par l'ONE au service de l'enfance. Et l'ONE est historiquement inscrite dans un partenariat assez unique entre une instance administrative, des structures publiques et le monde associatif, partenaires historiques des actions en faveur de l'enfance.

C'est pourquoi cette journée s'est centrée notamment sur l'évolution du volontariat et des associations, qui conditionnent une partie importante des actions sur le terrain, que ce soit au niveau des prestations de service dans l'accueil, de l'engagement volontaire au niveau de l'accompagnement de plus en plus multiforme ou de la participation volontaire dans une instance d'avis.

Invité à prendre part à cette journée, le Ministre de l'Enfance, **Mr Jean-Marc Nollet** souligna notamment le travail remarquable accompli par le Conseil d'avis et l'importance de la réforme réussie de l'ONE qui constitue un modèle de bonne gouvernance. « *Les institutions publiques sont souvent remises en question pour leur efficacité. Pourtant, l'ONE a connu une véritable révolution copernicienne et su adapter son modèle d'organisation : un CA réduit et efficace, un Ministre qui respecte l'autonomie de l'ONE et un Conseil d'avis qui accompagne le CA en tant qu'instance d'avis mais ne se substitue pas à lui.* ».

Enfin, **Mr Benoît Parmentier**, Administrateur Général de l'ONE, conclut cette journée en rappelant que celle-ci s'inscrivait pleinement dans la continuité et la perspective des défis futurs à relever par l'ONE au service de l'enfance. Il indiqua que cette journée constitue le point de départ d'un processus continu et volontariste de mise en perspective des besoins des enfants et des familles tenant compte des réalités et contraintes budgétaires de la FWB.

Mr Benoît Parmentier lança donc officiellement les Etats généraux à la suite de cette journée (cf supra).

Au cours de ces 10 années de débats sans tabous entre représentants des acteurs de l'enfance issus d'horizons différents, **54 avis** ont été rendus (d'initiative ou à la demande du Ministre ou de l'ONE) constituant la colonne vertébrale de l'ensemble du travail réalisé par le Conseil d'avis (Le travail du Conseil ne peut toutefois être réduit au nombre d'avis rendus. Le temps de travail nécessaire pour se positionner sur un certain nombre de dossiers suppose souvent de longues heures de préparation et de débat, ainsi que l'audition d'experts).

Le **respect de la mission de service public** (accessibilité, universalité), le **développement des partenariats** (Avis 2001/7, Avis 2003/3, Avis 2004/01, Avis 2007/3), et le **refus de marchandisation du secteur de l'enfance** (Avis 2005/01, Avis 2006/04, Avis 2008/01) forment le ciment de la réflexion du Conseil d'avis qui, durant 10 ans, a mis le focus principalement sur la Mission Accueil de l'ONE (ceci s'explique en partie par la composition du Conseil d'avis - de nombreux membres étant issus de la sphère de l'accueil des enfants - mais surtout par l'urgence des besoins et l'importante évolution du secteur au cours de cette décennie).

L'Office de la Naissance et de l'Enfance a décidé d'organiser un cycle de trois séminaires exploratoires (29 février 2012, 12 mars 2012, 27 mars 2012) afin de préparer les Etats généraux de l'enfance (EGE) 2012.

Les trois journées partiront de la réflexion commune : « Comment favoriser le développement de l'enfant comme « Sujet » ? » à partir de trois déclinaisons.

Afin d'optimiser les travaux, l'ONE a pris le parti de limiter le nombre de participants de chaque séminaire à une quarantaine de personnes, invitées sur base de leur expérience, leurs connaissances, leur intérêt, leurs possibilités d'actions et de mobilisation.

Etant donné la limitation du nombre de participants aux trois séminaires, l'ONE a décidé de recueillir, via un espace web, les remarques et propositions des internautes sur chacune des questions qui seront abordées en séminaire.

Les conclusions et les recommandations des trois séminaires des Etats généraux de l'enfance seront exposées à l'occasion d'une journée de clôture qui aura lieu le 24 avril 2012 au Parlement de la FWB.

Lors de cette journée de clôture, les premiers résultats de la recherche sur le « Parcours des enfants âgés d'un an », qui englobe une enquête de satisfaction auprès des usagers, seront dévoilés. D'autres recherches seront également abordées comme l'étude en cours sur la formation initiale des professionnels et l'enquête de la Ligue des familles sur les besoins d'accueil des parents. Les options retenues par l'ONE suite à ces différents travaux et séminaires seront présentés.

Tous ces éléments de réflexions permettront de poser les jalons du prochain Contrat de gestion qui liera l'ONE, en termes d'objectifs et de moyens, au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la période 2013-2017.

Pour plus d'informations : www.one.be

L'ONE FÊTE SES VOLONTAIRES

Décrétée «Année européenne du volontariat» par les instances de l'Union Européenne, 2011 représenta pour l'ONE une véritable «année plate-forme», un carrefour de colloques, de cycles de conférences, d'échanges et de rencontres, de projets qui se finalisent.

On ne saurait s'en étonner : depuis sa création, l'Office de la Naissance et de l'Enfance fait largement appel aux services de ceux que l'on désigne encore communément sous le nom de «bénévoles».

Plus de 4 400 volontaires donnent ainsi de leur temps aux familles dans le cadre des consultations de l'ONE. Regroupés au sein d'un «comité», ils travaillent en équipe avec le médecin et le travailleur médico-social et sont responsables de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion financière de la consultation. Des formations spéciales leur sont régulièrement proposées et un « Guide pratique» a été conçu par l'ONE à leur usage.

Par ailleurs, plus de la moitié des équipes des écoles de devoirs (EDD) reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles est constituée de volontaires. Ceux-ci aident des enfants en difficulté en les soutenant dans leur parcours scolaire et citoyen. Outre des formations spécifiques à leur activité, un « Guide » leur est également destiné, réalisé en collaboration avec deux organismes : **Volont'R** et **l'Association pour le Volontariat**.

Un groupe de travail composé de représentants des secteurs des EDD et du volontariat s'est constitué fin 2010 à l'initiative de l'ONE.

Les réflexions ont abouti à la publication en décembre d'un outil : « *Les volontaires, acteurs essentiels des écoles de devoirs* ». Cette brochure a pour objectif d'informer et de guider les personnes intéressées par le volontariat en école de devoirs ainsi que les responsables d'écoles de devoirs. On y trouve une myriade d'informations utiles et de témoignages, ainsi que tous les aspects pratiques, administratifs et juridiques de la fonction.

Cette année fut aussi celle de la mise en place d'une collaboration étroite avec la Direction générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du Comité d'Orientation de l'année européenne du volontariat. Ce fut l'occasion de participer au lancement d'un appel à projet, à l'organisation de deux conférences, à l'exposition de la plateforme francophone du volontariat « Toi+Moi+Nous ... 52 portraits de volontaires en mouvement », etc.

Plus que jamais, l'ONE entend développer le recrutement, l'encadrement et la formation de ceux qui le rejoignent à titre bénévole et contribuent ainsi à soutenir au quotidien les familles et les enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le 20 octobre 2011, une grande Journée des Volontaires (en consultations) s'est tenue au Palais des Beaux-Arts de Charleroi. Cet événement a rassemblé près de mille personnes.

Au terme d'un mot de bienvenue adressé à l'assistance par M. Georges Bovy, Président de l'ONE, et par M. Benoît Parmentier, Administrateur Général, une série d'exposés de grand intérêt furent proposés au public durant la matinée.

Le Dr Marie-Christine Mauroy, Directrice médicale de l'ONE, a ainsi présenté « l'effet de la bienveillance sur le cerveau de l'enfant », tandis que M. Guy Fransolet, Directeur des consultations et visites à domicile évoquait « La formation des bénévoles et la réforme des consultations ».

Les ont suivi à la tribune un expert du BIEF¹, qui évoqua « L'intérêt de l'évaluation » puis Jean-Luc Agosti, Directeur Général du Département de l'Accompagnement, venu exposer aux participants « La réforme des consultations prénatales ».

Enfin, M. Laurent Monniez, chef de cabinet du Ministre de l'Enfance, M. Jean-Marc Nollet, est venu conclure cette agréable journée.



ACTIONS DE PROMOTION DU RÔLE DES VOLONTAIRES EN CONSULTATION

D'autres actions ont été mises en œuvre par l'Office, tout au long de l'année 2011, pour soutenir et promouvoir le rôle des volontaires en consultation :

- participation au comité d'orientation de l'Année européenne du volontariat au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la plate-forme francophone du volontariat ;
- participation au colloque «au cœur du volontariat, entre motivation et gestion», colloque qui a apporté un éclairage sur « qui sont les volontaires de gestion ? » et a permis à l'Office d'affiner ses stratégies de recrutement des volontaires ;
- participation, en collaboration avec d'autres services de l'Office, à plusieurs salons du volontariat ou tournés vers les volontaires ;
- quelques volontaires de l'ONE ont été choisis pour être photographiés comme modèle pour l'exposition : «toi+ moi + nous ...52 portraits de volontaires». Cette exposition, spécialement mise sur pied pour l'année du volontariat, a été itinérante tout au long de 2011 au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- **renforcement des actions transversales entre le secteur de l'accueil et celui des consultations notamment via des participations communes aux 4 points repris ci-dessus.**

Un effort est fait par l'AC et les ASR pour orienter les personnes désirant devenir volontaire vers les consultations proches de leur domicile afin de permettre des liens intergénérationnels et une vie de quartier chaleureuse.

¹ Le BIEF est une société de conseil et d'intervention composée d'une vingtaine de spécialistes qui travaillent dans le champ de l'éducation, de la formation, et de la gestion de projets.

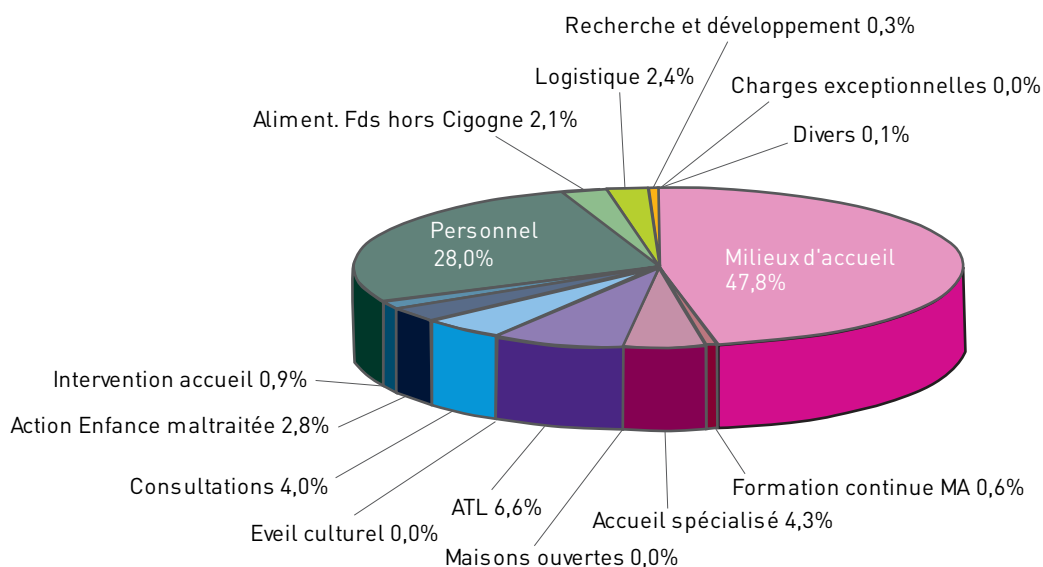
BUDGET ET RÉFÉRENCES LÉGALES

1. BUDGET

RÉPARTITION DES DÉPENSES DU BUDGET ORDINAIRE 2011

	€	%
SUBVENTIONS	155 240 975	66,1%
Milieus d'accueil	122 826 430	47,8%
Milieus d'accueil budget ordinaire	99 070 100	38,5%
Subside Fonds de Solidarité 1	2 943 230	1,1%
Alimentation Fonds de Solidarité 2	0	0,0%
Alimentation fonds Plan Cigogne 2	20 813 100	8,1%
Formation continue Milieux d'accueil	1 474 347	0,6%
Accueil spécialisé	10 973 531	4,3%
Maisons ouvertes (lieux de rencontre enfants et parents)	111 792	0,0%
Accueil Temps Libre	17 070 726	6,6%
Eveil culturel	47 540	0,0%
Consultations	10 404 552	4,0%
Action enfance maltraitée	7 079 956	2,8%
Intervention accueil	2 358 888	0,9%
Personnel	72 070 488	28,0%
Alimentation des Fonds hors Cigogne	5 312 842	2,1%
Logistique, investissements, services et biens divers	6 218 013	2,4%
Recherches et développement (Etudes, Formations, Education à la santé, Conseillers médicaux, Bibliothèque)	794 778	0,3%
Divers	237 603	0,1%
Charges exceptionnelles	47 337	0,02%
DÉPENSES TOTALES	257 028 823	100,0%

DÉPENSES 2011 – BUDGET ORDINAIRE



2. RÉFÉRENCES LÉGALES DES ACTIVITÉS DE L'ONE

STRUCTURES ONE

1. Décret du 17/07/2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé « ONE ».
2. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29/05/2008 portant approbation du Contrat de gestion de l'ONE : 2008–2012.
3. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27/03/2003 relatif à la composition du Conseil d'avis créé par l'article 22 du décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé « ONE ».
4. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19/05/2004 approuvant le règlement organique de l'Office de la Naissance et de l'Enfance.
5. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16/06/2004 portant approbation du règlement d'ordre intérieur du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

ACCUEIL

MILIEUX D'ACCUEIL

1. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27/02/2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil.
2. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17/09/2003 relatif aux cas de force majeure et circonstances exceptionnelles visés à l'article 71 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil.
3. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 05/05/2004 relatif à la reconnaissance des formations et qualifications du personnel des milieux d'accueil prévue par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil.
4. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1/12/2006 fixant les barèmes de référence pour l'octroi de subventions aux milieux d'accueil de la petite enfance.
5. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19/07/2007 portant approbation des modalités fixées par l'ONE en vertu de l'article 18 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil.

MILIEUX D'ACCUEIL SPÉCIALISÉ

1. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 avril 2009 portant réglementation

générale et fixant les modalités de subventionnement des milieux d'accueil organisés par « l'Office » et des services d'accueil spécialisé de la petite enfance.

ACCUEIL TEMPS LIBRE

1. Décret du 03/07/2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.
2. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03/12/2003 fixant les modalités d'application du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.
3. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19/05/2004 portant approbation du règlement d'ordre intérieur de la Commission d'agrément en application du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

CENTRES DE VACANCES

1. Décret du 17/05/1999 relatif aux centres de vacances.
2. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27/05/2009 relatif aux formations des animateurs et des coordinateurs de centres de vacances, à l'habilitation des organismes de formation, à l'homologation des brevets, aux équivalences et à la commission d'avis relative à la formation.
3. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17/03/2004 déterminant certaines modalités d'agrément et de subventionnement des centres de vacances.
4. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24/03/2010 portant désignation du président et des membres de la Commission d'avis sur les centres de vacances.

ÉCOLES DE DEVOIRS

1. Décret du 28/04/2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs.
2. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24/03/2010 portant désignation du président et des membres de la Commission d'avis sur les centres de vacances.
3. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18/11/2010 portant nomination des membres et du président de la Commission d'avis sur les écoles de devoirs.

QUALITÉ

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17/12/2003 fixant le code de qualité de l'accueil.

DIVERS

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19/06/2003 fixant la liste des catégories de services ou institutions visées à l'article 6§3, alinéa 1er, du décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE.

ACCOMPAGNEMENT

CONSULTATIONS

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9/06/2004 portant réforme des consultations pour enfants.

SOS ENFANTS

1. Décret du 12/05/2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance.
2. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14/06/2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des équipes SOS Enfants en application du décret du 12 mai 2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance.

DIVERS

1. Décret du 14/07/1997 portant organisation de la santé en Communauté française.
2. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08/06/1998 relatif à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.
3. Décret du 09/01/2003 relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes publics, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniales dépendant de la Communauté française.
4. Décret portant création de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse du 12 mai 2004.
5. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20/01/2011 fixant le programme triennal de formation continue 2011-2014 des professionnels accueillant des enfants de 0 à 12 ans, des volontaires des consultations pour enfants et des accueillants des lieux de rencontre parents-enfants.
6. Décret du 14/11/2008 instaurant le Conseil de la Jeunesse en Communauté française.

ADRESSES

OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE (ONE)

Chaussée de Charleroi 95
1060 Bruxelles
Tél. : 02 542 12 11
Fax. : 02 542 12 51
E-mail : info@one.be
Site Internet : www.one.be

ADMINISTRATIONS SUBRÉGIONALES

BRABANT WALLON

Avenue de la Reine 1
1310 La Hulpe
Tél. : 02 656 08 90
Fax. : 02 656 08 89

BRUXELLES

Bld Louis Schmidt 87
1040 Bruxelles
Tél. : 02 511 47 51
Fax. : 02 511 51 26

HAINAUT

Domaine du Bois d'Anchin
Route d'Erbisoeul 5
7011 Ghlin
Tél. : 065 39 96 60
Fax. : 065 34 07 36

LIÈGE

Place Delcour 16
4020 Liège
Tél. : 04 344 94 94
Fax. : 04 344 94 99

LUXEMBOURG

Rue Fleurie 2 bte 7
6800 Libramont-Chevigny
Tél. : 061 23 99 60
Fax. : 061 22 49 25

NAMUR

Rue de Coquelet 134
5000 Namur
Tél. : 081 72 36 00
Fax. : 081 72 36 08

BIBLIOTHÈQUE

ESPACE 27 SEPTEMBRE
Boulevard Léopold II 44
1080 Bruxelles
Tél. : 02 413 30 22
Fax. : 02 413 34 19
E-mail : bibli27sept@cfwb.be
Site Internet : www.bibli27sept.cfwb.be

Heures d'ouverture :
du mardi au vendredi de 11 à 17 heures
Pour les dates de fermeture annuelle en décembre et juillet, il y a la possibilité de consulter le site de la Bibliothèque Espace 27 septembre.

Horaire d'été (juillet-août) :
du mardi au vendredi de 9 à 15 heures

CENTRE D'ACCUEIL DE LA HULPE

Avenue de la Reine 1
1310 La Hulpe
Tél. : 02 656 08 00
Fax. : 02 656 08 88

CENTRE D'ACCUEIL " LA NACELLE "

Chaussée de Beaumont 21
7000 Mons
Tél. : 065 39 48 48
Fax. : 065 39 48 40

LE FONDS HOUTMAN

Avenue de la Toison d'Or 60C
1060 Bruxelles
Tél. : 02 543 11 71
Fax. : 02 543 11 78
E-mail : houtman@skynet.be
Site Internet : www.fondshoutman.be

ONE ADOPTION

Bld Louis Schmidt 87
1040 Bruxelles
Tél. : 02 538 59 99
Fax. : 02 538 82 56

TABLE DES ABRÉVIATIONS

AC	Administration centrale de l'ONE
ACS	Agent contractuel subventionné
ACTIRIS	Office régional bruxellois de l'emploi
AG	Administrateur général de l'ONE
AGCF	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
APE	Aide à la promotion de l'emploi
AS	Administration subrégionale de l'ONE
ASBL	Association sans but lucratif
ATL	Accueil durant le temps libre
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BADJE	Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance
BDMS	Banque de données médico-sociales de l'ONE
CA	Conseil d'Administration de l'ONE
CAEM	Comité d'Accompagnement de l'Enfance Maltraitée
CCA	Commission communale de l'accueil
CCEM	Collège des Coordinateurs de l'Enfance Maltraitée
CCIV	Comité de Concertation Intersectoriel Vaccination
CCOJ	Commission Consultative des Organisations de Jeunesse
CE	Consultation pour enfants
CEPIP	Centre d'Epidémiologie Périnatale
CLE	Coordination locale pour l'enfance
CLPS	Centre local de la promotion de la santé
CMV	Cytomégalovirus
COCOF	Commission communautaire française
CPAS	Centre public d'aide sociale
CPN	Consultation prénatale
CPNH	Consultation prénatale hospitalière
CPNQ	Consultation prénatale de quartier
CSPS	Conseil Supérieur de Promotion de la Santé
CSS	Conseil Supérieur de la Santé
DCAI	Direction de la Coordination Accueil de l'ONE

DCAI	Direction de la Coordination Accompagnement de l'ONE
DCVD	Direction des consultations et des visites à domicile de l'ONE
DES	Direction Etudes et Stratégies de l'ONE
DGAJ	Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse
DGDE	Délégué Général aux Droits de l'Enfant
DGEE	Direction générale de l'économie et de l'emploi
DGPL	Direction générale des pouvoirs locaux
DTI	Direction des Technologies de l'information de l'ONE
EDD	École de devoirs
ETNIC	Entreprise des technologies nouvelles de l'information et de la communication
ETP	Equivalent temps plein
FARES	Fonds des Affections Respiratoires
FESC	Fonds d'équipements et de services collectifs
FFEDD	Fédération Francophone des Ecoles de Devoirs
FIPI	Fonds d'impulsion à la politique des immigrés
FOREM	Service public wallon de l'emploi et de la formation
FPS	Femmes prévoyantes socialistes
FRB	Fondation Roi Baudouin
FSE	Fonds social européen
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GGOLFB	Groupement des Gynécologues Obstétriciens de Langue Française de Belgique
IA	Intervention accueil
IFAPME	Institut de formation en alternance des indépendants et des petites et moyennes entreprises
IIP	Investors in people
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité 109
ISS	Inégalités sociales de santé
MA	Milieu d'accueil
MANS	Milieu d'accueil non subventionné par l'ONE

MAS	Milieu d'accueil subventionné par l'ONE
MCAE	Maison communale d'accueil de l'enfance
MRBC	Ministère de la région de Bruxelles-Capitale
NEHAP	Plan national d'action Environnement Santé belge
OAA	Organismes autorisés pour l'adoption
OEJAJ	Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse
Office	Office de la Naissance et de l'Enfance
ONAFTS	Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
PAA	Programme annuel d'activités
PAP	Projet d'accompagnement périnatal

PFP	Participation Financière des Parents
PHARE	Personne Handicapée Autonomie Retrouvée
PO	Pouvoir organisateur
PRC	Programme de résorption du chômage
PSP	Projet santé-parentalité
SAEC	Service d'accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s
SAJ	Service de l'Aide à la Jeunesse
SASPE	Service d'accueil spécialisé de la petite enfance
SEMA	Synergie entreprise milieu d'accueil
SPJ	Service de protection judiciaire
TMS	Travailleur médico-social de l'ONE

RAPPORT ANNUEL 2011

EDITEUR RESPONSABLE
Benoît PARMENTIER

RÉALISATION
ONE

D/2012/74.80/97



Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 542 12 11 / Fax : +32 (0)2 542 12 51
info@one.be - ONE.be



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles
et de la Loterie Nationale